

CORRESPONDANCE DE CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU
DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE (1610 - 1631)
Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

-=-

1610 *Charlotte-Brabantine de Nassau passa la majeure partie de l'année 1610 à Paris. Une fois de plus elle avait laissé son fils aîné à Thouars¹. Elle le fit venir auprès d'elle pour les fêtes de Pâques, ce qui nous prive de la réaction de la duchesse de La Trémoille à l'annonce de l'assassinat de Henri IV le 14 mai par Ravaillac et de la prise de pouvoir de Marie de Médicis en tant que régente.*

Comme l'année précédente, Charlotte-Brabantine de Nassau avait passé la Pâques à Sedan. Le 11 juin, elle était de nouveau à Paris. Dans la lettre qu'elle écrivit ce jour là à son secrétaire Nicolas Dumonceau, elle lui avouait : " j'ay tant esté travaillé de visittes et d'indispositions depuis mon retour de Sedan que j'ay eu fort peu de loisir de vacquer à mes affaires ". Le 9 juillet, Henri de La Trémoille avec sa tante, la princesse douairière de Condé, et son oncle, le duc de Bouillon, alla au devant de son cousin le prince de Condé de retour en France². Le 1^{er} août Charlotte Brabantine de Nassau à Charenton fut la marraine d'Henri, fils Sully. Le duc de Bouillon était le parrain.

Pendant le mois d'août courut à Paris la menace d'une nouvelle Saint-Barthélemy, Pierre de L'Estoile rapporte que dans " la nuict du mardi 20 de ce mois, y eust à Paris renfort de bruits tumultueux, cavallerie par ville, force allans et venans qui portoient advis de se donner garde ". " On disoit que toutes ces meffiances procèdoient d'un avis donné le soir de devant à M. le Prince, par la dame de La Trimouille, de se tenir sur ses gardes, pour ce qu'on l'avoit advertie pour certain qu'on vouloit attenter à la vie et à la personne dudit Sieur prince " ³.

Charlotte-Brabantine de Nassau renvoya son fils Henri à Thouars. Le 27 septembre, elle lui écrivit, de Sedan, pour lui annoncer la mort de son oncle l'électeur palatin Frédéric IV. Avec sa soeur et son beau-frère, elle se rendit à Heidelberg pour assurer " la bonne princesse " de leur affection⁴.

1

27 février 1610 - Paris

à Dumonceau, mon secrétaire

Dumonceau, par vostre dernière que vous m'avez escripte du 13^e à Thouars, je voy que vous estes de retour du voyage de Poitiers, auquel lieu vous avez terminé ainsy qu'il avoit esté advisé premier que je partisse, l'affaire contre le moyne Morin dont je suis fort ayse.

Pour ce rachapt, que vous me mandez estre arrivé par la mort de M. de Moye-Fournier, je trouve bon que vous esclairecissiez ce qui m'en peu revenir au vray et que vous preniez garde à la conservation de nostre droictz, comme avez adcostumé de faire de mesme aussy en ce qui regarde celle-cy arrivée par la mort du feu Sr. du Vailler.

J'envoye les mulletz à Thouars pour apporter le bagage de mon filz. Advisez de plus qu'à son partement il n'y aye point de confusion ny aprez aussy luy party. Je n'entens nullement qu'il y ay plus aucune ordre affin que personne ne si retarde.

¹ Dans sa lettre du 12 février 1610 à Duplessis-Mornay, Charlotte-Brabantine de Nassau à propos de son fils écrit : " J'ai fait au Roy, pour mon fils, l'excuse de la saison, qu'il a trouvée fort bonne ; cela me fait voir que je ne pourrai retarder plus d'un mois qu'il ne soit ici ". DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires et Correspondance*, Ed. Auguis et La Fontenelle de Vaudoré, Paris, 1824-1825, 12 vol, tome X, p. 540-542.

² Pierre de L'ESTOILE, *Mémoires et journal depuis la mort de Henri III (1589) jusqu'à 1611*, op. cit, p. 618.

³ *Ibid.*, p. 622.

⁴ Lettre de l'Electrice palatine Louise-Julienne de Nassau du 13 novembre 1610 à Duplessis-Mornay. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 265-266.

Pour ce qui est de vostre particulier, j'auray esgard à la despence que vous ferez pour vostre nourriture, la quelle néanlmoings je say que vous modérerez au mieulx qui vous sera possible.

Incontinent que vous aurez receu celle-cy, vendez tout le foing qui est dans les granges, en retenant toutefois ung peu pour ne laisser la maison desgarnye, mais je croy qui n'en faudra pas beaucoup nécessaire, car mes enfans ny moy ne retourneront que les nouveaux ne soyent venuz. Vous jugerez cella à peu prez les Sr. du Plessis, La Massure et vous et tous ensemble en ferez la vente pour la rendre la plus forte que pourrez /2/.

Mon filz venant, il amènera Pelleus qui pourra servir à escrire ce qui faudra. J'ay resorty que vostre nepveu⁵ n'y pourroit rien faire, oultre qu'il y a si peu à faire. Pardoné pour ce regard que quant mesme il y seroit sans Pelleus, il n'y auroit pour l'employer et y perdrait son temps. Ce n'est pas que je ne désirasse m'en servir en vostre considération et que je ne le préfère tousjours à ung autre en vostre faveur.

Quant à ce que me mandez du mariage de vostre fille, je seray tousjours fort ayse de vostre contentement et de son bien. J'ay si peu de congnoissance du personnage que si peu que je ne puis vous en dire davantage, mais je croy que vous et ceux qui me servent savez bien juger ce qui sera bon et utile pour elle. Adieu, je vous n'en >>>> >>> et demeure,

Vostre bien affectionnée amy.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 27e fév. 1610.

Archives nationales, 1 AP 332/208

2

25 mars 1610- Paris

au Sieur Dumonceau,

notre conseiller et secrétaire à Thouars

Dumonceau, ceux de mon conseil jugent nécessaire de produire les originaulx des quittances de feu Jehan Richou⁶ d'autant que par le procez-verbal de la collation d'icelles il les ont fort contredites. Envoyez les moy doncq le plus tost et plus seurement que faire se pourra, avecq les autres actes et pièces dont La Mazure vous escript. Et continuez vostre soing et vigilance en toutes noz affaires suppléant le deffault et l'absence de La Mazure en ce qui surviendra de noz autres terres par l'ordre quy y sera nécessaire et qui dépendra de M. de Rouhet et de vous à quoy m'assurant que vous ne manquerez, je finiray en priant Dieu Dumonceau qu'il vous ait en sa garde.

Vostre bien affectionnée métresse et amy.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce xxve mars 1610.

Archives nationales, 1 AP 332/209

3

27 mars 1610 – Paris

Monsieur Dumonceau

Ung de noz conseillers et secrétaires à Thouars

Dumonceau, ayant sceu pat le Sieur du Plessis-Bellay que le petit Melfe est demeuré à Thouars sans conduite et assistance d'aucun considérant son bas aage & le long temps que son père a servy en ceste maison je désire en avoir soing & pour le rendre capable de servir aussy ung jour mes enfans, j'ay advisé de luy faire apprendre mestier à quoy il sera le plus propre à présent qu'à nous servir. Faites doncq marché avecq quelque bon tailleur de Thouars à la maielleure condition qu'il se pourra

⁵ Jean Dumonceau, sieur de Champdor qui fera une très belle carrière auprès des La Trémoille.

⁶ Jean Richou était un huguenot de Thouars.

affin qu'il s'en charge et luy apprenne le faisant auparavant habiller de tout point de quelque estoffe qui luy dure longtemps et je vous aloueray en la despense de vostre compte l'argent que vous y emploierez. Ayés en soing et de le mettre chez quelque homme de bien.

Ledit sieur du Plessis m'a aussy fait entendre que vous aviez tous ensemble resollu de laisser quelque reste de foing dans la grange ce qui seroit inutile d'autant que nous ne pouvons estre de retour à Thouars qu'il n'y ait de nouveaux. Je désire doncq que vous le vendiez tout au plus tost puisqu'il est à présent bienn en vente. Envoyez-moy seurement les pièces que je vous demande par ma précédente et veillez tousjours songneusement à toutes nos affaires de delà. Ceste cy n'estant à autre fin. Je demeure,

Dumonceau,

Vostre affectionnée maitresse & amye.
Charlotte de Nassau

De Paris, ce xxije mars 1610.

Archives nationales, 1 AP 332/210

4

20 mai 1610 – Paris

Marie de Médicis

à ma cousine la duchesse de La Trémoille

Ma cousine, je me trouve tellement outrée de douleur, pour la perte commune que nous avons faite, qu'en cette extrême affliction, j'ay tout besoin de la consolation de mes bons amis et serviteurs. Vous avez voulu aller au devant, par la dépesche que vous m'avez envoyée par ce gentilhomme des vostres ; laquelle m'a esté d'autant plus agréable que je sçay que vous participez vraiment avec moy à ceste désolation, tant par ma considération particulière que pour le préjudice que cest estat en recevra. Mais il fault consoler avec Dieu ; et cependant je vous prie de me continuer tousjours vostre affection et bienveillance, mesmement en ce qui sera du service du Roy, Monsieur mon filz et de la tranquillité de cet estat. Je prieray Dieu, ma cousine, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Vostre bonne cousine,
Marie

Escrit à Paris, ce xx^e jour de may 1610⁷.

5

11 juin 1610 – Paris

au Sieur Dumonceau,

notre conseiller et secrétaire à Thouars

Dumonceau, j'ay tant esté travaillé de visittes et d'indispositions depuis mon retour de Sedan, que j'ay eu fort peu de loisir de vacquer à mes affaires. C'est aussy l'occasion de ce que je ne vous ay escript ; J'ay toutesfois fait expédier tout ce qu'aviez demandé et veu ce qu'escriviez à La Mazure pendant mon absence, où je cognois le soing qu'avez de noz affaires dont je reçoÿ tout contentement.

Je donnay charge au Sieur du Plessis il y a quelques jours de vous mander que fassiés provision de gros bois et que fassiés porté songneusement le foing dans la grange, comme il fut l'an passé affin qu'il se conserve mieux. Je vous prie aussy d'avoir l'œil aux fermes du duché pour empescher que la malice et l'intelligence de ceux qu'y mettent ne nous y préjudicie. J'ay cy devant donné charge au procureur de Montaignu de faire publier celle dudit lieu qui expire au jour St-Jehan prochain, recepvoir les enchères et remettre l'adjudication audit jour ; auquel je croyois y pouvoir envoyer quelqu'ung, mais considérant qu'il fault que vous assistiez à l'adjudication de celles de Thouars, j'escris au

⁷ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, op. cit., p. 127. Cette lettre témoigne de la cordialité des relations qui existeront entre Marie de Médicis et Charlotte-Brabantine de Nassau.

sénéchal et procureur dudit Montaigu qui la délivrent au plus offrant et après toutes formallités requises observées. Vous leur envoyerez doncq promptement mes lettres par homme exprès, sy le Sieur Chauveau n'a la commodité d'y aller ainsy que je luy mande.

Je désire aussy que M. Rouhet et vous deux voyez d'accommoder l'affaire de Poline selon les propositions qu'en festes alors que La Mazure y escrit, car je ne veux faire plaidder le requeste civile s'ilz se mettent à la raison apportez y la discution resuise, comme vous avez accoustumé et en commniquer avecq lesdit sieur Rouhet et Chauverau, me donnant advis de ce qu'aurez resollu, cestecy n'estant à autre fin, je demeureray

Vostre bien affectionnée amye.
Charlotte de Nassau

Ha Paris, ce xie juing 1610.

Archives nationales, 1 AP 332/211

6

18 juin 1610 – Paris
au Sieur Dumonceau,

nostre conseiller et secrétaire

Dumonceau, depuis ma dernière lettre, escripte par Sabourin, le procureur de Montaigu est arivé qui m'a fait entendre avoir fait proclamer nostre ferme, mais non encore recepvoir aucune enchère selon qui luy avoit esté mandé, dont je suis très marrye, à cause du peu de temps auquel expire ladite ferme qui presse desjà beaucoup. C'est pourquoy j'ay advisé d'escire au Sr. Bertin qui reçoit les enchères et qui fasse deux d>>>>> remise pour adjuger la bail à la troisieme ; vous donnant advis et au Sr. Chauveau auquel j'escry de s'y trouver du temps qu'il s'y devra rendre pour avoir l'œil à ce qu'il ne s'y passe rien à nostre désavantage. Envoyez doncq audit Sieur Bertin par homme exprès tant la première lettre que je luy ay escripte que celle-cy et luy escirez encore que vous donne advis volan du jour qu'eschoira l'adjudication affin que ledit Sieur Chauveau ou vous y alliez. Cestecy n'estant à autre fin, je seray tousjours

Vostre bien affectionnée amye.
Charlotte de Nassau

De Paris, ce xviiije juing 1610.

Archives nationales, 1 AP 332/212

7

27 juin 1610 – Paris
au Sieur Dumonceau

nostre conseiller et secrétaire

Dumonceau, j'ay veu celle qu'escrivez à La Mazure sur le sujet de noz affaires de delà et l'advie que désirez avoir pour la continuation que doivent faire les fermiers de noz moulins de Thouars ; à quoy je vous diray puisqu'il y à tant de difficulté à trouver homme solvable qui se charge de ceste somme à condition d'en paier intéretz qu'il sera plus à propos sy vous accordez avecq les Potins selon que par mes précédentes je vous ay mandé de cotenter qu'ilz touchent ceste somme sur et tant moings de leur deub puisqu'aussy bien l'ung desdit Potin est celuy qui en doit la moitié cet qu'ilz ont tousjours la jouissance de nos dits moulins avecq une demye année de la ferme qu'ilz doivent encore pour seureté de la saisie de Puzay.

Quant au procez où les héritiers de Cheureau m'appellent à garend sur la demande des 8 livres de rente qu'on leur fait, M. Rouhet ne m'en a point escript et n'en ay ceu que ce que vostre lettre m'en a appris. Il seroit doncq besoing que j'eusse coppie de l'exploit donné audit Sr. Cheureau pour veoir la demande qu'on leur fait et sy possible est coppie du tiltre e, vertu duquel on leur demande ladite rente d'acquisition fait entre feu Monsieur et feu Cheureau affin que faisant le tout veoir à mon conseil j'en puisse tirer une bonne resollution. Car M. Loyseau ne me peut apprendre que le discours

de ce qui a esté exécutté par le susdit contrat duquel tousjours faut-il que lesdit Cheureau m'informent sy par vertu d'iceluy ilz prétendent que mes enfans soient tenuz de leur garantissement.

Il sera aussy à propos que M. Rouhet envoie quelques mémoires sur le sujet de ses fairies dont m'escrivez. Ayez soing de l'en solliciter et m'envoyer le tout promptement, affin que pendant mon séjour en ce lieu j'y donne l'ordre qui se pourra comme aussy à la réception que noz officiers de Thouars font des hommages de nostre duché dont je communiqueray aussy à mon conseil et vous manderay au premier voyage ce que j'auray résollu attendant quoy je finiray et seray tousjours,

Dumonceau,

Vostre bien affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce xxvije juing 1610.

Archives nationales, 1 AP 332/213

8

29 juin 1610 – Paris

MM. lez Officiers du duché de Thouars

Officiers, j'ay sceu depuis peu que contre l'ordonnance expresse que feu Monsieur vous avoit faite sur la réception des hommages de nostre duché de Thouars, vous avez receu aucuns de noz vassaux à leurs hommages dont je ne puis que je n'ay de mescontentement tant pour le peu de respect que vous avez eu à ladite ordonnance que pour l'increst particulier que j'y ay estant chose que vous n'avez pu, ne d'en entreprendre sans mon commandement ou commission particuliere. C'est pourquoy je vous escry la présente pour vous informer de mon intention et vous desfendre d'en recevoir à l'advenir en tant que vous vouldrez vous abstenir de m'offencer et me donner sujet d'estre tousjours

Vostre bien affectionnée maistresse.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce xxixe juing 1610.

Archives nationales, 1 AP 332/214

9

20 juillet 1610 - Paris

au Sieur Dumonceau

nostre conseiller et secrétaire

à Thouars

Dumonceau, j'ay veu par la lettre qu'escrivez à La Mazure à qui vous avez traité avecq les Potins touchant ce qui leur est deub. Il est vray qu'audit que j'obtints requeste civile contre leur arrest on leur avoit offert quatre mil cinq cents livres, payable moitié dans ung an qui expirois au mois d'avril ou de may prochain 1611 et l'autre moitié dans ung an après 1612.

Je considère encore que vous l'en leur accordiez et pour les fraiz qu'ilz disent avoir faits depuis leurs dit arrest, que vous les modériez M. Rouhet et vous à ce qui se trouvera véritable et raisonnable, m'assurant qu'ilz monteront pas beaucoup puisqu'ilz n'ont fait autre poursuites en exécution dudit arrest que la saisie et bail de Thouars. Voyez tous ensemble d'accommoder cest affaire le plus raisonnablement qu'il se pourra, affin de couper chemin à toutes chiquaneries. Selon qu'ilz s'y comporteront, ilz me donneront sujet d'oublier ce qui s'est passé. Ce sont en somme les conditions que La Roche a voullu accepter icy du >> >>>>> et lesquelles ils ne doivent point resfuter. Donnez-moy advis au plustost de ce que vous y aurez avancé et de l'estat de noz autres affaires de delà dont j'escry à M. Rouhet auquel vous communiquerez la présente et prendrez part de la sienne. Ceste-cy n'estant à autre fin. Je prie Dieu,

Dumonceau qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde.

5

Vostre bien affectionnée maistresse.
Charlotte de Nassau

De Paris, ce xxe juillet 1610.

Archives nationales, 1 AP 332/215

10

27 septembre 1610 - Sedan
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, vous auray de bien mauvaise nouvelle. Par celle lestre, d'hier, nous apriames la mort de feu Monsieur l'Electeur⁸ quy m'a randu sy affligée, que je n'ay peu partir aujourduy, comme j'en n'avois fait état. Je m'étois fort bien trouvée de mes eaux, mais je crains bien que cette tant signallé perte pour tout les gens de bien et sy très particulière pour nous ne me face mal, mais j'amoindiray le plus que je pouray mon déplésir pour ne vous estre inutile. Il a faict une fin très crétienne. Il faut que vous escriviez à Madame l'Electrice et à Monsieur le Prince et vostre petit frère à M. le Prince. Il a bien perdu en ce bon parin. Dieu vous conserve.

Je reçu hier vos lestre. Je suis bien ayse qu'ayer emmener à raison ce faveur de contre et s'étudier. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Ce 27 septenbre.

Archives nationales, 1 AP 331/31

1611 débuta par le départ du ministère de Sully, le duc de Bouillon pouvait désormais espérer devenir le chef du parti protestant.

Charlotte-Brabantine de Nassau passa une grande partie de l'année à Paris. Le 31 janvier 1611, moyennant le versement de 115 000 livres, elle obtint du marquis de Mirebeau, époux d'Anne de Coligny, la cession de tous ses droits sur la succession de François de Coligny⁹. Pour réunir cette somme, elle vendit la baronnie de Didonne au duc de Bouillon. Il ne lui restait plus qu'à traiter avec la duchesse d'Elbeuf.

Le duc de Bouillon se rendit à Saumur pour participer à l'assemblée générale protestante qui s'ouvrit le 27 mai. Il avait escompté la présider, mais à son grand déplaisir les députés lui préférèrent Duplessis-Mornay et lors des débats, il vit se dresser un nouvel adversaire pour la direction du parti protestant en la personne de Henri de Rohan. Henri de La Trémoille fit ses premiers pas dans la vie politique en assistant à cette assemblée de Saumur.

Dans le courant du mois d'août, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan pour assister aux couches de sa soeur qui donna le jour le 4 septembre 1611 à un fils, Henri, le futur maréchal de France¹⁰.

A la fin du mois d'octobre, Charlotte-Brabantine de Nassau revint à Paris. Au mois de novembre, vint à elle le bruit que lors du synode provincial qui s'était tenu à Thouars en présence de son fils, des paroles offensantes avaient été prononcées à l'encontre du duc de Bouillon. Elle en écrivit à son fils, mais aussi à Duplessis-Mornay. Celui-ci dans la lettre qu'il lui adressa, le 25 novembre 1611, lève le voile sur ces médisances :

⁸ L'Electeur palatin Frédéric IV, parrain de Frédéric de La Trémoille, mourut le 9 septembre 1610 à Heidelberg à l'âge de 36 ans.

⁹ Bertrand de BROUSSILLON et Paul de FARCY, *La Maison de Laval (1205-1605)*, op. cit., tome IV, p. 395.

¹⁰ Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, Paris, 1708, 2 vol, tome I, p. 457-458.

“ Quant à ce que M. de Bouillon se plaint, qu’aucuns dient qu’il veut changer de Religion, je pense qu’il ne me voudroit pas imputer une invention, ny si maligne, ny si grossière. J’ay bien ouy dire, que les Papistes par les villes & villages s’en chatouillent. Mais je ne sçache point qu’il y ait eu aucun des nostres si mal advisé, que de le dire, moins que de le croire ; sa conscience, sa prudence, sa vertu, son courage, toutes choses en somme & tous intérests concluans au contraire ”¹¹.

11

février 1611 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous escriis par le plus grant froit qu’il est posible et preste d’aler à Chalenton. Vous n’aurez donc de moy guères de nouvelle. Vous diray à M. du Plesis que je n’ay eu le loisir de luy faire réponce, mais que je goute fort la proposition qu’on me fait touchant le précepteur du flis de M. de St-Germain¹² pour vostre frère, que ce me fera un grant soulagement sy cet homme luy peut estre propre. Pour les raison quy m’alèguent par la [si]ene, que je trouve bon qu’on mette vostre laquais ameslie j’avois oublié de luy mander.

Dite ausy au Sr de La Measure et Dumonceau que sellon l’ordre que j’avois mis à mon parterment par escrit, on contente M. Rouet¹³. Qu’il save que mon intention dès lors étoit de luy retancher son ordinaire, mais luy bien païer ses gages et pour les années paravant celle de 1610, le contenter de son ordinaire, sellon ce que luy avoit promis par jour les Sr. du Plesis et Bouron. Me semble que (trois mots couverts par la reliure), faite leur mes recomendation et à vostre frère et luy dite quy soit bien faire.

Vous pouvez à cette heure quitter le duil ostère, mais vous habilier de noir. On porte icy force manteau de charge doublé de pluche ou de vellours. Sy vous avez tous deux besoins envoïes vostre grandeur. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

On ne fait rien pour les pensions. La démission de M. de Sully, après quoy on est [à] présent tout en supen¹⁴.

Archives nationales, 1 AP 331/76

12

12 février 1611¹⁵ - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j’ay reçu les vostre par le Sr. de St-Cretolfe et appris bien particulièrement de vos nouvelles. Je loue Dieu de vostre sancté et de celle de vostre frère, et prie Dieu quy vous y maintiene.

¹¹DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l’an 1600 jusqu’à l’an 1623, op. cit.*, tome I, p. 332-334.

¹² Gabriel de Polignac, sieur de Saint-Germain-de-Clan en Saintonge, était un ancien compagnon d’armes du duc Claude de La Trémoille.

¹³ Cette lettre nous apprend que Charlotte-Brabantine de Nassau avait mis fin aux fonctions de Rouhet, le chef du conseil des La Trémoille à Thouars.

¹⁴ Excédé par les attaques du duc de Bouillon et de Concini, Sully s’est démis de ses fonctions de Surintendant des finances le 26 janvier 1611.

¹⁵ Nous n’avons pour le moment déterminé la date exacte de cette lettre. Est-elle de 1610 ou de 1611;

Je vous diray que j'ay fait mon acort avec M. de Mirebeau¹⁶. Enfin chachun m'a fait cognoître que sa fame, fille de M. d'Endelot, portoit grant considération et parmy les nostre et luy parmy les papiste¹⁷, cella de les avoir séparé nous fera avoir melieur marché de Madame d'Elbeuf, ou par acort ou par procès. Elle parlle encore du premier et voudroit bien qu'on se remit aux offres, que M. de Buillon luy a faicte qu'elle a refusé et que, sy Dieu plait, elle n'aura jamais. Pour moy, j'étois apésante et doit traiter tout de nouveau, car on avoit fait une côte mal taillé et je veux explorer ce que nous luy demandons clairement.

Voilla où nous en sommes et pour faire l'acort, il a falu vendre Didonne, que M. de Buillon a acheter la mesme somme et cet obligé à M. de Mirebeau, mais il vous donne ocmere (?) de la pouvoir retirer de sis ans et cella est jusque à ce que soiez majeur. On n'avoit autre moyen de traiter ce paremant avec M. de Mirebeau, car il ne voulut point de soureter, sy nous venions à gagner contre Madame d'Elbeuf et son acort facilite l'affaire. Je n'ay encore rien obtenu de la Rayne et la trouve refroidye. j'ay un peu crié haut. On veut bien donner une pension de deux ou trois mil escus, mais je trouve trop peu que cella. Il faut plus ou rien.

Je trouve très bon que faciez la Cène à Pâques, comme M. du Plesis me mande que le devrer¹⁸. Cet un bon désir, mais il faut qu'il soit fondé sur la crainte de Dieu seulement et penser à l'importance de ce que vous désirer, pour vous consacrer plus que jamais au service de vostre Dieu, de quy vous tenez vie, mouvement et estre, et tout le bien que vous avez.

J'ay veu icy M. de St-Germain. Cet un gentilhomme à quy vous estes obligé, car il a parllé à M. le Prince et à M. de Buillon avec estrême affection de ce quy vous touche.

Je vous envoie une lestre de Mlle d'Orange par où vous verer combien vous fait l'honneur M. le duc Fedéric. Il faut bien l'estimer et le luy témoygner et montré ne préférer rien à l'amityé qu'il vous porte, sy beaucoup de gens luy resenbloit vous serier bien heureux.

Vous devez escrire à M. de Buillon une lestre plain de remercimens sur ce que a tant aporté de soin pour l'affaire de M. de Mirebeau et de s'être incomodé pour vous acomoder. Il a fait apporter de l'argent à luy à M. de Mirebeau. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Je vous remercie de vos perdris, il sont fort bones.

A Paris ce 12e de feувrier.

Archives nationales, 1 AP 331/80

13

25 avril 1611 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je m'envois partir pour aller à Fontainebleau. Je vous fais ce mot pour vous mender que je me porte bien. Je crois qu'on ne vous veut rien donner. Je m'en vois en savoir une fin et trouver moyen de vous aller voir, sy n'étiez encore party pour l'Ile-Bouchart. Monsieur de Buillon parlle de vous aller voir à Touars et à la vérité vous le pourier mieux acomoder, sy quant vous recevver cellecy vous n'este party, attendez encore de mes nouvelles. J'ay esté bien ayse d'en savoir des vostre, que le Sr. du Plesis parlle à Monsieur de St-Germain pour celluy qu'il avoit proposé quy est avec son fils et >>>> icy laise que je suis tout >>>>> en vous reconvier bien vostre devoir et vous asurant d'estre tousjour vostre bien bonne mère.

¹⁶ Après avoir conclut un premier accord avec la maréchal de Fervacques Anne d'Allègre, veuve en premières noces de Paul de Coligny, Charlotte-Brabantine de Nassau venait de conclure un second accord avec Jacques Chabot, marquis de Mirebeau au nom de son épouse Anne de Coligny, demi-soeur de Paul de Coligny. Il ne restait plus à la duchesse de La Trémoille qu'à traiter avec la duchesse d'Elbeuf, Marguerite Chabot, réclamait une part de l'héritage de la Maison de Laval au nom de son fils en tant que descendant des Rieux.

¹⁷ Anne de Coligny abjura et fut enterrée selon son désir aux Cordeliers de Tanlay.

¹⁸ Les enfants protestants faisaient leur première communion à l'âge de 12 ans.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 25 d'averil.

Archives nationales, 1 AP 331/67

14

10 octobre 1611 - Sedan

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon flis, Monsieur de Bullon est arivé en bonne sancté. Il vous a aporté un brevet de deux mil escus et mil à vostre frère. Vous avez de quoy le remercier. J'usse esté bien ayse que çu esté sur autre nature de denier, mais sy on ne nous les ut donné d'autre l'eusent eu, car cet sur le petit état. Tout se porte bien, Madame de Rohan, Mlle des Deux-Pons, y est déjà quy l'est venu voir. Je fais l'honneur de la maison; Cella fait que je n'ay nul loisir. Je panse partir pour estre à la fin de ce mois à Paris.

M. de Bouillé avoit optain les lestre du gouvernement de Laval¹⁹, sur le brevet de celles que j'avois donné à Monsieur de Fontenay. On a montré les vostres. On promest de révoquer les autres. On l'a fort promis à M. de Buillon. Cet M. de Seaux²⁰ quy les avoit faite espédier, le flis M. de Qeure²¹, M. de Villeroy en est marry. Je vous envoye la copie de la lestre que la Rayne m'escrit. Je sauray s'il faut que vous remerciez le Roy.

Aprenez à bien aprendre à servir Dieu, affin de pouvoir estre ausy propre à servir le Roy. Je me recomende vostre frère à M. du Plesis, à Dumonceau et aux autres et je seroy tousjour vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Sedan, ce 10 octobre.

Archives nationales, 1 AP 331/75

15

Sans date - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu les vostre par M. de La Miletière²². Je n'ay pas creu qu'on vous deu soupesonner pour avoir une pansion sur le petit état et ce n'est pas cella quy me faisoit marye de ce qu'elle étoit donne là dessus, car il y a des gens de bien de quy il n'y a que les méchans quy pansent soupeonner qu'il ay dit malfaict quy en ont, mais je crainois que cette somme ne diminua quellque chose à la seureté du public, et que cella fit que le général de la religion n'en fut marye, mais cella n'est pas la faute de ceux à quy on donné les pansions, mais cella vien de la volonté de la Raine.

Je vous dis cecy affin que ne preniez opinion légèrement de ceux quy sont sur ce petit état. Il faut estre fort retenu à juger mal d'autruy et surtout en vostre âge où vous devez ne panser à donner vostre jugement de rien quy soit de conséquance, sinon quant on vous y contraint.

Je suis bien contante de ce que chachun me tesmoyne que vous profiter. Je voudrois q'usiez à Touars quelleque tireur d'armes, ayant veu à Sedan que vostre petit-cousin comance à y aprendre.

Vous plaignez la payne que j'aurés, elle ne sera petite, mais sy Dieu permest par sa bonté quelle vous profite. Je ne la plainderay point, car je suis vostre bien bonne mère et le seray toute ma

¹⁹ René de Bouillé, marquis de Bouillé, fut gouverneur de Laval de 1611 à 1644.

²⁰ Antoine Potier, sieur de Sceaux.

²¹ Nicolas IV Potier († 1628), sieur d'Ocquerre, secrétaire d'Etat (1622).

²² Etienne de Chesnevert, Sieur de la Milletière, avocat à Talmont, l'un des représentants des Eglises du Poitou à l'assemblée protestante de Saumur.

vie et vous je m'asure mon bon fils. Faite mes recomandation au Sr. Bruse. J'ay veu vostre oncle à Sedan quy a bien envye de vous voir. Bonjour, mon flis, cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/74

16

20 novembre 1611 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay escrit à M. du Plesis. Depuis deux jour, je n'ay pas eu le loisy de vous escrire. Je vous diray par celle cy que j'usse bien désiré de savoir tout ce quy set passé en l'asemblée par le Sr. du Plesis. J'en n'ay appris quellque petite chose, mais peu pour pouvoir respliquer à ce qu'on m'en dit, ne voullant montrer estre inorante de ce quy se passe chez moy. C'étois de voir personne. Tout ce qu'on m'a dit, cet que le Haut-Poitou est plus modéré que le Bas-Poitou et que vous y avez gardé du silance que j'aprouve.

Je vous fais ce mot à la hâte. Je prie Dieu qu'il vous conserve tous deux. Faites mes recomandation à M. du Plesis et à vostre frère et à vous (?). Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 20^e.

Archives nationales, 1 AP 331/68

17

novembre 1611 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je fis il a deux jour un mot à M. Duplesis. Je n'us pas le loisir de vous escrire cet occasion. Se présentant par Argoulest, j'ay voullu vous faire ce mot. J'y reçu avec contentement vostre dernière, car vous étant bonne mère, je prens grant plesir aus asurance que vous me donner que vous seray bon fils. Je vous feray chercher un violon, mais je croiois que Bonnefons deus revenir. Empleoiez bien vostre tenps. Je souaite fort que cet hiver vous le puisiez passer où vous estes.

Monsieur de Buillon se plaint que vous avez ouy médire de luy, sans répondre²³. Je luy mande que je ne croiois pas cella, car je say que vous savez trop bien ce que vous luy devez et que cella me facherait, car (une ligne cachée par la reliure du registre) oblige, et celluy là est bien grant. Je suis après nos affaires. Je n'ay encore veu vos pourtraits. Ce mesager n'est arivée. Je suis vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/70

1612-1613 *pour assainir la situation financière des La Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau vendit pour la somme de 188 000 livres la baronnie de La Roche-Bernard en Bretagne à M. et Mme de Fervacques²⁴.*

²³ Par la lettre du duc de Bouillon du 24 novembre 1611 (Archives nationales, 1 AP 434/101), nous savons que celui-ci se plaignit à la duchesse de La Trémoille que son neveu était resté sans réaction, alors que l'on médissait de lui lors de l'assemblée synodale qui se tint au mois de novembre 1611 à Thouars, après la clôture de l'assemblée de Saumur.

²⁴ A. D. Loire Atlantique, B 212.

Craignant les pressions dont son fils aîné, Henri, pouvait être l'objet à Thouars Charlotte-Brabantine de Nassau le confia en 1612 au duc de Bouillon pour que celui-ci parachève son éducation. A cet effet, il emmena avec lui son neveu en Angleterre lorsqu'il fut chargé par Marie de Médicis d'informer le roi Jacques Ier sur les mariages de Louis XIII et de sa soeur, Elisabeth, avec le prince des Asturies et l'infante d'Espagne²⁵. Le duc de Bouillon revint d'Angleterre le 13 juin et rendit compte de son ambassade le 16²⁶. Le 14 août, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan²⁷.

En 1613, Henri de La Trémoille alla aux Provinces-Unies voir ses oncles, à cette occasion sa mère dressa à son attention un mémoire sur la façon dont il devait se gouverner²⁸.

18

mai 1612 - Sans lieu

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je loue Dieu de votre passage heureux²⁹. Je vous recomende votre devoir et ne vous laiser enporter à de mauvais conseil, mais vous reférez en l'obéissance que vous devez rendre. Vous bien agréable à un chachun, et surtout étudiez vous à faire que M. de Buillon soit content de vos conportement et que je puisse aprendre de M. du Plesis que cella soit. Retenez bien ce qu'il vous dit et ce que verez.

Vostre frère a eu trois ou quatre accès de fièvre et son rume quy a esté tousjour de mal en pis depuis vostre partemant. J'ay ausy esté seignée et purgée. Vostre seur se porte bien. [Saluer pour moy] M. le conte de Hanau et l'asurer de mon service, que je l'honore bien fort. Craigner bien Dieu et je seray tousjour vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/73

1614 *Henri de La Trémoille, comme tout jeune homme de bonne maison, fit cette année son grand tour en Europe. Accompagné de son gouverneur Zachari du Bellay, sieur du Plessis, de son précepteur Adam de Brusse, du ministre de Sedan François Dor, il partit de Sedan au début du mois de mai et de là gagna Metz, Strasbourg, Kaiserlautern, Heidelberg, Stuttgart, Ulm, Gunzbourg, Augsbourg, Nuremberg, Lintz, Vienne, Presbourg, Venise, Mantoue, Milan et Zurich³⁰.*

Pendant cette année 1614, la vie politique en France fut marquée par le premier soulèvement du prince de Condé, le voyage du Roi dans l'ouest de la France et la réunion des Etats généraux.

19

2 juin 1614 - Paris³¹

²⁵ Etienne CHARAVAY, "Le maréchal de Bouillon à la Cour d'Angleterre. Lettre de Plessis du Bellay à la duchesse de La Trémoille", Extrait de la *Revue des Documents historiques*, Paris, 1873. Archives nationales, 1 AP 394/53.

²⁶ PONTCHARTRAIN (Paul Phélypeaux, sieur de), *Mémoires, op. cit.*, p. 319.

²⁷ Lettre de Flandrine de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine du 21 août 1612.

²⁸ Le mémoire de Charlotte-Brabantine de Nassau décrivant "la façon que mon fils se doit gouverner en Hollande" a été publié au siècle dernier par le duc Louis-Charles de La Trémoille *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 124-125.

²⁹ Cette phrase nous fait présumer que cette lettre fut adressée par Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils Henri de La Trémoille après que celui-ci lui ait annoncé son arrivée en Angleterre avec son oncle le duc de Bouillon.

³⁰ Henri de La Trémoille suivit en partie le trajet que Duplessis-Mornay lui avait recommandé dans son "avis" du 20 avril 1614. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 602-606.

³¹ Charlotte-Brabantine de Nassau fait réponse à la lettre que son fils lui avait adressé de Kaiserlautern le 29 mai 1614. Archives nationales, 1 AP 393/35.

à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay bien du contentement d'avoir eu de vos lestres et de Sçtrasebour et de Caiseloutre. Je me contente fort de voir qu'avez fais Madame l'Electrice³² contente de vos ations. Elle me fait bien des excuse qu'elle ne vous a bien traité à son (illisible), j'y recognois sa bonté (illisible) et celle de Mlle d'Orange³³. Vous devez bien estimer d'estre aymé d'eux et vous rendre digne de l'estre aymé et estimé de tous les sens de vertu. M. de (illisible) quy est près du Roy me parlle tousjour de vous. Vous luy estes obligé.

Je vois bien que panser un peu aux incomodités puisque vouler panser à régler vostre train. Je vous asure que je ne dors pas à mon ayse que je n'aye lis ordre à faire que ne manquez de rien, et pour cet effect je vous envoye moyen de toucher trois mil escus. Il a esté ainsy avisé depuis ma lestre escrite à Monsieur du Plesis. On donera aus ordre à Venise >>>> >>> et n'oublié rien, mais vous savez l'état des affaires de vostre maison.

Outre ces lestres, on escrit au marchan affin que quen ses lestres se (illisible) vous y trouviez la somme et je vous donneray un autre alors par autre voye (une ligne couverte par la reliure du registre) actes à Monsieur du Plesis.

Que depuis ma lestre escrite, j'ay parllé au marchand alleman qui sait, lequel m'a doné avis que sy vous séjourner en quellque ville sis ou sept jour, que vous seray bien mieux traité et à beaucoup melieur marché en maison particulière quen otellerie. Vos gens vous servant, car les hôtes son désordres.

Et me croiez vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 2.

Archives nationales, 1 AP 331/81

20

7 septembre 1614 - Paris

à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu les vostre du trentième juliet. Je vous ay escrit du 24 de juliet et du 22^e dout. De cette dernière date deux, l'une par Nurenber, l'autre par Venise. Je ne vous feray qu'un mot à cette fois, pour vous dire la joye que j'ay reçue d'avoir de vos nouvelle et du bon sucès que Dieu donne à vostre voyage, de quoy nous avons bien sujet de le louer et vous, mon cher fils, de recogistre ses bontés.

On atent icy dens le 15^e de ce mois Leur Majesté. On me promets d'avoir eu soin de vous. Je voirer ce qu'on a fait. Madame de Buillon ariva hier et m'a amené vostre pettit frère, quy dit que vous luy avez esté sy bon et que vous l'aimiez tenps. Il ne se peut lasser de me le dire et moy de luy faire cognoitre comme il doit priser cella. Je remes à la lestre de M. du Plesis et finiray vous asurant que je paine (la fin de la phrase est recouverte par la reliure), que vostre voyage vous profitent affin que puissiez estre agréable à Dieu et aymé des gens de bien et de vertu. Cet le désir, mon cher fils, de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Paris, le 7^e sept^{mibre} 1614.

Archives nationales, 1 AP 331/33

³² Louise-Julienne de Nassau (1576-1644), veuve de l'électeur palatin Frédéric IV, aînée des filles de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier.

³³ Emilia Secunda Antwerpiana de Nassau (1581-1657), la plus jeune soeur de Louise-Julienne et de Charlotte-Brabantine de Nassau. Elle avait accompagnée sa soeur aînée à Heidelberg après son mariage. Elle épousa en 1616 Frédéric-Casimir von Zweibrücken-Landsberg.

21

15 novembre 1614 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous escrivis il y a quatre jour et envoyé mes lestre à Balle. On m'avoit, jusque à hier, cellé vostre maladye et bien que je fusse en payne de n'apprendre point de vos nouvelles. On me disoit qu'il y avoit des paquets perdus et m'a on entretant ainsy depuis quinze jour. Hier, je reçu le paquet du 21 du passé, où j'ay appris & le mal et vostre guérison³⁴. Dieu m'a traité en sa bénignité de vous avoir conservé et m'avoir enpêché de savoir vostre mal, que je ne pas d'apprendre sy grant sans de joye et de crainte en bien pleurer.

M. de Buillon avoit rétain mes lestres du dix pasé ; l'une venue bien plus tôt que l'autre et hier me vaintrent celles du 9^e du pasé, avec celle du 21^e. Je les lus les première et ne pouvoit m'asurer. Mais la vostre, escrite de vostre main, me rasura toute à grant. Dieu soit bénit et puisque par sa bonté il vous a conservé, il faut bien que vous consacrier plus que jamais vostre vie à son service.

Je plains bien les paynes de M. du Plesis et vous luy estes bien obligé et moy ausy de son soin. J'asarde encore celle cy par Venise, mais je crois qu'en feray encore celles cy par remise, mais je crois qu'en seray party. Je loue Dieu enore un coup mon cher fils. Je prie Dieu de vous conserver en sancté Cet le souait de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Ce (illisible) de novembre.

Je n'ay pas voulu que vostre frère vous escrive, par ce que cella divertit son étude.

Archives nationales, 1 AP 331/78

22

5 décembre 1614 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu les vostre du 8^e de novembre. Je suis bien ayse de voir que vous vous fortifiez en sancté. Je le désire bien et de vous voir de retour. Je suis en payne quel chemin vous prendray. Je me suis assurée, par ce que m'a mandé Monsieur du Plesis, que paseriez à Balle et vous y ay escript. Je n'ay peu encore toucher rien des trois mil escus de quoy vous estes employé sur l'état. Ce fons manque fort à ce qu'on dit. Je le sollicite.

Vostre frère est devenu si triste et resveur et n'a plus ses réparties qu'il avoit. Je vous escriray à Genesve plus enplement et seroit bien ayse que vous pasiez par le Savoye et voiez le duc, lequel a bien fait bonne chère à Monsieur le conte de La Voute.

Je ne say où ces lestres vous trouveront et suis en payne que manquez d'argent, puisque n'avez pris les trois mil écus à Prague. Monsieur le Prince est icy quy ne se souvient pas guère de caeser le monde. Cet ce quy faut que vous apreniez et surtout de honorer Dieu tousjour, car il honore ceux qui l'honorent et croiez mon cher fils que je vous seray tousjour vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Paris, le 5 décembre 1614.

Archives nationales, 1 AP 331/32

³⁴ Henri de La Trémoille était arrivé à Venise le 5 octobre 1614 malade de la petite vérole. Dans sa lettre du 21 octobre 1614, Zacharie du Bellay annonçait à la duchesse de La Trémoille son rétablissement. Archives nationales, 1AP 345 /131.

1615 *Les mariages espagnols furent le prétexte d'un second soulèvement du prince de Condé. Henri de La Trémoille était arrivé le 28 janvier à Genève. Afin que son fils ne soit emporté dans ce tourbillon, Charlotte-Brabantine de Nassau, suivant un conseil que lui avait donné Duplessis-Mornay, l'invita à prolonger son voyage par Lyon, le Dauphiné, le Languedoc et la Guyenne.*

Henri de La Trémoille partit de Genève se rendit, à Lyon puis à Grenoble où il visita le maréchal de Lesdiguière, puis les Eglises du midi. A Toulouse le parlement refusa de le recevoir et d'envoyer des députés le visiter³⁵. Oubliant cette déconvenue, Henri de La Trémoille, rejoignit le 12 avril à Lanquais sa tante Elisabeth de Nassau. Il alla avec elle à Castillon³⁶, puis partit rejoindre sa mère à Paris³⁷.

A la veille de réaliser les mariages espagnols, la Reine-mère pour se concilier Rohan lui demanda de présider l'ordre de la noblesse à la prochaine réunion des Etats de Bretagne, interdisant à Henri de La Trémoille de s'y trouver, ce qui ne manqua pas de provoquer la protestation de celui-ci. Craignant les conséquences funestes de cette opposition entre deux des plus grandes familles protestantes, Duplessis-Mornay en collaboration avec Parabère et La Force, chercha un accommodement. Il fut convenu que Henri de Rohan demanderait à Henri de Rohan de ne pas participer à la prochaine séance des Etats, en échange celui-ci renoncerait à participer à la suivante.

Pendant l'été 1615, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit avec ses enfants à Vitré³⁸. Henri de La Trémoille saisit par les démons de la politique les quitta au début du mois de novembre pour rejoindre son cousin germain le prince de Condé.

A la fin du mois de novembre, Charlotte-Brabantine de Nassau apprit une nouvelle de mauvais augure : le maréchal de Bois-Dauphin avait mis deux compagnies à l'Ile-Bouchard³⁹.

23

Sans date, ni lieu

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu quatre de vos lestre. Une par le Sr. de Bourneuf à la recomendation du capitaine La Ferrière. Mais je crois que de tous ces denier vous en n'a plus à en disposer. Sy l'ocasion s'en présante, je le feray, chachant le mérite dudit Sr. de La Ferrière et l'affection qu'il nous porte.

La seconde a esté par le gendre de Madame Ostan. Vous me recomender l'affaire de ceux de Touars, mais je ne vois point icy l'ordre qu'on y peut tenir et me semble /2/que celluy quy l'ont envoyé ne fay pas ce qu'il y faut faire.

J'ay reçu depuis celle du mesager et vous remercie de vos perdris quy sont très bonne. Cet oyseau gaigne bien ces dépans.

Depuis le Sr. de La Grolière m'en aporté une. Je ne me puis point enploié pour ces parties et ne le ferais point puis qu'il apartient à M. de Granry que j'estime bien fort. J'ay seu qu'il y a des notaires royaux quy veullent entreprendre d'exercer à Touars. Cella n'a jamais esté. Il le faut enpêcher ces /3/ entrepreneurs de nouveauté de venir à bout de leur dessain et ne le souffrir en fasson du monde. J'en escriis à Monsieur du Plessis et veux que telles gens soient réprimés de leur audasse s'il ne vienent à leur devoir.

³⁵ Archives nationales, 1 AP 393/153.

³⁶ Castillon-la-Bataille (Gironde), près de Libourne, sur le rive droite de la Dordogne. Le duc de Bouillon, venait d'acheter, le 2 janvier 1615, la terre, seigneurie et vicomté de Castillon à Emmanuel-Philippe de Savoie, marquis de Savoie, pour la somme de 246 000 livres. Fernand GUIGNARD, *Histoire de Castillon-sur-Dordogne*, Paris, 1912, p; 204.

³⁷ Lettre d'Elisabeth de Nassau du 26 mai 1615 à sa soeur Charlotte-Brabantine. Archives nationales, 1 AP 334/183.

³⁸ Charlotte de La Trémoille fut la marraine à Vitré de deux enfants les 9 août et 8 octobre 1615.

³⁹ Lettre de Duplessis-Mornay du 23 novembre 1615 à Rivet. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 845.

Monsieur de Buillon cet montré content de vostre lestre. Je vous renvoye celle que ma seur m'en escrit. Cet qu'il faut mestre M. au desus de la ligne, l'âge qu'il a et la calité d'oncle, vous y convye⁴⁰. Cet affin qu'entendiez ce quel m'écrire la desus. Escrivez un mot à Madame la princesse d'Orange. Nous avons mille maux pour nostre affaire. Apprenez bien et ne perdez le temps qui ne se recouvre jamais et vous [montrer] obéissant [à] vostre devoir. Que [la] crainte de Dieu soit vostre principale étude et ce faisant comme je le crois, je seray tousjour mon cher fils vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/72

24

Sans date

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je suis estonnée de n'avoir point eu de vos nouvelles depuis vostre partement. Il faut un peu estre plus songneux. Je vous renvoye Videbource et par luy je vous diray que j'ay appris par Bruss, mais de personne assurée qu'on vous doit envoier convier à faire ce voyage et n'aller au Estas.

Vostre réponse doit estre que je suis icy pour /2/ recevoir les comandemens de Leur Majesté, que vous atendez de jour en jour mon retour, que vous ne pouvez en cella prandre de résolution qu'après m'avoir veue ou appris de mes nouvelles. Sans que M. du Plesis-Bellay m'a escrit de Poitiers, je n'usse seu ny vostre santé ny rien de vostre voyage.

Je n'ay encore peu faire homologuer la transation de Madame d'Elbeuf⁴¹, mais je suis résolue de partir et laiser M. de La Mot pour faire cella. Ce que j'ay affaire cet de doner ordre à contenter les marchans à quy on doit ce qui a esté pris pour vous. Je vous voier pour ce fait den sis jour, sy Dieu plait. On m'a dit que la noblesse que vous avez veue est bien contente de vous.

Archives nationales, 1 AP 331/71

1616 *Le prince de Condé, chef du soulèvement des princes, au terme d'une prise d'armes sans succès, fit, le 20 décembre 1615, des ouvertures de paix à la Cour. Une conférence s'ouvrit le 15 février 1616 à Loudun.*

Charlotte-Brabantine de Nassau et sa fille Charlotte étaient toujours en Bretagne. Le 13 février, elle reçut une lettre de la Reine mère et du prince de Condé l'invitant à venir à Loudun. Le 24 février, elle était à Saumur où elle dîna chez Duplessis-Mornay⁴² puis, " par avis venu de Loudun "⁴³, se rendit à Tours où la caravane royale s'était fixée.

La paix fut conclue à Loudun le 3 mai 1616⁴⁴. Henri de La Trémoille partit à Paris à la Cour avec son oncle le duc de Bouillon et le duc du Maine⁴⁵.

La Rochelle s'inquiétant des agissements en Aunis du duc d'Epéron, gouverneur d'Angoumois, du Limousin, de Saintonge et d'Aunis, Charlotte-Brabantine de Nassau s'y rendit au

⁴⁰ Ce passage révèle que Charlotte-Brabantine de Nassau était au courant des règles de civilité épistolaire.

⁴¹ Charlotte-Brabantine de Nassau avait enfin put conclure le 26 mai 1615 une transaction avec la duchesse d'Elbeuf touchant le règlement la succession du comte de Laval.

⁴² Lettre de Duplessis-Mornay du 24 février 1616 à Rivet. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 920.

⁴³ Lettre de Duplessis-Mornay du 28 février 1616, *Ibid.*, tome I, p; 922.

⁴⁴ Cf. M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1862.

⁴⁵ Henri de Lorraine (1578-1621), duc du Maine, fils du duc de Mayenne.

mois de mai pour assurer la ville de son soutien. Après avoir effectué cette démarche politique, elle retourna en Bretagne au mois de juillet avec sa fille Charlotte et son fils cadet Frédéric⁴⁶.

Le 1er septembre 1616, Marie de Médicis mit fin aux prétentions du prince de Condé en le faisant arrêter. Cette arrestation provoqua un nouveau climat de tension. Les Rochelais, notamment, prirent quelques précautions militaires et occupèrent le château de Rochefort. Le duc d'Épernon⁴⁷ gouverneur de la Saintonge répliqua en occupant Surgères⁴⁸.

Le 4 octobre 1616, Henri de La Trémoille qui était revenu de la Cour, rejoignit La Rochelle avec un corps de 100 cavaliers⁴⁹. La Cour réussit toutefois à séparer les protagonistes avant que les hostilités ne se fussent aggravées. Henri de La Trémoille quitta La Rochelle le 10 novembre. Le ministre Jacques Merlin mentionna dans son diaire qu'il s'en alla " avec une louange qui ne lui sera jamais ostée, d'estre venu à nostre secours à point nommé, avec une diligence incroyable " ⁵⁰.

Mais en faisant cette action d'éclat, Henri de La Trémoille avait oublié d'avertir sa mère à Vitré. Celle-ci le lui rappela vertement dans ses lettres. L'on ne sait comme les retrouvailles se firent. Le 20 décembre la mère et le fils étaient à Saumur chez Duplessis-Mornay " avec bonne compagnie " ⁵¹.

25

13 février 1616 - Laval

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, craignant que vous soiez en payne de mon mal, je vous renvoye le Sr. de La Grange pour vous dire que je me porte bien, Dieu mercy, et que je suis venue en ce lieu de Laval pour quellque affaires et vous en dira quellque particularités. Il vous donnera ausy espérance de ma venue. Je n'ose dire aparance, veu le bruit quy court icy que la trefve est ronpue. Ce que je ne veux espérer. Sy la conférence dure je vous voier Dieu aydant.

La Raine me comende de la voir⁵², de me trouver à Loudun et cella avec grant témoignage d'affection. Quant j'aurer asurer ce que j'ay affaire, je vous menderay le jour de mon partement. Cette saison est bien rude, mais puisque vous me croiez utile de deça pour vous, je ne trouve rien de rude, ausy que j'ay grand désir de vous voir/2/.

Je vous envoier le Sr. Chaveau pour vous dire plus de chose, quant je seroy résolue de mon partement pour l'Ile-Bouchard. Vous avez bien fait ce que vous avez résolu, mais étant à moy, je croiois que cet bienséance estoit de m'offrir ce que vous avez en payne d'optenir.

J'ay reçu encore une lestre de Monsieur le Prince par un gentilhomme quy estoit allé de ces quartier à Thouars de créance et où il me fait l'honneur de me convier à venir à Loudun, car la

⁴⁶ Frédéric et Charlotte de la Trémoille furent les parrain et marraine d'un enfant à Vitré le 27 novembre 1616.

⁴⁷ Jean-Louis de Nogaret (1554-1642), duc d'Épernon, vétéran des guerres d'Henri IV, colonel général de l'infanterie, était gouverneur de Saintonge et de l'Angoumois et à ce titre avait mission de surveiller La Rochelle.

⁴⁸ Marcel Delafosse (Dir), *Histoire de La Rochelle*, Privat, Toulouse, 1985, p. 146-147.

⁴⁹ Charles DANGIBEAU, " Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620 ", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384, p. 285, 288, 290.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 298.

⁵¹ Lettre de Duplessis-Mornay du 20 décembre 1616 à Samuel Bouchereau, M.D.S.E. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 1027-1028.

⁵² Dans sa lettre du 29 janvier 1616 à Jacques-Auguste de Thou, Duplessis Mornay fait état des réticences qu'eut Charlotte-Brabantine de Nassau à venir à Loudun sans l'accord de la Reine-mère : " Madame de La Trémoille est conviée par M. le Prince de se trouver à la Conférence. Elle fait difficulté de s'y ingérer, si elle n'est comamndée par Leurs Majestés. Vous sçavés la droiture de ses intentions, je croy qu'elle y pourroit servir en plus d'une forte ", *Ibid.*, tome I, p. 892-893.

Pendant la durée de la conférence de Loudun la caravane royale s'était fixée à Tours.

première estoit un avis de venir à Thouars. Je luy fais par cette dépêche un mot de remercimans sy vous estes d'avis de la donner, vous le feray.

Pour l'Ile-Bouchart, il faudra donner ordre qu'il vive sans la foule des habitans⁵³ et entent que le Bordieu⁵⁴ demeure comme il est, ausy n'est-il parllé que de la ville par le trayté. Je luy escriis, je suis bien marye que je n'ay seu devant que j'usse acordé à Dumonceau ce qu'avez donné à la prière de Monsieur le Prince à l'Ile, mais il m'avoit envoyé un mesager exprès devant que fusiez à Thouars et luy avois donné pour le récompenser des frais fais au nom de sa fille, quy estoit fiheuille de feu Monsieur vostre père et qu'il a de la nécessité sert et >>>> >>>seur, sy bien qu'il y aura de la dispute la dessus, autremen j'eusse trouve bon qu'avez fait. Je remest le surplus au (illisible). Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Laval 13 de fevrier.

M. Duplessis⁵⁵ vous dira ce que je luy mande quy enpeschera de vous mestre du chiffre et vous parler de M. de Villeroy⁵⁶ (le reste de la phrase est couvert par la reliure du registre).

Archives nationales, 1 AP 331/94

26

24 février 1616 - Saumur

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, l'envye que j'avois de vous voir, me faisoit résoudre d'aller droit à Loudun et envoyer, pour recevoir les comendemens de la Rayne, le Sr. Chauveau et doit après afaire mes dêpeches, quant vostre laquais est arivé quy m'a fait réoudre à aller et y séjourner le moins que je pourer. Je trouve très bon ce qu'avez donné au Sr. Brusse. Mon désir sera tousjour que pation pour luy.

Je ne vous feray pas longue lestre, me remestant sur la sufisance de M. de Liques⁵⁷ qui say bien entretain. Je vois par les articles acordés pour M. de Vendôme que les troupes doivent demeurer sur le païs du Mayne. Ayez soin de recomender Laval, Olivet et nostre domayne. Une des chose quy me faisoit autant pancher à n'aller pas à Tours, cet que plusieurs de mes amis y sont, comme MM. Phpeau⁵⁸, de Tou⁵⁹. Vous leur diray et croirer ce que vous dira, de ma part, M. de Liques, auquel me remestant, je vous diray que j'espère vous voir d'ici lundy ou mardy sy Dieu plait, ce que je désire fort, puisque je suis vostre bien bonne mère.

⁵³ Deux compagnies du régiment de Navarre étaient cantonnées à l'Ile-Bouchard. Le 10 mars 1616, Charlotte-Brabantine de Nassau obtint du Roi leur transfert à Saumur. M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, op. cit., p. 441.

⁵⁴ Pierre Dubourdieu, capitaine et gouverneur du château et de la ville de L'Ile-Bouchard..

⁵⁵ Philippe de Mornay (1549-1623), sieur du Plessis-Marly, gouverneur de Saumur, était la conscience du parti protestant. Tout en défendant courageusement les libertés protestantes auprès de la cour, il joua un rôle de modérateur et détourna constamment ses coreligionnaires de la révolte armée. Le soulèvement protestant de 1620 causa sa ruine. Malgré son loyalisme, Louis XIII lui retira en mai 1621 le gouvernement de Saumur. Après la paix de Montpellier, le Roi ne l'autorisa pas à revenir à Saumur.

⁵⁶ Nicolas III de Neuville (1542-1617), sieur de Villeroy, secrétaire d'état, un ancien ligueur modéré rallié à Henri IV, avait été un des principaux artisans de la conférence de Loudun.

⁵⁷ M. de Liques ou de Licques, d'une famille du Boulonnais, probablement l'un des fils d'Antoine de Licques, pasteur de Dieppe, était un gentilhomme ordinaire de Duplessis-Mornay. Celui-ci au printemps 1615, avait proposé à Charlotte-Brabantine de Nassau de le placer auprès de son fils pour éviter qu'il ne s'investisse trop dans les manigances de son oncle de Bouillon, contre la Cour. Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715*, Princeton University Press, 1990, p. 194.

M. de Licques dont le prénom n'est pas connu était le frère de David de Licques, décédé le 30 avril 1616 à Loudun, l'auteur de l'*Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly* achevée par Jean Daillé. Un autre frère fut pasteur à Caen. Des lettres de M. de Licques sont conservées à la côte 1 AP 666.

⁵⁸ Paul Philipeau (1569-1621), sieur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat

⁵⁹ Jacques-Auguste de Thou (1553-1617), l'un des principaux négociateurs de l'Edit de Nantes.

Charlotte de Nassau

De Saumur, ce 24e feuvrier.

Archives nationales, 1 AP 331/79

27

Sans date⁶⁰

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous envoie Le Fresne. Tous les autres gentilshommes iront le droit chemin et partiront vendredy. J'ay dit au Fresne ce que j'ay pris hier de Madame de Rohan pour la compaygnye de gendarme de Monsieur de Soubise demende ains à Monsieur de Buillon.

Sur ce quy est des Etas, Madame de Rohan me dit que M. son fils s'y trouveroit sans difficultez et que qu'en mesme il iroit en enpléaire comme il désire qu'il ne voudroit menquer au Estas. S'il faisoit ce voyage, il faudroit au moins que il le fit en sorte que cella vous laissa les Estas libre. Souvenez vous de faire bonne chère au conselier quy vous iront voir à Paris quy ont esté pour vous et de recomender à MM. de Nay et Eraut la contre baronière.

Je vous envoie l'état [comme] vostre argent a esté employé. Je garderay ce quy est icy pour fortifier et pour payer les garnison de l'avenir Suplier Monsieur de Bullion de dire un mot affin qu'on ne trouve estrange ce qu'on fait icy. J'ay donné à Bruse et au Fresne quinze cens escus et vous garderay cnquent écus pour vostre retour et pour vos pensions. Je comens [à] payer, je ne vous diray autre chose. M. de Rohan⁶¹ va droit à La Rochelle et qu'il esaira de faire départir l'asemblée pour ne donner [occasion aux] autres de s'y trouver.

J'ay tant de conte à faire que j'en suis sy harasée. Je baise très humblement les mains à M. de Buillon et prie Dieu qu'il vous conserve. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/85

28

Sans date - L'Ile Bouchard

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'envoie ce laquais aprendre de vos nouvelles. Les mienes sont bonne. On me mende que aurer eu aujourduy Monsieur de Rohan. Je viens de faire une grant dépêche à Paris quy m'empêche vous en dire davantage, car je ne say rien ausy pour vous mender. J'ay veu force compaygnye à vostre seur ce jour les dire et moy à prier Dieu de vous trouver en bonne sancté selon ce désir, mon cher fils de vostre très affectionnée mère.

Charlotte de Nassau

A L'Ile-Bouchard, ce jeudy.

Archives nationales, 1 AP 331/87

29

16 juillet 1616 - Rennes

à mon fils

le duc de La Trémoille

⁶⁰ La rédaction de cette lettre fait présumer qu'elle fut rédigée aux lendemains de la paix de Loudun.

⁶¹ Henri de Rohan (1579-1638), duc de Rohan; chef de file des fermes du parti protestant depuis l'assemblée générale protestante de 1611, avait participé, sans conviction, au soulèvement du prince de Condé; Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée, 1579-1638*, Perrin, 2000, p. 52-58.

Mon fils, celles cy sera à Raines où je suis depuis deux, jour m'en allant à Monfort et à Quintin⁶², sy Dieu plaist sy trouver force gens quy témoignent vous affectionner et aprouve l'interprétation de l'acort que fait M. de Parabelle. Sy vous voulezz, disent-il, entreprendre à affectionner le bien de la province vous y aurez plus de part que personne, car il y a icy /2/ tant de particularités et ceux quy n'y praignent point de part sy se sentent apuyer seron la meilleure partye.

Voilla ce que j'ay peu apprendre. Je vous prie ayés soin de l'affaire contre Baronière, car sy cette affaire va à nostre contentement, cella donera exsemple à plusieurs de nous bien servir, voyant ceux quy font le contraire Chatiés. Sy on y voyoit quellque difficulté, il faudroit acorder à luy donner quellque chose et qu'il se deffit de son état. Parler en à M. Eraul et De Nay et le leur recomendez. Voyez ceux de la chanbre, vos amis comme M. de Tanaune et luy en dite la conte >>>>>et que Lescire le voye soucaiant.

Je n'ay encore rien appris de vous depuis vostre partemant, mais j'espère que Dieu vous conservera en sancté. Cet le désir mon cher fils de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Rennes, ce 16 juliet.

Archives nationales, 1 AP 331/83

30

26 juillet 1616 - Montfort

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

à Paris

Mon fils, je vous escrivis hier une grant lestre, depuis M. l'aloué de Raines m'a envoyé un homme et Lesire que nous enploions pour faire ademettre en court la résignation quy luy a esté faite pour M. le viconte de Rosemadé, quy est par ici avec sa fille et sy la dite résination n'est osmise, à cause qu'il n'a rescu les quarente jour et n'avoit payé ce droit anuel, il puisse en payant le pris de l'office estre préféray à d'autre quy le pouvoit demander. Cet un homme de mérite à quy nous somme obligés.

Il faut vous enploier avec affection envers Monsieur le Prince. S'il est à Paris envers M. de Buillon quy nous oblige en cette ocasion sy le droit n'étoit afermé et que puissiez avoir le don de la finance ou au moins pour payer la moytyé de vos vint mil escus, mais cella j'en doute. Pourveu que nous puissions obliger ledit Sr. aloué et son gendre. Ce me sera grant contentement, ny oublier rien pour la favoriser. Cet chez luy où vous étiez loger, lorsque je fus malade à Raines. Mais panser y bien. J'écris à M. de La Forest⁶³ pour en parler à Monsieur de Buillon et (plusieurs mots couvert par la reliure du registres). J'écris en hâte et vous recomandant cette affaire. Je prie Dieu, mon fils, qu'il vous conserve. Vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Cet de Monfort, ce 26 juliet, en partant.

Archives nationales, 1 AP 331/91

31

Sans date

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

⁶² Une lettre du 1er août 1616 de Philippe du Matz, viconte de Terchant, nous apprend qu'à cette date, Charlotte-Brabantine de Nassau y était encore. Archives nationales, 1 AP 679.

⁶³ Moïse Suzannet, sieur de la Forêt-Brédurière, d'une famille noble protestante du Poitou. Le duc de Bouillon lui confia le gouvernement de Castillon qu'il venait d'acheter.

Mon fils, vous saurer par le Sr. Chaveau l'issue de mon voyage. Je me plains fort que je n'aye rien eu de vous depuis celle que m'a aporté Mlle de Monbon bien que vous m'asurier que peu de jour après je serois informée de tout ce quy regarde l'affaire de S[...], cependant sy vous [pouvez] savoir l'état de cette affaire. Cet estre un peu mal songneux les affaires ne se font avec sy peu d'intelligence. Je crois que vous croiez que je demeure perdue dens la mère, enfin si je n'ay eu réponse de vous de deux grandes dépêche que vous avez eu de moy par vostre laquais et par le gentilhomme de M. de Châtillon. Prié Dieu quy vous conserve. cet, mon fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/77

32

Sans date

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, vostre lestre m'a bien plus, plus contentée que la dernière, car elle est escrite plus affectionnée et avec plus de soin que l'autre. Elle m'a toute réjouye et j'en estois toute fâchée, mais à cette heure bien contente de vous quy à la vérité n'ayant à espérer contentemet que de vous et consolation de mes paynes. Quant je panse que vous n'avez pas soin de moy cella me touche fort et de me mander ce quy se passe.

Je vous escrit ce mot en fort grant hâte. Je remés samedy à vous escrire plus au long. Dite à M. de La Forest que je le prie quy voye Monsieur le Prince de ma part et l'asure de mon très humble service, mais qu'il vous face sortir de la partye de M. Palot. Pensez un peu à vostre dépense et luy rendez bien des devoir, mais ne menquez à affectioner tous. Vous souvenant que on a tousjour plus fait pour vous, que pour M. vostre père. Tenez-vous fort près du Roy et ayez soin de Dieu et d'aymer mon cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Faite que vos gens me face souvent savoir de vostre santé et aye soin de m'escrire et des nouvelles de Madame la Contesse.

Archives nationales, 1 AP 331/82

33

13 août 1616 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous dépêche Jaunay⁶⁴, avec cotype de la lestre en ce qui vous concerne que escrit le Roy à Monsieur Duplessis et les articles. Il sont d'avis tous que vous acheminé icy au plus tost et pour ce contenter les plus pressé de ce qu'aver et le renplacer icy et les autres et un capitayne les mener icy. Je trouve la lestre du Roy de melieur stille et ne say quy a causé celluy de Monseigneur le Prince. Vous me [...] de Besay pour savoir comme je doit faire. M. de Royan⁶⁵ a envoyé à Monsieur du Plessis, lequel vous tesmoigne beaucoup d'affection. Il luy faict escrire toufoi sy veniez sy tôt, comme on croit qu'il est à propos, pour tirer fruit du crédit de M. le P., vous pourez l'aller visiter ou luy escrire.

⁶⁴ Jean Nouail, sieur du Jaunay, d'une des principales familles protestantes de Vitré, adversaire politique des du Matz de Montmartin, était le capitaine de la garnison de Vitré en 1605 à la mort du comte de Laval. Il avait été un des premiers huguenots de Vitré à se déclarer en faveur des La Trémoille. Soucieuse de se procurer des appuis, Charlotte-Brabantine de Nassau l'avait confirmé dans son commandement.

⁶⁵ Philippe de La Trémoille (1596-1670), marquis de Royan, petit-fils de Georges de La Trémoille, baron de Royan, quatrième fils de François de La Trémoille et de Anne de Laval. La branche de Royan et d'Olonne était restée fidèle au catholicisme.

Dieu a mis nos pied au large pour l'état où on étoit. Il l'en faut louer et s'en souvenir : et moy je vous asureray que j'en suis fort soulagée. La Rayne a envoyé à Messieurs de (illisible) et du (illisible) le mot qu'elle aura écrite à tous. Je vien de dépêcher à la Cour et vous n'aurez de moy que cella, quy suit et seray toujours contente quant vous aurez sujet de l'estre, estant, mon cher fils, vostre très affectionnée mère.

\$ X \$

Ce 13 août.

Archives nationales, 1 AP 331/95

34

27 ?? 1616 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous envoye le Sr. de La Grange savoir de vos nouvelles. Je n'en aprens en façon du monde, ce quy m'étonne. Je ne vous en diray davantage, sinon que me feray plésir de m'en mander et que je ne suis sans paine. Vous n'aurez de moy que cella. Je bois des eaux de Spa, cella m'empêche d'écrire beaucoup ; aussy que je ne say où vous trouvera ce porteur. Je suis vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitre, 27.

Archives nationales, 1 AP 331/86

35

6 octobre 1616 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trimouille

Mon fils, j'atens enplemant de vos nouvelles comme vous me mender que feray et désire avoir l'instruction de ce qui cet passé depuis et devant l'arest Monsieur le Prince⁶⁶. Monsieur de La Forest me mande, qu'il eut bien désiré me trouver là, pour m'en esclaircir. Je désire de l'estre pour ce que sellon cella j'ay à prendre mes mesures, s'il alloit chez luy comme il est à propos que luy en donnez le moyen, car cet affaire s'en sentiroit et cella seroit une trop grande incomodité ; étant à Thouars vous avez moyen de prendre avis et il est à la porte pour un ocasion luy donner la payne de vous venir voir. Vous me mendez que l'avez retenu et puis m'en demendez la permission /2/, je n'entens pas cella. Sy l'avez retenu pour quellque jours, il est très à propos sy pour cella ne l'est pas que vous ne m'avez veue, car il y a des raisons la desus à vous dire, aussy je ne le crois pas car vous ne mendez aucun conte (?) aussy. M. de Buillon me dit avoir pourveu du gouvernement de Castillon⁶⁷, condition fort avantageuse à 419891. Il désirois donc bien que M. de La Forest, ayant esté voir sa famme, donna un jour jusques icy.

Pour Messieurs de La Rochelle, je n'ay reçu leur lestre que vous me mandez m'envoyer. Sy ledit Sr. de La Forest ne peut venir, il faut instruire quellqu'un des vostre du fond des affaires, sy vous en avez quellqu'un asez capable. Cella hors le Sr. Brusse⁶⁸, lequel je désire quy ne bouge d'auprès de vous, car ayant charge d'avoir l'oeil sur la dépanse, il ne peut sans que cella soit à nostre damage s'ellongner et je veux qu'il m'en rende bon conte, car vos créanciers me present asez à leur faire vois

⁶⁶ Le 1er septembre 1616, Marie de Médicis avait mis fin aux prétentions du prince de Condé en le faisant arrêter.

⁶⁷ Castillon-sur-Dordogne aujourd'hui Castillon-la-Bataille (Gironde), près de Libourne, sur le rive droite de la Dordogne, était une ville protestante. Le duc de Bouillon avait acheté, le 2 janvier 1615, la terre, seigneurie et vicomté de Castillon à Emmanuel-Philippe de Savoie, marquis de Savoie, pour la somme de 246 000 livres. Pour être maître chez lui, le duc de Bouillon acheta le 5 avril 1616, pour la somme de 21 000 livres, sa charge au gouverneur de cette place, Jean de Cazes. Le 31 août 1616, Henri de La Tour d'Auvergne fut nommé par le Roi gouverneur de Castillon. Fernand GUIGNARD, *Histoire de Castillon-sur-Dordogne*, Paris, 1912, p; 204 et 224-225.

⁶⁸ Adam de Brusse, un écossais, était devenu le maître d'hôtel de Henri de La Trémoille, après avoir été son précepteur.

ce que devient vostre bien. M. de Liques est déjà icy. Il vous va trouver. Il a l'humeur de son frère et a bon sans. Je remet le reste sur luy. Je suis toute affligée de l'affliction de la pauvre Madame de St-Germain. Prenez sur l'affaire de La Rochelle les avis de Saumur et me mender ce qu'aurez avis[é]. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitré, ce vie octob. 1616.

Archives nationales, 1 AP 331/36

36

20 octobre 1616 - Laval

à Mon fils,

le duc de La Trimouille

Mon fils, j'avois résolu de ne vous escrire plus que je ne fusse atisfaite de la plainte que j'ay faite de vostre négligence, mais M. de Bellefontaine⁶⁹ voulant vous allert trouver, ayant seu par le bruit comun où vous estiez, m'a tellement prié de vous porter de mes lestres, que l'obligation que je luy ay de l'affection qu'il nous témoynge, fay y estre obligé, que de sa bonne volonté, fait que je ne luy ay peu dénier ce contentement et faire ma lestre moins rude que l'ocasion que j'en ay le mériteroit, puisque depuis vostre retour en Poitou, je n'ay appris de vos nouvelles q'un mot par le garçon de Neveu auxquelles vous m'asuriez que j'en sauroit bien au long, veu le retour de Fourchefière⁷⁰, les choses avenue depuis méritoit bien que m'envoissier avertir de ce quy se passoit et me fisier savoir ce quy vous étoit aporté de M. de Buillon. Ce sont procédure que je ne pourois suporter que de ne recevoir de vous, ce à quoy la naisance vous oblige et mes soins et mes paines méritent et que je veux recevoir de ce que j'ay mis au monde sy ne veullent mériter, car je ne vis pas comme plusieurs mère ausy je veux recevoir ce quy m'est deu (une partie de la ligne est couverte par la reliure) et je n'ay receu de quoy vous..;

Je crois sans mon voyage de La Rochelle vous n'y eusiez trouvé les affection telle sy nous n'avez des raisons que je ne say point. Vous estes bien blâmable : voicy le 16e jour que je n'ay eu de vos nouvelles, ny de personne à quy vous l'ayez comandé /2/. M. de Belfontayne voit la continuation de ces dicours, me priant d'adoucir mon esprit qui est trop sensible à vous aymer pour ne l'estre point au peu de tesmoigner que me render de désirer me conplaire. Il m'asure qu'il faut que les personne soient toutes malade que m'envoyer. Je veux croire quellque chose pour me contenter et sy le désiray faire témoigner luy l'estime que vous faite de son affection et le croire de ce qu'il vous dira de ma part et vivant comme vous devez envers moy je seray tousjour, Mon fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Laval, ce 20^e otobre 1616.

Archives nationales, 1 AP 331/38

37

25 octobre 1616 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu une grande lestre par vostre frère, sans date, en laquelle vous me faite des excuse que le besoin qu'avez de vos gens vous a empêché de me faire savoir de vos nouvelles. Il y en avoit à Thouars ! Un soldat du château me pouvoit estre envoyé par Bruse ! Vous luy comendant de m'avertir de vostre partement, n'en ayant le loisir. Une autre mesager à pied à La Rochelle afin, de

⁶⁹ M. de Bellefontaine, un normand de Condé-sur-Noireau, vétéran des guerres du Béarn, avait été nommé en 1608 par l'assemblée de Gergeau, gouverneur de Châtillon-en-Vendelais, en remplacement de Maurice de Beaurepaire, seigneur de Pierrefitte. Frères HAAG, *La France protestante*, tome II, p. 122.

⁷⁰ Josias Marvillaut, écuyer, sieur de Fourchefière à La Forest-sur-Sèvre, époux de Madeleine de Butan, fille de Jehan de Butan, écuyer, sieur de Preugny et de La Mabilière à Courcoué et de Suzanne de l'Escure.

temps en tens, me tenir informé de vos ation. Cella n'ut enpéché que n'usiez aporte pour vostre établissement ce quy étoit nécessaire par vos gens, de quoy je n'usse désiré que vous fisiez départ, l'ayant trop à coeur pour en désirer l'elongnesmant, mais je crois qu'il peut estre sans oublier ce que vous me devez /2/ ces deux chose n'étant inconpatible, mais je les crois nécessaire, car j'y puis servir et n'y suis pas inutile.

Je suis très fâché que m'avez donné la lestre de M. de La Forest quy estoit de remercimans de ses paynes et priez de les voulloir continuer. Je n'escris point des lestres quy offensent ceux que j'estime, comme luy et ne devez faire sy mauvais jugement de mes ations. Ma dernière lestre audit Sr. de La Forest, à la vérité, est plaine de plainte de n'avoir eu de ses nouvelles, mais ma première luy eut est agréable, car elle étoit plaine de remercimans et ne désire nullement qu'on retiene mes lestre. Il ne va pa sy vite que vous et ne fais rien à la légère.

Vous tronpez fort de me mender que M. de Buillon n'est pas en état d'acheter Catilion. Il y a deux ans qu'il est payé et qu'il en jouit, cet le comté de Nègreplise que vous voulez /3/ dire⁷¹. Je feray tousjour bien ayse de vous voir telle sens auprès de vous et j'ay say bien que sy ne les ay, soit il ne demeuroit pas surtout celle là et cognoit par la vostre que vous ne le voudriez pas. La fin de vostre lestre me le témoyne vostre obéissance.

Pour mender vos amis, je les tiendray averty mais il faut voir ce que fera M. de Boisis. Mais je trouve étrange que vous mender que vous cognoissez par Carpiene que je désire estre informé de ce quy se passe et je crois moy que vous deverier croire que vous devez m'en tenir avertye et sy vous m'affectionez ou m'etimez autant come vous le devez. Vous ne devriez estraire ayse que je ne le reçue l'information de vos ations. Car l'aplaudisemant qu'on vous fait ne doit étoufer les afections naturelles ou sy cella vous arrivoit, Dieu me donne la mort que je voye mourir ce que me devez. Je ne le veux espérer, mais je vois vostre esprit fort volage.

Vous me mendez pas avoir veu M. de Liques. J'escuse vos occupation, mais sy vous preniez le soins de dire au votre ce que vous ne pouvez mender, lesquels j'ordone de m'avertir quant vous ne pouvez fair. Vous n'aurez de moy que cella, sy les chose vont au pis, il faut se servir du moyen de Tailebour pour avoir argent.

Adieu, mon fils, je voudrois ne vous aymer tant et lors je n'aurois tant de santimans des défaux que vous faite envers moy, car je ne me soucirois ny de vous ny de vos affaires. Cet affection durera jusqu'à la mort sy trops de nesgligence ou de mépris ne me donent ocasion de changer. Dieu ne le permetra de voir en vous cette ingratitude. Les cendres de Monsieur vostre père se léveront pour le vous reprocher, et plustôt je réserveray pour les témoygnage que vous me donneray de vostre affection, consolation mes payne et ocasion d'estre comme je suis, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitray, ce 25^e d'otobre.

J'ay envoyé La Grange⁷² à M. du Bordage⁷³ toute asurance d'affection. J'avois promis la première place à M. de Belfontayne. Je crois que me devez contenter en cella, vous le savez.

Archives nationales, 1 AP 331/39

38

29 octobre 1616 - Vitré

à Mon fis

le duc de La Trimouille

⁷¹ Nègrepelisse petite ville du Tarne-et-Garonne que Charles IX avait érigée en comté en 1566. Le duc de Bouillon avait acheté le 18 juin 1616 le comté de Nègrepelisse à Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, aîné des neufs enfants du maréchal de Lavardin.

⁷² Jean Perrier, écuyer, sieur de La Grange, un huguenot d'Ernée.

⁷³ René III de Montboucher, seigneur du Bordage, était le principal seigneur protestant du Pays Rennais. Il avait épousé le 10 octobre 1604 Elisabeth du Boays de Mesneuf (1587-1657), dame de Poligny. Il mourut en 1647 à Nantes lors d'une session des Etats de Bretagne.

Mon fils, la venue de La Grange m'a ôté hors de paine et a rabatu de ma fâcherie d'avoir esté sy longtemps sans aprendre de vos nouvelles. Sur l'assurance que je prens que aurez une autre fois plus de soin, car autrement vous me mécontenterier du tout.

Sy vous eusiez mandé vostre partemant et qu'aviez aviez besoin de vos amis, M. du Bordage vous eust esté trouvé avec force monde, mais quant on ne fait rien, on ne fait rien. M. de Buillon me mende vous avoir mandé toutes nouvelles par vostre postillon de Poitou. Il m'en a mandé par ce laquais, mais me remest sur vous, dit que vous avez un beau /2/ tens sy le saver bien cultiver.

Les Etas finiront dans huit jours. On demende pour le Roy, dit-on, de quoy entretenir en la province deux mil home. Ce que je n'aprenois rien de vous, m'a rendu tout mal, mais je me purge et désire fort vous voir. Je ne say sy avez escrit à M. Phpau, escrivant au Roy au moins. Je n'en n'ay rien veu. Vostre voyage a esté à propos, mais, il faut se ménager et sellon le contentemant qu'on aportera de la Court, faire que le gré de ce quy se fera éteint les (illisibles) d'acomodement. On voit que vous y estes porté et non esté porté à ce faire /3/, cependant on parlle de lever. Cella oblige à conserver ses amis. Je voudrois bien pouvoir concerter avec vous ce quy est à faire. Je vous en menderay un autre fois davantage. Ayez soin de vostre sancté et de servir. Adieu et ayez comme vous devez, Mon fils, vostre bien bonne mère⁷⁴.

Charlotte de Nassau

J'ay dit à Bresuire quellque chose. Je vous envoye une lettre. J'ay ouvert la lettre de M. De Nay que je vous envoye. Je voudrois bien faire aprendre des exercice à vostre pettit frère (le reste de la ligne est couvert par la reliure).

A Vitré, ce 29 d'otobre

Archives nationales, 1 AP 331/37

39

6 novembre 1616 - Vitré

à mon fils

le duc de La Trémoille

Mon fils, Je vous ay escrit par devant celle-cy sera par l'oublie, pour vous dire ce quy se passe icy où nous avons un siège à cinq lieu d'icy. Tout le monde y court pour le siège, les autre pour le faire lever. Je ne say ce qu'à la Court on dira. Je laise au porteur à vous en faire entendre les cause bien saige que l'affaire est fort mal passé pour M. de Guémadeu quy a tué sans défance le baron de Nivet⁷⁵ quy set trouvé avoir de huit coup d'épée, la siene au foureau. Cet pour la préséance au Estas⁷⁶ où on dit, à la vérité que le mort n'avoit haut de droit, mais cella avoit esté accordé.

Il vous dira que sinon que j'atens de vos nouvelles sur le venue de M. de Boisisse. Les gens quy s'offre à vous aller trouver que j'ay fait voir en Normendye. M. de Belfontane vous oblige fort et a desjà asurance de plusieurs et mesme d'y mener compaignye de chevaux-légers entre autre Monsieur de Montaignu, gentilhomme de vint mil livre de rente, Mille Terelle quy le cognoit dit qu'il eu autant. Mais ces affaires me mestent en payne pour le lieu.

⁷⁴ Toute cette lettre vibre de la colère de Charlotte-Brabantine de Nassau envers son fils qui dut toute sa vie se souvenir de cette volée de bois vert.

⁷⁵ Ce tragique fait divers permet de dater cette lettre. Le 28 octobre 1616, lors de la session des Etats de Bretagne à Rennes Thomas de Guémadeuc, baron de Blossac et vicomte de Rezé, gouverneur de Fougères avait tué le baron Jacques de Nivet. Le lendemain, Guémadeuc se réfugia à Fougères et s'enferma dans le château. Le maréchal de Brissac marcha sur Fougères et un exempt des gardes du roi somma Guémadeuc de remettre la ville et le château. Sur les instances de sa femme, Guémadeuc s'échappa et celle-ci livra la ville et la place. Guémadeuc alla demander grâce au Roi. L'indignation s'assoupit et peut-être aurait-il obtenu le pardon et l'oubli, mais la veuve du baron de Nivet demanda justice et l'on découvrit que Guémadeuc avait un autre crime à se reprocher. Dans un moment de colère il avait tué le sénéchal de Châtillon-en-Vendelais, un officier des La Trémoille. Guémadeuc comprit que s'en était trop. Il retourna s'enfermer dans Fougères. Louis XIII ordonna au duc de Vendôme, gouverneur de la Bretagne et au maréchal de Vitry de se saisir de lui. Guémadeuc se rendit sans résister. Il fut exécuté le 27 septembre 1617 à Paris.

⁷⁶ Les Etats de Bretagne en cette année 1616 se tenaient à Rennes. Ils avaient débutés le 23 octobre 1616.

Je suis un peu marie que n'ayez donne ma lestre à M. de La Forest. Sa grande lestre à de bonne et mauvaise raisons. que je luy feray accorder en présance et vous seray plus songneux un autre fois. Cet ce que je désire et que vous employez M. de Liques à me faire savoir des nouvelle pour soulager M. de La Forest et fair cella. Vous luy feray savoir ce qui se passe /2/, car je vois bien qu'il est bien surcharger d'affaires, car il me mande, je dis mende à M. de La Forest qu'il en a plus que douze n'en savant faire.

M. de Liques peut soulager, escrire, et escrit bien, et a très bonne cognoissance de nos affaires. Tout son signe >>> de venir qu'à regret pour sa sufisance, mais il n'est pas insolent, n'y entrant. Il le faut pousser et doner entrée, car ce n'est sa vocation de le faire autremant. Vous ne m'en avez rien mandé et je vous envoyois le témoignage de sa province. Il désire savoir sy M. de Lumeau vous voit souvant⁷⁷. Vous devez en faire, car Monsieur vostre père l'estimoit très fort et le jugoit fort capable.

Il seroit à propos que asenblisiez plusieurs de nos amis sy l'affaire de La Rochelle se termine pour avis de vostre conduite et vous prendré celluy de M. Duplessis et moy et de M. du Plessis-Bellay afin qu'il regarde au bien et grandeur de vostre personne et de vostre maison et moy je virois par mesme avis ausy de mon coté ce que j'ay affaire. Et conserter nos ation et hors la court et dens la court et prendre une bonne résolution et même ce que nous avons affaire pour vostre frère. Sy sera bon qu'il fasse ses esexercice à Paris et puis voyager, affin que nous marchions par mesme conseil, sy non que vous vuiller faire à vostre tette et ainsy j'aviseray e que je ferois et tout san ira p>>>>> mieux. Rendez-vous songneux de vostre santé et de plaire mon fils à vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitray, ce 6e de novenbr.

Archives nationales, 1 AP 331/84

40

17 novembre 1616 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, la venue de ce laquais m'a bien fort rejouye, aprenant par luy vostre arivé à Thouars en bonne sancté et vostre partement de La Rochelle, avec contentement pour celluy quy vous a témoigné par un chachin avoir esté reçu de vos bon conportemens. De tout cella en devons nous rendre grâces à Dieu et l'en remercier bien à bon escient, car ce n'est pas une petite faveur que vous avez reçu de luy à ce comencement d'entré au monde, de vous y estre sy bien pris et avoir laissé une bonne odeur de vous, de quoy vous devez avoir louange des autre et vous mon cher fils la rendre à Dieu quy a exsauté mes prières que je luy ay faite à cette occasion pour vous.

J'avoir esté un peu estonné /2/ qu'ayant appris ma maladye par vostre laquais par la lestre que m'a aporté Paul, vous ne m'en disiez un seul mot et disois que vous n'en aviez esté guère ému, car de l'abondance du coeur, la bouche parlle, mais par vostre dernière je vois bien que vous ne la croiez telle qu'elle a esté et toutefois vous pourez croire que je n'usse pas laissé partir sans vous escrire vostre laquais sans bien de l'indisposition, mais je suis satisfaite car je vois bien que ce n'est pas faute d'affection, mais par mesgarde.

Vous m'en donnez trop de tesmoynage par la 2e quy me fait grandement désirer vous voir, mais les affaires de ce païs étant troublé par ce siège qui a ceste heure se fait par comendement du Roy. Et pour cet effect Monsieur /3/ le maréchal de Brissac⁷⁸ est allé faire venir du canon de Raine, a envoyé icy pour me prier instamment de luy prester le nostre, offrir toute aparance quellequ'elle soit, mais je me suis excusé de celle quy sont au château sur la qualité de la place, bien qu'à la vérité sy je n'usse jugé les conte quance j'usse bien désiré l'asiter à ôter un si pernicieux homme de nostre voisinage et quy nous avoit fort désobligé et quy mesme on m'a donné avis avoit des avis sur 61 pour

⁷⁷ Samuel Loumeau, fut de 1594 à 1629 un des pasteurs les plus marquants de l'Eglise de La Rochelle. Il fut député de sa province à l'assemblée générale de Saumur de 1601 et aux Synodes nationaux de Gap (1603) et de Vitré (1617).

⁷⁸ Charles Cossé (V 1550-1621), comte de Brissac, avait été fait maréchal de France par Henri IV en 1594 après lui avoir ouvert les portes de Paris. Il était lieutenant-général de Bretagne depuis 1596.

24981892 dit-on au Sr. 89x4872 de 942X61869x et ce qu'on dit, mais cella étoit, je crois, sans le jeu de de celluy quy en estoit 1529X6. Je say bien qu'à la Cour, il nous y rendoit de fort maudis office, cella oblige fort à ayder à ôter cette épine du pied, mais nos canons nous sont /4/ fort cher et la place étant ville de sûreté, je ne l'ay osé faire, ny creu le devoir. Vous me menderay de que vous en pansez. On croit fermement que M. de Rez⁷⁹ a placé gens et fors autre pour empêcher le prise de, du château. Toutefois je crois qu'y ayant esté envoyé un exempt, cella les retiendra, mais rien ne retient le monde que l'impuissance quy n'a Dieu devant les yeux.

Cette affaire m'empêche de vous mander apesolument de me venir trouver de l'autre coté. Je n'approuve pas fort que que sous 059 lorsque 89 prendra 4511956 de son 25qqa26479 prenez dont la desus l'avis de M. du Plesis.

M. le maréchal de Brissac témoygne avec affection grand désirer de vous servir en parolle avec toute sorte d'honneur de vous devant tout le monde. Enfin, il désiroit bien que 1563981 eut vostre i4a2. J'ay répondu que la /5/ religion me lioit les mains⁸⁰. Chaveau en a ouy parllé, mais me resenant honorée de ce désir, je ne vous en diray davantage. Je m'en vois escrire à Monsieur Duplesis.

Ayez un peu soin de vostre sancté : vous avez esté enrumé à La Rochelle, à Sedan. Je crois qu'il seroit bon de prendre quelque chose. Et croiez que me tesmoygnant l'affection que je me suis attendue et l'obéissance que vous me devez, que rien ne me sera cher quant il ira de vostre bien honneur et avancement, mais je suis sensible à vos manquemens et jalouse de vous, puisque je n'aye après Dieu consolation que celle que j'atens de vous. Dieu vous conserve donc par sa bonté, cet le désir, Mon cher fils, de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Au soir à Vitray, ce 17e novembre 1616.

Je suis bien ayse que Lester ne vous manque comme vous me le mandiez. Je renvoye à Chaveau la lestre que m'aviez escrite par mon laquais afin que vous (la fin de la ligne est couvert par la reliure).

Je n'ay pas trouvé étrange qu'avez parllé de cette lettre à M. de Belfontayne, mais bien à propos, mais bien de ce que ne me mendiez pas par luy (la fin de la ligne est couverte par la reliure);

Archives nationales, 1 AP 331/35

41

Novembre 1616 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je reçu hier lestre par M. de Belfontayne avec contentement car j'y cognois du déplaisir de chose que vous avez cognu m'avois dépleu quy me fait attendre que doresnavant vous y penseray davantage et donneray par l'entremise de ceux quy sont de longue main avec vous la cognoissance de vos plus particulière intension. Il faut honorer chacun sellon son estat, mais la confiance particulière à ceux quy sont de longue main avec vous qu'il leur peu faire prendre une cognoissance plus entière de mes volonté et de mon humeur. Il est donc besoin qu'il ayent la liberté de vous en rafraichir la mémoire affin de ne tonber en les pettis égaremans quy pouroit altérer mon esprit et ma sancté et me rendre moins propre à servir à l'acroissemant de vostre grandeur où je n'éparneray rien quand je voirés vostre devoir tel; Donner-moy /2/ que je me suis promis et que vous m'avez toujours fait espérer.

Vous estes très heureusement sortys de cette affaire et vos conportemens ont esté très bien conduit et M. de Bellfontayne exalte tellement toute vos ation que je le crois flateur, mais cella m'est bien, doux et que vous soiez demeurer dens les bornes du devoir a fait paroître que ce n'est par mon orde et fation que vous vullez vous établir, mais par une honorable conduite : ne manquant à Dieu, ny

⁷⁹ Henri de Gondy (1590-1659), Iie duc de Retz, fils de Charles de Gondy, marquis de Gondy († 1596) et d'Antoinette d'Orléans-Longueville, petit-fils de Albert de Gondy (1522-1602), Ier duc de Retz, maréchal de France.

⁸⁰ Cette phrase fait présumer que la maréchal de Brissac a sollicité la main de Charlotte de La Trémoille, soeur du duc, pour l'un de ses fils;

à vostre Roy et à ce à quoy la bienséance vous apelle, mais louer Dieu, car il vous a fait sortir d'un escueil avec plus dur que la précipitation de vostre voyage n'ut deu faire espérer. La conduite a bien servy, mais la seule gloire doit en estre en luy qui cache nos foiblesse.

Pour Monsieur de La Forest, nous luy avons grande obligeance; mais je ne désire pas que je ne vous aye veu, vous donner ma volonté. Il faut s'aboucher. J'y vois bien de l'aparence, mais un peu tousjours faire à quy est affaire, mais non le contraire.

Nous avons la guere à nos portes. Guimadeu entra hier au château après avoir fait un acort contraire avec M. le maréchal de Brisac, trompant Dieu et les homes. Il m'a esté demandé cinquante hommes par trois lestre. M. de Belfontaine quy s'y trouva et autre jugèrent que je ne devois refuser cela à un lieutenant de Roy en son gouvernement, et quy parlle de désiré estre vostre serviteur et ausy son fils, tout /3/ hautemant et a fait acés clers paroître cella.

M. de Terchant⁸¹ l'ayant prié de ne se meller pour Guimadeu, veu la méchante ation, son père m'ayant prié de luy comender de ne bouger de Vitray, après me l'avoir promis, pressé de l'importunité de sa fame⁸², alla trouver Guimadeu racanstave des pardons et sumission que j'ay acordé d'agrér, mais jugeant l'humeur de la personne quy pour asiter un hommr plain de fraude & manque à ce quy l'avoit promi il font dans le château le maréchal dans le ville avec les habitans et nombre de nosblesse. Sy le Roy n'y remédye, il a pour avoir du mal. On atent de la Cour nouvelle. Motelle, me fait finir tout court.

Mon cher fils sy vous le voulez estre ma vie ne m'est pas sy cher à Dieu. Je le prie vous conserver. Une entrevue et nécessaire affin que nous puision nous en hentandre en tout. M. de Belfontayne m'a dit désiré l'estre du le sujet de 85 quant je l'aurer veue avec vous. Je croirer le mal. Madame de Buillon m'avoit mendé qu'on vous l'avoit envoyé et vous ne m'en dite rien. Cet ce cacher à sa mère et tout doit estre clait, car cet ce que j'ayme. Il vous le reprocherons vous voyant et vous feray condamner.

Archives nationales, 1 AP 331/98

42

31 décembre 1616 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous renvoye vostre laquais craynant que vous en aurez affaire par ce que je n'ay peu voir les mémoires que m'avez envoyé et que nous faisons demain la Cesne. Je vous envoier l'homme que vous demandez, mais il ne le faut emploier qu'à chose bien pesée devant, car un chose mal faite ne se rabile point, sy bien que pas mes premiere je vous feray enple réponse, mais je suis marye de ne la pouvoir faire à M. de Nest⁸³ quy me mende atendre de mes nouvelles sur les lestre que m'a aporté M. de La Forest de luy et vous ne m'avez point envoyé mes lestres de Paris sy bien que je n'enten rien à celle de M. de Nest quy me remest sur celle qu'il m'a escrite.

Je voudrois qu'on /2/ n'égara point mes lestres. Je désire de les ravoir et pour ce faite les chercher, ausy que vous me renvoyer mon mémoire escrit de ma main. Vous en pouriez retenir copie, sy le désirer, mais je désire ravoir le mien parce que je n'en ay rien retenu; Vous n'aurez de moy que cella.

⁸¹ Philippe du Matz de Montmartin, vicomte de Terchant à Ruillé-le-Gravelais, était le fils de Jean du Matz de Montmartin, un des plus vaillants capitaines huguenots de Bretagne pendant les guerres de la Ligue. Charlotte-Brabantine de Nassau l'avait nommé en 1606 lieutenant au gouvernement de Vitré pour donner un gage à Henri IV.

⁸² Marguerite de Beaumanoir, l'épouse de Philippe du Matz de Montmartin, était la nièce (ou la sœur) de Jacquemine de Beaumanoir la mère du baron de Guémadeuc.

⁸³ Philippe de Netz, chargé d'affaire du duc de La Trémoille à Paris, était auditeur en la chambre des comptes et ancien de l'Eglise de Charenton. Ses lettres couvrant les années 1615 à 1628 sont conservées à la côte 1 AP 348 des Archives nationales. Sa femme, Catherine Le Comte est décédée le 30 novembre 1617 (lettre de Anne de Rohan à la duchesse de La Trémoille du 1^{er} décembre 1617).

Pour les deux mil escus que je vous ay donné, cet de que j'avois en Holande, car je ne veux pas y donner une fause asignation mais sy on en veut donner pour plus sur d'autre denier on pourra les païer et cepandant vous y obligeray. Je ratifyeray ce que vous feray. Voilla comme je l'ay entendu et faut non tout ce qu'on voudroit, mais ce qu'on peut. Je cherche de l'argent icy, faite en de mesme à emprunter et je pousseray ma procuration sy de vous mesme vous n'en pouves trouver. Mais me semble que vous m'avez dit qu'on vous en avoit offert. Vous n'aurez de moy que cella par ce mesager.

On me mende que M. de Longueville⁸⁴ vient en Cour. Adieu, mon cher fils, je vay prier Dieu pour vous et qu'yl aye pityé de nous. M. de Besay demande à prendre son argent, son les blan non par le nostre comme il avoit tousjours fait et Monsieur vostre père /3/ le vouloit ainsy, mais le temps change tout !

Vous ne mendez rien de M. de La Tabarière⁸⁵. Je vois bien que vostre laquais a perdu ma lestre que j'escrivois à sa fame ou la réponse. Cet désobliger ces personnes et M. Duplessis à quy j'avois dit que j'avois envoyé savoir de leur nouvelles. Dieu vous conserve. Cet, mon fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Vitré, ce dernier de l'an 1616.

Archives nationales, 1 AP 331/34

1617 *Au début de l'année, les ducs de Nevers et de Mayenne rassemblaient les mécontents en leurs terres. L'armée royale se préparait à intervenir. C'est alors que le 24 avril 1617, Louis XIII fit son entrée avec fracas dans la vie politique en faisant éliminer Concini et en exilant la Reine mère à Blois. Tout le monde fut satisfait de cette mesure, même les protestants. Duplessis-Mornay, reçu par le Roi, le 26 avril lui déclarait : " Sire, la France apprendra enfin qu'elle à un roi " ⁸⁶.*

Charlotte de Nassau était restée à Vitré avec sa fille Charlotte et son fils cadet Frédéric⁸⁷ pour la tenue du XXIIe synode national des Eglises réformées qui se tint en cette ville du 18 mai au 18 juin. Henri les rejoignit au début du mois de juin.

Le synode achevé, Charlotte-Brabantine de Nassau, suivant les conseils de Duplessis-Mornay, et de son intendant Daniel Hay, Sieur de La Motte, partit avec ses enfants à Paris pour assurer le souverain de sa fidélité⁸⁸. Charlotte-Brabantine de Nassau envoya son fils cadet, Frédéric, à Sedan avec son précepteur Berthold et revint avec ses deux aînés à Thouars, où à la fin de l'automne elle accueillit sa soeur la duchesse de Bouillon de retour d'un long séjour qu'elle avait fait dans ses terres du sud-ouest.

Henri de La Trémoille au mois d'octobre se rendit en Bretagne pour participer aux Etats de cette province qui se tinrent à Rennes du 26 octobre au 13 novembre. Pour la première fois Henri de La Trémoille, suivant l'ordre de l'alternance, conclu en 1615 avec le duc Henri de Rohan, y présida l'ordre de la noblesse. Le 11 décembre Louis XIII adressa à la duchesse de La Trémoille une lettre où il louait la sage conduite de son fils aux Etats : " comme il a embrassé tout ce qu'il estimoit utile et

⁸⁴ Henri II d'Orléans (1595-1663), duc de Longueville.

⁸⁵ Jacques des Nouhe, seigneur de la Tabarière, baron de Saint-Hermine et de la Lande, gouverneur de Fontenay-le-Comte, époux d'Anne de Mornay.

⁸⁶ Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, Paris, 1968, p. 66.

⁸⁷ Frédéric et Charlotte de La Trémoille furent le 16 mars 1617 parrain et marraine à Vitré d'un garçon de Julien Moucheron, écuyer, sieur du Boulay et de Jeanne Rouleau. Charlotte-Brabantine de Nassau pour sa part fut le 25 mai 1617 la marraine d'un enfant de Samuel d'Andigné, écuyer, sieur de la Gautrais et de Jeanne d'Argentré. Le parrain était René de Montbourcher, seigneur du Bordage.

⁸⁸ Le 2 juin 1617, Duplessis-Mornay écrivait à Charlotte-Brabantine de Nassau : " Mon advis est donc, Madame, qu'après s'estre donné quelques jours à Vitré, partie pour s'instruire de vos prudens conseils, partie pour faire connoistre ses bonnes qualités à ceste bonne compagnie, il doit se rendre au plus tost auprès du Roy, & ne voit rien qui l'en doive retenir". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 1149-1150.

avantageux pour le bien de mon service ” reconnaissant là “ son esprit et la bonne nourriture ” qu’elle lui avait donnée⁸⁹.

La nécessité d’entretenir les garnisons de Thouars et de Taillebourg obérait lourdement les dépenses des La Trémoille. Mais les nuages s’amoncelaient sur le parti protestant, le 25 juin Louis XIII proclama son intention de rétablir le catholicisme au Béarn.

43

12 janvier 1617 - Vitré
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous envoie votre suive et ne vous dirai pas grand chose ayant mal au denier. Je n’ai encore peu trouvé de l’argent. M. de La Motte⁹⁰ est après. Je suis bien mariée que je n’ai eu que M. de La Forest devait repasser à Thouars. J’ai envoyé Dumoulin à Madame de Buillon, sy n’étoit encore party.

Je vous envoie ce paquet pour Madame de Buillon. Je trouve très bon l’ouverture pour M. de St-Gelay, pourveu que Surin n’en sorte mal content. Vous m’avez remis sur Le Sr. de La Joyère, mais il avoit dit chose en mes lettres que je crois qu’il méritoit réponse. Toutefois je m’en souviens pas bien, mais je vous prie d’y prendre garde et de témoigner par ce soin, quant trop d’occupation ne vous en empêche, que me voulliez plaire à Dieu. je vous assure que je suis bien désireuse de votre contentement, car j’y ^pense à toute heure, et puisque je suis, mon cher fils, votre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Ce 12 de janvier.

Archives nationales, 1 AP 331/90

44

27 janvier 1617 - Vitré
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, je en ferai pas grande lettre puisque ce n’est icy que le deuxiesme jour de mon arrivé, auquel j’ai reçu le paquet et de Madame de Buillon, que le Sr. Brusse m’a envoyé, avec les nouvelles de Monsieur Duplessis, par lesquelles j’apprens bien de grands changemens et qu’il font que 51 ne pense pas, devoir guère penser à 15655466 et vous à conserver des amis par leur sagesse et caresse et prendre les bons avis de M. Duplessis.

Je crois que Chaveau sera party pour son voyage. Il est bon de se 1a6092 x 85S4 s’il y avoit 8880462 du 101442156X0 qu’il y a 5051 a5a8ax101x469x424041942 5468x72. Il les faudroit faire demander /2/ et les condition et le prendre 8x286946569909a4 et ayez surtout bien soin de votre santé, car en ce temps il faut avoir de quoy estre propre à servir le Roy.

Selon ce que vous me manderez, j’enverrai ma procuration comme tutrice. Je crois qu’il sera à propos avec le Ø7596X1547 02A99 88a03A47 0869425471 sentot d’un de deux, mais chasser l’avis 5485. Je pense toujours en vous, car vous m’avez témoigné désirer me conplaire et moy il n’y a rien que je ne fasse pour votre contentement pourveu qu’il vous en réussisse bien et honneur et que Dieu soit toujours de votre côté.

Vous ne m’avez fait donner qu’une lettre pour Monsieur de Bellefontaine. Il ne s’y a rien pour l’une celle que j’ai. Il en fait pour l’aîné et pour M. de Fontenay fort bien affectionné et à M. de

⁸⁹ Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Le charrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 129.

⁹⁰ Daniel Hay, sieur de la Motte, l’intendant des La Trémoille en Bretagne.

Terchant le remestant sur moy, mais un mot au capitayne Jaunay⁹¹ quy luy témoigne que ses paynes vous sont agréable, car il prant grant soin de cette place/3/.

M. de Guémadeuc a fait un manifeste le plus plain de menterie. Entre autre, il dit que vous luy voulez mal à cause qu'il envoya une lestre au Roy quy inpuitoit son service, mais il ne dit point que pour avoir asasiné le chénéchal de Chatilion⁹².

Je pansoir ne vous dire qu'un mot, mais je prans ce plésir de vous entretenir puisque vous estes mon cher fils. Je vous envoye les lestres de M. de Lédiguières que vous seray bien ayse de faire voir. Adieu, j'ay trouvé vostre frère en bonne sancté, Dieu mercy. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitré, ce 27.

Archives nationales, 1 AP 331/88

45

1er février 1617 – Vitré
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, vous suivrer cy au long de mes nouvelles par M. de Hayer que je remesteray sur sa sapiance. J'ay ausy apris des vostre bien au long. Mais vostre lestre précédente la venue m'avoit fait entendre les principales. Tout ce à quoy je vous convye et conjure, de marcher avec vostre party et, étant lié à ceux de la Religion, de vous donner la patience, de voir leur résolution et cepandant ne s'endormir la conscience, le possible et l'utile devant se regarder.

On vous conseille de vous ellongner de mes avis. J'ay plus de conscience et plus de courage que ceux quy vous les donnent, mais je ne veux vostre perte comme il désiroit et vous sacrifier pour rien que tout fut sellon leur désir. J'ay parllé de ce que j'ay pensé au Sr. de Liques sur ce qu'il avoit apris 8834 3a4o 56404a9X 74o 6X824246 2X&94 06064. Je ne vous diray autre chose, sinon que je n'approuve nullement le voyage dont il m'a parllé. Le denger est visible et l'utilité nullement assurée, le reste audit Sr.

Vous disant pour la fin que je suis pressé à mon voyage à quoy il faut s'entendre. J'atens donc mon laquais et jetez tout sur vos affaires particulières quy m'on concerné. Je ne vous diray pas davantage, sinon que je prie journallement Dieu pour vous, qu'il vous garde bény et conserve. Cet, mon cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

1 de feuvrier.

J'écris à Brusse pour La Perière et Berjon. Mon rume m'empêche de le vous redire. Je vous prie d'atendre M. de Rouveray⁹³ pour prendre des résolution.

Archives nationales, 1 AP 331/99

46

2 février 1617 - Vitré
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

⁹¹ Jean Nouail, sieur du Jaunay, d'une des principales familles protestantes de Vitré, était le capitaine de la garnison du château de Vitré et le maître des eaux, bois et forêts de la baronnie d Vitré. Il avait le premier en 1606 à prendre parti pour les La Trémoille. Il mourut le 22 janvier 1628 à Vitré.

⁹² Le meurtre par le baron de Guémadeuc du sénéchal de Châtillon-en-Vendelais qui causa sa perte s'inscrit dans le cadre des frictions entre les catholiques et les huguenots. En effet par deux fois, il avait fait déterrer la dépouille de la mère du sénéchal et l'avait fait jeter dans un étang pour la priver " de la sépulture due aux chrétiens ".

⁹³ M. de Rouvray, ancien député général des Eglises protestantes, nommé en 1611 avec La Milletière par le Roi sur la présentation de l'Assemblée de Saumur. Il fut remplacé en 1616 par le normand Bertreville.

Mon fils, je vous feray ce mot pour vous dire que je suis en atente de celluy que vous me mendez par mon laquais que vous me devez envoyer. Madame de Buillon me mende quelle vous escrit de me faire tout savoir.

Le Sr. Chaveau est revenu avec une fort courtoise lestre de M. le conte d'Auvergne⁹⁴ et a exempté Laval de garnison à ma prière. Sinon l'atente où je suis du Sr. Bruse >>>> il seroit déjà party avec argent il s'en faut pour avoir.

M. le comte d'Auvergne est gouverneur du Mayne, avec quatre lieutenant de Roy : M. de Bouillé au conté de Laval, La Frette au Mans, un autre au conté de Beaumont, M. de Lucé au duché du Mayne.

Vous n'aurez de moy que cella et quelque chose de particulier pour X24014A5 par les premiers. Je n'écris à personne et prie Dieu vous conserver sellon le désir, mon cher fils de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitra, ce 2 fevrier.

Archives nationales, 1 AP 331/92

47

Sans date - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu vos lestres par Chaveau. Je vois que nous étions tonbés de mesme avis sans nous ouïr autrement. Vos raison bonne, mal espliqué, enbrouillent fort. J'ay fait lire vostre lestre à vostre seur que n'an a pas entendu un mot⁹⁵. Moy après l'avoir leu trois fois, j'ay compris le sans quy est bon, mais il faut qu'il y ait des maux oubliés. Je vous la garde et voudrois toutefois vous la renvoyer. Il faut contraindre vostre esprit et relir vos lestres, car il est capable d'en faire /2/ de fort bien, tesmoig cette grande que vous me fite.

J'ay veu les lestre de M. d'Epernon, celle de La Rochelle. Je seray bien ayse de savoir celles qu'il auroit de la Court 9864 8a9 conserver 84ax y446a49808 8864 et +8884208 84ax27865044 79069. Nous avons au Mans M. le conte d'Auvergne.

M. de Bouillé a escrit au habitans de Laval ; ne m'a rien mandé depuis que je suis icy et les blâme de n'avoir creu ses conseil quy estoit de luy donner tout fait sans dépendre de luy cet un étrange homme. Je ne vous en firait autrechose pour cette foy. Rendez loy de vos nouvelles et me croez mon cher fils vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

La Piere ne vous va point sy tôt retrouver, car La Ronce⁹⁶ reçut hier une lestre de Monsieur de Bouillé, quy luy mandoit qu'il en doit recevoir du conte d'Auvergne et qu'il aille prontement le trouver. Il a dis me retenir son cousin. On ne crois pas qu'il face un effort pour l'avenir, mais la surpris synon que vos ations >>> la l'oblygence à vous offenser et nous ycy quy sommes à la baterie.

Voilla pourquoy je ne désire nullement que vous metiez quellq'un à l'Ile-Bouchar. Il faut devant pouvoir avoir de quoy les entretenir, car les faire vivre sur le peuple, cet ce que je ne puis souffrir et

⁹⁴ Charles de Valois (1573-1650), comte d'Auvergne, était le fils légitimé de Charles IX et de Marie Touchet. Il avait été enfermé en 1604 à la Bastille pour avoir trempé dans deux complots contre Henri IV. La Reine mère l'avait tiré de sa geôle au mois de juin 1616 parce qu'elle avait besoin d'un prince, même bâtard en son camp.

⁹⁵ Dans sa lettre du 17 février 1617, Charlotte de La Trémoille écrit à son frère : " Madame m'a fait l'honneur de me montrer la lettre que lui écriviez par M. Chauveau, où je vous assure que je n'y ai rien entendu non plus que Madame du voyage de mon frère sans Madame. Elle m'a dit qu'elle vous en a rien mandé. Cela la fâche un peu quand vous lui écrivez des lettres peu intelligibles. Elle aimeroit mieux que vous lui mandassiez vos intentions tout au long sans nul déguisement. Je vous en écris librement, croyant que vous ne l'aurez point désagréable, car de cela dépend en partie le contentement de Madame. Je vous supplie si vous trouvez bon que je vous en parle et librement de me le mander et selon cela je le ferai ". Archives nationales 1 AP 386/14.

⁹⁶ Isaac Journée, sieur de la Ronce, un huguenot de Laval.

tant que ce lien ne se se déclare que ceux de la Religion ne le face autrement. Ma maison seroit en danger d'estre rasée sy avec la force, on venoit à Monjan. Elle n'est tenable >>>> qu'on a esté, ains que M. de Fontenay alla trouver le conte d'Auvergne et ceus de Laval m'ont prié d'y envoyer, ce que j'ay fait pour le visiter pour cest s'il y venoit >>>> bien délibérer quy n'y aitié pas, mais il faudroit voir quel secours on me pouroit donner. Je ne le crois pas. il faut donc vous contenir, pour ne nous mestre vostre frère et seur et moy en payne et eusier passer tout.

Archives nationales, 1 AP 331/97

48

17 février 1617 - Vitré
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu la vostre par ce laquais. Sy vous eusiez montré la procuration, il vous eut dit quelle étoit bonne. Ausy, j'en mende les >>> au Sr. Brusse. Vous me mendez qu'avez reçu des nouvelles de 62 et de 52, mais vous ne vous mendez point ce qu'elle porte. Cet celles que le gentilhomme du marquis de Bonivet vous aporta. Vous plaines vos paines, il sont ainsy pour vous les plus grandes et pour vous trouver de l'argent.

Je vous envoy une lestre où vous verez comme de tout côté j'y fais ce que je puis. J'espère dans quatre ou cinq jour vous envoier ce que je rescouvray et cependant je n'ay pas vu de les gens payer, n'ayant reçu rien depuis que je suis /2/, de quoy je suis en bien mavaise humeur. J'ay retardé ce laquais, deux jour, pour vous mender ce que j'apprendrois de M. le conte d'Auvergne, mais je ne say si à ce soir je sauret quellque chose.

Pour la proposition que vous me faite pour le Sr. de La Mazure, il n'est point propre à cella, car il faut une personne hardye et d'autorité pour faire parler 91. Vous n'en aurier pas grant nouvelles et puis il est du tout nécessaire à nos affaires et ne say pas se démèler de celles d'état comme il fait des particulière, sy bien qu'il faut ou un moins capable quy saura bien faire ce démeller ou une personne de quy la calité et grand comunycation qu'il a eue avec 54 luy donne accès libre avec 8Ac0xΦ.

Je m'étone que vous n'avez rien touché sur ma /3/ procuration. Le Sr. de La Bourdilière⁹⁷ quy y est nosmé, a de l'argent devant luy et voyant ces asurance il eu bien peu vous en prester. Il faut bien prendre leur avantage 8a94064154 24&x 42024 et non asiter personne. Au moins pour la garnison de Thouars, Monsieur du Plessis-Bellay a bien avancé ses cens escus, outre ce que je luy avois envoyé à celle de Taillebour. Il faut donc faire faire un rolle et que Le Fraisne voye ce qu'il leur faut et que vous le avisé quy le l'avance et vous luy en feray vostre assurance, car c'est leur soldat. Il leur est deu quatre mois, mais il y en n'a force nouveau, qu'il faut s'enquarir du capitaine La Perrière⁹⁸ quant il sont entré et qu'il vous en doivent tant des vieux que nouveaux. Un rolle >>> vieux n'ont que deux livre hors les corpouraux.

J'ay trouvé depuis un mémoire que m'avoit donné le Sr. de La Bourdilière /4/. Cella soulagera, il sont à neux livre depuis le mois de novembre. J'avois escrit au Sr. Brusse, pour le fils du capitaine La Perrière que lorsque nous allâmes ensemble à Saumur, vous me dite que ne pourez vous passer de Bergon et nous demeurâme d'acort que prendriez celluy là. Sy vous vous en pourrez passer de Bergon moins de personne cet le melheur. Mais sy vous en prenez, il faut personne fidelle en cette cherge où beaucoup d'inconvéniens peuvent ariver, celuy là est coqu (?) et point insolent. Il say combien a nuy, à Monsieur vostre frère, l'insolence de Hergoules qu'il luy ont fait perdre des serviteur. Je désire donc que celuy là soit préféré à tous ; et que d'autre ne vous en parlle point d'autre, car il m'ofenseroit et vous ne le voullez pas. Je l'estois bien par une bonne lestre où vous me plaignyez. Je l'avois bien un peu esté, puisque je puis dire souvant mon breuvage et mes doulleurs, je melle avec me pleurs. Mais Dieu sera pour nous par sa bonté.

⁹⁷ Laurent Chapeau, sieur de La Bourdilière, était le gouverneur de Thouars. Le registre du consistoire de Thouars pour les années 1594-1615, fait état le 1^{er} avril 1599 de son admission " comme membre de l'Eglise du Christ ".

⁹⁸ Jean Guymeleu dit le capitaine de La Perrière, un huguenot qui se maria lé 19 juin 1594 à Vitré avec Suzanne Lefebvre qui lui donna neuf enfants de 1595 à 1606.

Je vous envoie ce que m'écrit Chaveau du Man. J'ay re>>>> >> trois jour entiers. Il a fait bonne diligence. Il ariva le mardy de bonne heure. Il surpris quellque chose de plus à ce soir par le mesager de Paris ce que je ne crois pas, car ces lestres ne peuvent estre plus fraiche vous le saurer. Je n'ay reçu celle de Chaveau qu'ajourduy à midy.

Dieu vous conserve, asite, conduise et vous donne autant d'honneur que je vous en désire, mais ayez ce tousjour devant les yeux et que les mauvais conseil ne soit pas plus puisant à vous détourner du bon chemin que les bons à vous y maintenir, car la lengue des flateurs est dengereuse en vostre âge, à cella les reconnoitre vous quant il vous ellongneront de ce que Dieu vous comende. La grandeur de courages entreliant plutôt les devoir naturel que d'en étoufer le mal. Vous en remendroit et le depalaisir, mon cher fils à vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitré, ce 17 de feuvrier.

Archives nationales, 1 AP 331/47

49

22 février 1617 – Vitré
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, vostre laquais est arivé à deux heure mynuit, a donné alarme en toute le ville, car on met bien en payne pour moins. Mais, Dieu mercy, à cause que j'estoit malade hier au soir on ne [m'a] pas éveillé. Je vous fais celle-cy donc avec un grant rume et ay reçu la vostre à sis heure du matin, il en est set. Elle est sans date, sy bien que je ne say quel diligence a fait vostre laquais, quy doit ariver le soir, et non la nuit, car cella allarme trop.

Pour répondre donc à la vostre, je suis d'avis pour M. de Rouveray que M. Rivet aille voir Monsieur Duplessis, luy prie de faire une condition pour M. de Rouveray pour un an. La raison est que quant vous l'aurez veu un an vous seray et luy ausi /2/ plus résolu du contentement que pouvez recevoir l'un de l'autre et sy il demende une condition sy avantageuse au moins une année peut estre sans vostre incomodité et la continuation pouroit vous en estre une bien grande l'honneur ne vous étant pas sy agréable à la longue que pour vostre comensemant et une dépanse excessive et comme cella personne, ne se pourra plaindre ausy qu'ayant aspiré et esté comme asuré de l'embasade des Pais-Bas, les chose venoit à luy donner temps d'y pouvoir parvenir. Vous ne voudriez luy enpescher un tel avancement qu'il vous pouroit reprocher et la forme qu'il vise étant un peur retenue. Il faut aller retenumant avec luy et un an vous esclercira de tout et vous fera trouver des moyen de le conserver et luy plus dédain ne voyant peu estre pas de condition pareille.

Quant à l'autre affaire /3/ dont m'escrirez, il eut esté besoin, que pour vous pouvoir donner un avis bien entier, savoir l'état 548862 et le contentement qu'il ont 54 725 0444026526. En tout cas vostre entreveue n'est point à propos et il faut vous tenir dans les termes que porte 847Φ47x59245491 et comme vous remarqué, il a bien des chose à aprendre, car on est habille et puisant et ceux qu'il le sont moins servent tousjour à l'agrandisemant des autres. Il seroit à désirer de tirer en longueur cette affaire et ne rompre pas et luy faisant voir qu'il faut estre asuré que le service à 100 à la 84147 y aient leur seureté et savoir avant ce que 6410X XY2 42096X6433425X6; Donner sur cella un mot d'intrution à M. de La Berlaudière et faite voir désirer de voir un des siens comme il a40a abx 054ix a204xque il vient. Faudroit y resentoir ausy bien et careser, voilla ce que je puis vous /4/ mander n'étant pas plus esclaisye.

Pour de l'argent, nous en chersons et deux personne en manque. Un quy m'avoit promis mil escus de l'ofice de chénéchal de Montfort. Sy les deux mil escus d'Holande n'étoit destiné là, vous les pourier prendre. M. de Nay me mende qu'il a vue asination sur Poitier de quatre mil cinc cens livre. Dite au receveur de Thouars de vous garder cette somme et faite escrire à celluy de Poitier vous païer affin qu'il vous donne vostre asination à Thouars. Le Sr. Chaveau vous dira comme il s'y faut gouverné.

Mon rume m'empêche d'écrire à personne. Nous marions Etival⁹⁹. je crois enfin elle a 16 à 18 livre de rente, mais l'argent demeure est mains du tuteur. Vostre seur vous en escrit davantage. Je vous renvoiré Fourchefière après M. de Lique arivé. Priez-bien Dieu, qu'il vous conseille, car vous n'este pas en un chemin bien frayé. Il a bien des difficultés et que Dieu et le Roy soient toujours devant vos yeux ; et croiez que vous m'este bien cher et que je veille souvant en pensant à vous. Cet, mon cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitray, ce 22e mercredy à neuf heure.

J'écris à M. Rivet, par La Mazure, sur le sujet de M. de Rouveray.

Archives nationales, 1 AP 331/43

50

Sans date – Sans lieu

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay rencontré Chaveau icy. Je crois qu'il vous trouvera encore. Je luy a dit de chéjourner quellque huit ou dix jours à Paris et puis vous aller trouver en Bretaygne, voyre tous ces Messieurs et aprenent ce qu'on dira de vostre partemant. Il cognoit M. Desagens¹⁰⁰. Je luy ay recomendé de sy ra>>>bler cette cognoissance et prendre à ces a luy. Faite-luy une petitte bonne chère affin que cella l'encourage >>>> qu'il sera de mil service durant son séjour. Vous luy répondrez. J'ay ausy de plus ce que jugeray à propos.

Je me porte bien, Dieu mercy, sy le procès d'Avaugour se pouvoit juger lundy, vous y pouriez demeurer ce jour. Je vous prie de partir avec une bonne odeur en caressant un chachun. Dieu vous envoie la propérité que vous désire, mon cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/93

51

12 mai 1617 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay esté sy travaillé d'une défution sur le visage et sur les dens que je n'ay depuis dix jours que je n'a eu aucun moyen d'écrire et répondre au vostre, aporté par Bressuire, le Sr. d'Ovilier¹⁰¹ et La Piere. Je le fais encore bien malaisément, ayant tout le visage bandé.

Pour les deux premières sont chose, on change et par conséquent nouveau conseil à prendre. Je crois que celluy que vous avez pris de n'aller vous mesme à la Court, étant par ce conseil de beaucoup de sens, de bien, ne pourra que bien réusir. Il en avoit ausy beaucoup quy croïoit que deviez faire le contraire, car il n'y a que vous des oposans quy n'y estes point venu et tient-on que Monsieur /2/ de Buillon y a envoyé Monsieur son fils s'escusant sur ses goutes.

Vostre maison seulle se trouve quy n'y a personne auprès du Roy pour les considération de fortifier l'assemblé pour la faire optenir quellque chose. Je crois que cella n'est plus de fais, car il n'y a plus de justice, ny de raison qu'elle supplé sans atirer le blâme et du dedens et du dehors du royaume. Autant comme devant ce changement, elle estoit jugé estre juste et utile sinon de tous au moins de la plus grande et saine partye de l'état tant de ceux de notre profession que de bons françois catholique

⁹⁹ Pierre Thoris, sieur d'Estival épousa le 5 février 1617 à Vitré Renée Collin.

¹⁰⁰ Guichard Déageant (1574-1639), avait fait parti du complot contre Concini. Il devint contrôleur général des finances et membre du conseil.

¹⁰¹ Pierre Frétard, écuyer, sieur de Haut-Villiers, gentilhomme ordinaire du duc de La Trémoille qui testa le 16 novembre 1644 à Thouars devant le notaire Guillaume Ragot.

romains, mais à cette heure chadacun crie qu'elle n'a plus de vocation car comme le préil où étoit l'état et les principaux membre faisoit que sans la légitime convocation elle ne laissoit d'estre approuvé puisqu'en un mal présent les resnes de ne pouvoir estre sy regllé sellon les termes, mais faloit courir /3/ au mal. Maintenant que Dieu a fait un coup innopiné et délivrera du danger ceux quy restoit bien avant seulle, qu'il faut reprendre sa route sellon les bornes prescrite de nos édis et de penser que vous fasiez croire à la Court que vostre demeure là fut utile un service du Roy. Cella est sans aparence et lors que chachun court à l'envy à montrer son obéissance et que les armés du Roy sont puisante et rien à craindre. On jugera si méchamment de vostre demeure et étant sans crainte d'ailleurs, on ne fera guères de cas de service que témoygner y voulloir rendre et ne sera ladite asenble en guère de considération, sinon pour sy elle continuoit atirer un union des catolique pour ayant le roy, la force en la main, chatier nostre désobeissance.

Je n'ay pas aparence qu'ayez parllé de la lestre du Roy de Monsieur le Prince /4/. Il eut esté plus à propos au ministre et vostre allé là eut peu autant servir à sa délivrance sy elle n'est comme j'ay tousjour craint qu'elle ne fut sy tot, comme on me le faisoit espérer. Que après le coup du marquis d'Ancre, vous avec les Etas de Bretaygne, vos pensions et tout le soutient de vostre maison. Quant il faudra servir à Dieu, tout cella ne doit entrer en considération, moins quant ce n'est que pour un peu de réputation et d'aparence, le solide vaut mieux et ce quy fait à croire moyen de supporter et sa dépance et l'entretien des maison et la bonne grâce du Roy y peut servir grandement.

Pour moy, j'atends le sinode icy et quant vous aurer des nouvelles, sy vous vous décidé d'aller à la Court, comme je pense qu'il faut mieux tart que point. Vous pourer envoier vostre train droit et venir icy, quatre ou cinq amis. La Raine-mère est à Blois. J'espère que M. de Rouveray satisfiera par son adresse à tout. Il ne luy faut point plaindre le Sr. >>> qu'il a veu ce qu'il peut. A nostre première veue, je vous en diray davantage, mon cher fils. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Vitre, ce 12 may 1617.

Je suis bien ayse que vous soyez satisfait de mes conseil. Il viseront à vostre bien surtout, car cet ce quy me rendré le plus. Je croy que sy on eut montré au Roy que la nécessité ayant fait asenbler étant >>>>la présante on ne demendoit que rendre toute obéissance. On eut par (une ligne couverte par la reliure) de nous, mais le bien de l'Etat et que rien que cella ne nous a pousé. Cella nous renderoit à beaucoup accomendable et feroit voir le contraire de ce que nos ennemis publient que nous voulons que l'assurer, non plus les princes feront des liaison à leur arivée où vostre présence eut, est bien nécessaire et empêcher qu'elle fuct à vostre préjudice.

Archives nationales, 1 AP 331/44

52

17 mai 1617 - Vitre

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay veu MM. de Lumeau¹⁰² et de Chanvernon¹⁰³, desquels j'ay appris de vos nouvelles, mais elle ne sont telle que je désirois, car il senble que vouliez aller contre vent et marée. Vous saurez donc que j'ay veu tous les députés du sinode, auquel j'ay recognu un sentiment conforme et tout contraire à la supsistence de l'asenblé et dèsaprouvent qu'elle n'a pris ocasion de satisfaire en cella au premier comendement du Roy¹⁰⁴, et cella nuira plus à Monsieur le Prince quy ne luy servira et croiez

¹⁰² Samuel Loumeau, inconnu de la *France protestante*, fut ministre à La Rochelle de 1594 à sa mort en 1629. Il était un partisan de la politique conciliatrice soutenue par Duplessis-Mornay. Etienne TROCMÉ, " L'Eglise de La Rochelle jusqu'en 1628 ", *B.S.H.P.F.*, tome IC, juillet-septembre 1952, p. 160-162. Ses lettres aux La Trémoille sont conservées à la côte 1 AP 666.

¹⁰³ Guillaume Rivet (1580-1651), sieur de Champvernon, ministre de Taillebourg depuis 1603, était le frère cadet d'André Rivet le ministre de Thouars. Ses lettres sont conservées à la côte 1 AP 648.

¹⁰⁴ Dans cette lettre dont une partie de la teneur nous échappe par l'usage d'un chiffre, Charlotte-Brabantine donne à son fils une leçon de conduite politique.

que les espérance que vous donne 53 sont bien sans l'aparence, car quoy que 9801294 comme on n'en doute point 16064t427494 /2/ 28 jamais 3a9428964888&952994 qu'il avoit 54946415499. Il est trop désireux de l'avoir entière et puis 53 n'y aura guères de crédit, car la 38774549884 prenant, il ne pussent estre toute deux en crédit sy bien que je vois que vous batiser sur un mauvais fondement, conoisant mesme 81a74a2 5498 et s'épendent.

Vous perdez par le procéder la grâce que pouvez obtenir et vous rendez parmy nous en mauvaise odeur et l'asemblé quy ayant sust ce quel a fait au passé avec justice continuant, fera rendre sa procédure passé ausy sujette à calomye, comme celle qu'elle bénira le sera de troublerie et laquelle il a oposition de toute personne et pour vous, vous donnera la réputation de suivre les procédure qu'à tenu fassent toute chose par 7292a4 et 74644. Ce que vous aura éviter jusqu'à cette heure /3/ et pour fin prendre le chemin de Rennes vous et vostre maison, car vous faite une grande dépense et ne voiez pas de quoy avoir le moyen de le soutenir, sy ne vient dalheurs que de vostre maison. On croit donc que vous devez trouver quelle moyen de vous séparer honestement du lieu où vous estes et répondez faire devant vostre séparation entière et tôt, car icy on feroit chose quy vous nuiroit car à un coup portte d'envoyer en toust et cella seroit très mauvais de voir cedit sentiment parmy nous à l'avantage de ceux quy l'ont procuré et à vous très désavantageuse.

Vous dite que M. le Prince doit se souvenir des obligations qu'il a [à] Madame sa mère¹⁰⁵. Je crains bien, que sy elle ne l'a là, que cella ne soit pas. Prenez ausy pour vous la mesme lesson, je crois qu'il y a encore plus de chose quy vous y oblige, mais j'espère que cella est du tout enraciné en vostre coeur et pour ten de monde, un quy est l'élongnemant entier /4/ du Fraine en luy donnant quellque chose. Je le fais pour le voir odieu à tous le monde et on s'atire la hayne de beaucoup pour vostre personne, quy ne le mérité et puis il y va de vostre sancté. Cella est sans moyen d'acomodement pour moy, car elle m'est trop cher et vostre grandeur et propérité, puisque mes veux envers Dieu sont mes principaux exercise, affin de le supplier de vous en départir. Cet de quoy je le supplie encore et de vous amener icy heureusement pour le contentement de mon cher fils de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Vitré, ce 17 may.

Je vous envoye un mémoire mieux fait et plus clair que ma lestre.

Archives nationales, 1 AP 331/40

53

17 mai 1617 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous ay escrit depuis peu et ne vous en diray qu'un mot. Messieurs les desputés de Daupiné, de Vivarés, de Normandie m'ont fait quitter ma plume par bon ton. On est d'avis que vous voiez une sy notable compagnye, sy bien que je ne vous donneray pas de rendé-vous, sinon de venir icy, où j'espère vous embraser et remercier Dieu de vous avoir conservé, sellon le désir de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Vitré, ce 17 mai 1617.

Archives nationales, 1 AP 331/45

54

20 mai 1617 - Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

¹⁰⁵ Charlotte de La Trémoille (1565-1629), l'infortunée veuve de Henri Ier de Bourbon-Condé, tante de Henri de La Trémoille.

Mon fils, vostre dernière par Grimaudière¹⁰⁶, m'a autant réjouy que vos première m'avoit estonné, car il senbloit que ne pensiez aller à la Court et que crusiez que l'assemblé deut supsiter et servir M. le Prince et je vois que vous cognoisez, depuis le retour de M. de Rouveray que on luy peut plus nuire en voulant trop presser, Dieu soit loué. Certes cella m'a /2/ grandement soulagé. Il faut que je vous témoigne et que je rechercheray à trouver de l'argent, mais sy vous pouvez trouver mil escus à emprunter où vous estes il n'y auroit denger, car je suis au bout de mes finesse tout étant saisye icy et de delà il aura à la St-Jan une demye année des Haiyes. Cet à dire mil escus sur quoy il faut payer ses décimes. C'est quelleque huit cens. Toute la garnison de Tailebour et de Thouars à payer. Je pensois affecter cella et puis ce quy fut emprunté à Thouars à M. Rivet. Il me tarde bien que je ne vous voye, mais pour donner ordre à toute nos affaires. Il faudra que ce soit à Paris que je vous en donne la cognoissance et le manymment. Il est tens de me reposer !

Tout ce que j'apréande sont le désordre quy est au teres où la longueur du temps qu'on a esté après les procès de Paris, les amis et depuis en estre partye les troubles du royaume, mais on prendra partout avec le conseil des ordre cet tout de le /4/ pouvoir bien suivre, Dieu vous y aydera. On a un peu presé fort la députation vers le Roy, mais tout y a conclu.

J'ay bien des chose à vous dire, mon cher fils, que j'ayme chèrement ce que je feray toute la vie, sy vous n'oubliez ce que le devez, mais Dieu ne le permestera pas, puisque je suis vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

De Vitré, ce 20 may 1617.

Archives nationales, 1 AP 331/46

55

18 mai 1617 – Paris
Daniel Hay, sieur de La Motte
à Charlotte-Brabantine de Nassau¹⁰⁷

Madame,

Je receu lundy matin quinziesme de ce mois environ les dix à onze heures vos lettres par ce porteur. Tout aussy tost je porté moy mesme la plus part d'icelles au lieu de leur adresse. Je treuvé partie de ceulx qui les devoient recevoir en leur maison, aultre partie estoient absents aulx champs d'où ils n'ont esté de retour que d'hier et d'aujourd'huy. Vous aurés, Madame, partie de leurs response, maintenant je rétireré les aultres pour les vous faire par la voye de Laval.

J'ay particulièrement veu Messieurs de Villeroy¹⁰⁸, de Ceaulx¹⁰⁹ et de Pontchartrain¹¹⁰. Je leur ay dict que vous m'aviez commandé et plus expressément à mondict Sieur de Villeroy qui me tesmoigna comme aussy tous les aultres approuver fort vos actions et intentions avec promesses de les faire entendre et représenter au Roy. Je présenté vostre lettre à la Reine. Sa Majesté l'a receut de ma main et le leut en ma présence et après fict paroistre par ses parolles avoir fort agréable d'avoir de vos nouvelles et désirer vous tesmoigner sa bonne volonté aulx occasions qui se présenteront. Nous n'avons peu avoir les responces de Mesdames la Connestable et des Vausselas. Elles nous les ont promises à demain.

Je touché quelque chose à Monsieur de Villeroy de ce que vous m'aviez commandé touchant ce qui reguarde Mademoiselle¹¹¹. Il me fictz des difficultés là dessus et me dict que cela ne se pouroit régler sans les advis de Monsieur le Chancelier et Monsieur de Ceaulx, auquel il me chargea d'en

¹⁰⁶ Daniel Nouail (1582-1626), sieur de La Grimaudière, un huguenot de Vitré, frère cadet du sieur du Jaunay, capitaine de la garnison du château de Vitré.

¹⁰⁷ Par cette lettre et ses lettres suivantes Daniel Hay presse Charlotte-Brabantine de Nassau d'aller rejoindre le Roi à Paris.

¹⁰⁸ Nicolas III de Neuville (1542-1617), sieur de Villeroy, secrétaire d'état, un ancien ligueur modéré rallié à Henri IV.

¹⁰⁹ Antoine Potier, sieur de Sceaux.

¹¹⁰ Paul Phélypeaux (1569-1621), sieur de Pontchartrain, un des quatre secrétaires d'état.

¹¹¹ C'est à dire sur le droit au tabouret de Charlotte de La Trémoille en tant que fille aînée d'un duc.

parler ; aussy ce que j'ay faict. Le circuit qu'ils veulent que l'on prenne en cela m'empesche d'en faire plus grande mistaire que je n'en aye premièrement vostre commendement, car de poursuivre cette affaire ouvertement et n'obtenir pas ce que l'on demande. Il seroit ce me semble mal à propos et fascheulx /2/.

Les députés de La Rochelle et de l'Asemblée se sont retirés sans avoir esté ouïs. Ils ont laissé leurs cahiers sur lesquels on leur promet tout contentement. On a trouvé un peu mauvais de ce que cette assemblée n'a désesparé aussy tost que le Roy a témoigné le désirer.

Ceux qui font ce qu'ils peuvent au désalvantage de Monseigneur vostre fils luy veulent imputer cela par le mouvemant et sollicitation de Madame la Princesse la mère¹¹² croiant pouvoir obliger ceux de l'assemblée à entreprendre quelque chose pour la liberté de Monseigneur le Prince, mais beaucoup de gens croient que tant s'en fault que cela puisse au contraire. On juge qu'il luy nuira plus tost et que le moins que l'on fera de bien et de remuement pour sa liberté elle luy sera plus facile à obtenir. Madame la Princesse la jeune¹¹³ est à St-Maur. Ce matin, il couroit un bruit qu'elle voirai bientost Monseigneur le Prince et que l'on avoit fait desmurer les fenestres de sa chambre qui estoient murées du costé des champs, mais ce soir j'ay aprins par l'un des siens que l'on a fait commandement à Monsieur de Lommeau qui estoit icy et à Monsieur de Rochefort de se retirer à Chasteauroulx tellemant que on ne sçait encores ce que l'on doibt espérer en cela. Beaucoup de gens croient que cette affaire aura de la longueur et dist-on mesmes que peut-estre la Reine mère sera rapellée ou que on laissera l'un et l'autre en l'estat auquel ils sont. Monsieur de Luines fait tout et est le tout à la Cour. Monsieur de Beaye est encores icy et croit-on que Monsieur de Boullon n'y viendra pas si tost. On dict le mesme de Monsieur d'Espéron. Monsieur de Guyse n'est encore de retour. Monsieur le comte d'Auvergne¹¹⁴ est arivé ce jour /3/.

J'ay veu plusieurs de vos serviteurs affectionnés qui tous croyent qu'il est à propos que vous veniez icy et nécessaire que Monseigneur vostre fils y soit et qu'il ne se doibt attacher à chose quelconque qu'au Roy et que la considération de Monseigneur le Prince ne le doibt aucunement retenir. Plusieurs croient que cela l'empesche de venir ce qu'ils n'apreuvent.

Je vous ay mandé, Madame, comme Monsieur du Romeray n'estoit plus icy lorsque j'arivé. Je vous renvoie vos lettres que je luy devois bailler. J'ay apris de plusieurs que son voyage fut fort à propos bien reçu et approuvé mais qu'il y auroit du mescontentement si l'assemblée de La Rochelle continue et que Monseigneur vostre fils ne vienne icy par ce que le Roy a creu que la demeure et séiour qu'il faisoit par de là n'estoit que pour faire rompre cette assemblée et cela n'estant on craint qu'on ne luy en impute quelque chose ; et de vray quelques uns taschent à donner cete impression au Roy.

Je feré tout ce qui sera nécessaire pour vostre compte. Nous n'avons peu encores nous assembler. L'absence de Monsieur Slinault et l'indisposition de Monsieur Rober qui s'est trouvé un peu mal depuis hier en sont cause. Le près de Barpanière est sur le bureau. Il me donne bien de la peine et des traverses et ne sçay ce qu'il en arivera. J'y feré fidellement mon devoir.

Messieurs de Villeroy et de Ceaulx me dirent que vous aviez deu rescrire au Roy. Je leur représenté les raisons qui vous en avoient empeschées qu'ils n'approuvèrent pas entièrement. Monsieur de Vendosme est fort bien près du Roy Sa Majesté, chérit grandement le président Le Jay lorsqu'il luy fut présenté par Monsieur de Luines /4/.

Je croy qu'en nous retiendrons le logis de Madame d'Elbène. On en a offert jusques à dix huit cent livres. Monsieur de Netz en devoit avoir une résolution ce jour. La Cour est fort grosse et grossist tous les jours. J'oubliais à vous dire, Madame, que je me suis gouverné pour voir la Reine et luy présenter vostre lettre ainsy qu'il me fut prescript par Monsieur de Ceaulx, et en tout j'ay taché de faire aussy que j'ay creu que ..., creu que vous l'auriez agréable et comformémant à ce que vous

¹¹² Charlotte-Catherine de La Trémoille, veuve de Henri Ier de Bourbon-Condé, mère de Henri II de Bourbon-Condé, arrêté en 1616 tante de Henri de La Trémoille.

¹¹³ Charlotte de Montmorency, femme de Henri II de Bourbon-Condé, également cousine des La Trémoille.

¹¹⁴ Charles de Valois (1573-1650), comte d'Auvergne, était le fils légitimé de Charles IX et de Marie Touchet. Il avait été enfermé en 1604 à la Bastille pour avoir trempé dans deux complots contre Henri IV. La Reine mère l'avait tiré de sa geôle au mois de juin 1616 parce qu'elle avait besoin d'un prince, même bâtard en son camp.

m'avez fait l'honneur Madame de me commander. Je ne m'eslongneré jamais de ce debvoir là et seré tousiours en tout ce qui concernera vostre service. Ce que je doibts comme,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

Daniel Hay

A Paris, ce 18 jour de may à dix heures du soir.

Archives nationales, 1 AP 350/24 (198 MI 64/407 à 411)

56

21 mai 1617 - Paris

Daniel Hay, sieur de La Motte
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vostre lacquay partit d'icy vendredy de fort grand matin. Je croy qu'il aura fait diligence et qu'il se sera rendu pour le moins lundy ou mardy au plus tard à Vitré. Tout le monde s'enquert fort de vostre venue et de Monseigneur vostre fils. Je vous ay mandé, Madame, ce que j'en aprends et ce que l'on en dict. Je croy que Monsieur de Netz vous mandera particulièrement comme il n'est âs à propos que vous passiés à Blois venant icy.

On continue à faire le procès à la mémoire du mareschal d'Ancre et à sa femme. On a fait les feux de joye en Savoye de leur chute. Les affaires de Monsieur de Rohan ne sont pas bien. On en dict des particularités que je ne vous rescriré icy. Haulte Fontaine l'a quitté. On croit que Monsieur de Luine se déportera de la recherche de Mademoiselle de Vendosme en faveur de Monsieur le duc de Mayenne.

Je ne manqueré, Madame, de voir tous ceulx que vous me commandés par vostre lettre. Nous avons enfin aresté le logis de Madame d'Elbène pour dix-huict cents livres et avons pensé livres et avons pensé prendre le logis proche que Madame de Meulliers tient, qui est aussy à Madame d'Elbène et on va de l'un à l'autre. Cela estant, Monseigneur vostre fils eust peu loger commodément près de vous, mais je n'ay ozé faire cela sans vostre commandement /2/.

Le procès de Baronnière n'est pas encores jugé. Je croy que ce sera pour la prochaine sebmaine. Ceulx quy cy-devant ont fait pour luy continuent. Je ne sçay ce qu'il en arrivera si on vous y rend la justice. Je ne croy pas que vous n'en ayés contentement. Vos fermiers de Berry¹¹⁵ sont encores icy qui redoubtent leurs plainctes. L'indisposition de Monsieur Robert est cause que cette affaire tire un peu en longueur. A la vérité, ils ont un peu de raison si tout ce qu'ils disent et ce qu'ils font voir en l'estat de leurs affaires est vray. Nous nous assemblames vendredy au logis de Monsieur Robert nonobstant son indisposition. J'espère que nous ferons en sorte que vostre compte sera examiné pour tous.

Madame vous aurés eu ce paquet des lettres de Madame l'Electrice. J'ay veu l'une des siennes presque en mesme termes que celle que vous me fistes l'honneur de me bailler de Madame de Boullon que l'on attend bientost icy avec Monsieur le prince de Sedan, son fils, et ne croit-on pas que Monsieur de Boullon y soit si tost.

Monsieur de Guyse n'est pas encores de retour. Ses ammis taschent de raccomoder toutes choses avec ceulx qui estoient absent auparavant son ret[r]ais, et en cela Monsieur Le Grand s'emploie fort.

Monsieur le marquis de Lavardin¹¹⁶ est remis en son gouvernament du Maine. Monsieur le duc de Mayenne avec Monsieur de La Ferté celuy qui y estoit et l'a baillé à mon dict Sieur de Lavardin et dict-on qu'il en fera aultant de Mayenne.

¹¹⁵ Berry est une terre relevant du duché de Thouars proche de Loudun, ville où les La Trémoille recrutaient leurs fermiers parmi les membres de la communauté réformés de cette ville.

¹¹⁶ Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, aîné des neufs enfants du maréchal de Lavardin.

Monsieur du Guémadeuc¹¹⁷ est icy, hoste de Monsieur de Vitry, mais Monsieur le Guard de Ceaulx dict qu'il ne cellera jamais, sa grâce. Voylà, Madame, ce que je vous puis dire pour ce voyage. Je vous suplie très-humblemant de croire que je ne manqueré jamais de faire toute ce qui despendra de mon debvoir, comme,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

Daniel Hay

A Paris, ce xxi may 1617.

Archives nationales, 1 AP 350/8 (198 MI 64/372 et 373)

57

28 mai 1617 – Vitré

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay esté très ayse d'apprendre la résolution de l'asembly et vos bon conportement en iscelle. Je crois que la hâte de vostre partement, vous a enpêché de me mender qu'ussiez reçu toute mes avis et crains que j'aye bien pris de la payne d'écrire et que n'ayez leu mais lestres. Mais puisque tout cet bien passé, cet le principal. Mon soin, toufois, ne doit estre méprisé puisqu'il regarde vostre bien. Dieu au moins l'aura agréable !

Bruse me fist vos excuse, mais il falloit sur quelleque point de mes lestre y faire réponse, car cette retenue, envers moy, est un petit trop grande. Il faut la liberté d'un bon fils à une bonne mère certe même m la desus sont bien grans, puisque vous estes aymé durement de moy.

Vostre frère vous fera part de la teneur quy est grande d'avoir reçu des lestre de M. de /2/ Luines¹¹⁸ extrêmement honeste. Je vous pris envoyer à Paris celluy que je vous ay mandé, car je ne le désire voir icy. Là on avisera ce que vous voudrez faire de luy et à toutes nos autres affaires desquelles je désire que preniez entière cognoissance.

Je vous envoie une lestre de M. de La Mote. M. de Nest m'avoit méné que on luy avoit fort reproché que vous auriez enpêché la rupture de l'asembly à cause de l'intèrè de 98 et que le blâme étoit général. M. de Berbéaulle sera cette semayne icy. Amenez, sy vous plait, le moins de gens que pourez, car le sinode tient tout les logemens et M. de Berteville vient, du Candal¹¹⁹ et autres que je puis encore loger; J'aurer bien de la joye de vous voir, car je m'asure que vostre franchise de parolles supplera à vos retenue cestres.

J'ouy hier prêcher M. Chavé¹²⁰ quy ne doit rien à M. Durant¹²¹. Le témoignage que vous rendyte pasant au Bas-Languedoc¹²² que le vyce vous étoit /3/ en mépris et hayne, vous a aquis un

¹¹⁷ Le destin de Thomas de Guémadeuc, baron de Blossac, vicomte de Rezé et gouverneur de Fougères, un furieux, était en effet scellé. Il est vrai qu'il l'avait bien cherché. Le 28 octobre 1616, lors de la session des Etats de Bretagne à Rennes il avait tué le baron Jacques de Nivet pour une futile affaire de prééminence. Le lendemain, il s'était réfugié à Fougères et s'était enfermé dans le château. Le maréchal de Brissac avait marché sur Fougères et un exempt des gardes du roi avait sommé Guémadeuc de remettre la ville et le château. Sur les instances de sa femme, Guémadeuc s'était échappé et celle-ci avait livré la ville et la place. Guémadeuc était allé demander grâce au Roi. L'indignation s'était assoupie et peut-être aurait-il obtenu le pardon et l'oubli, mais la veuve du baron de Nivet demanda justice et l'on découvrit que Guémadeuc avait un autre crime à se reprocher. Dans un moment de colère il avait tué le sénéchal de Châtillon-en-Vendelais, un officier des La Trémoille. Guémadeuc comprit que s'en était trop. Il était retourné s'enfermer dans Fougères. Louis XIII avait ordonné au duc de Vendôme, gouverneur de la Bretagne et au maréchal de Vitry de se saisir de lui. Guémadeuc se rendit sans résister. Il fut exécuté le 27 septembre 1617 à Paris.

¹¹⁸ Charles d'Albert (1588-1621), duc de Luynes, médiocre favori de Louis XIII, était prodigue en bonnes paroles, mais était loin de les tenir.

¹¹⁹ Isaac du Candal († 1649), seigneur de Fontenailles, conseiller-secrétaire du Roi, " receveur général des deniers de S. M. accordés à ceux de la R.P.R. ", était un ancien du consistoire de Blois.

¹²⁰ Jean Chauvé, originaire de Genève, ministre de Sommières au Bas-Languedoc, était célèbre pour son éloquence. Il était l'adjoint d'André Rivet, ministre de Thouars, président du synode de Vitré.

¹²¹ Samuel Durant ((1580-1626), ministre de Charenton. Ses lettres à la duchesse de La Trémoille sont conservées à la côte 1 AP 654.

grant degré les église de ce païs là. Il faut que vostre vie à l'avenir vous le conserve. Je l'espère ainsy puisque Dieu vous ayant départye abondamment de ses grâces sy vous ne luy servez en crainte, il seroit denger quy les retirat.

Vostre discours est bien et élesgant, surtout les raisons sont très forte et bien posé. Il a quellque sens obscurs, mais sont d'autre bons, ont fait passer ceux là à l'auditeur. Dieu vous conble de sa grâces et moy de la douceur quy seulle peut rester à ma vie, quy est me voir tousjour tendrement aymé et recognue de vous, pour ce que je suis, sinon Dieu me retire à luy ausy long de ce quartier que la douleur n'en demeure qu'en moy et non l'étonement au autres. Je ne me veux persuader telles chose puisque je suis, mon cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Vitré, ce 28 de may.

Plust à Dieu que pour un an vous puisiez avoir M. Chauvé. Vous l'aimeriez, car il est tout de Dieu et se (la fin de la phrase est couverte par la reliure). Je ne doute point que ne pasiez par Saumur. Mais je le vous ramentois, ce bonhomme montre du désir de vostre grandeur. Il faut prendre cette affection et en excuser les défauts. Je fais état que partirez samedy et soiez du prêche du dimanche matin et pourés venir à Anger¹²³.

Archives nationales, 1 AP 331/41

58

4 juin 1617 - Paris

Daniel Hay, sieur de La Motte
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay eu l'honneur de recevoir ce voyage deulx de vos lettres desquelles je vous rendu présentement compte en ce que j'ay peu faire suivant vos commandements depuis les avoir eues.

Je vous ay mandé, Madame, par mes précédentes ce que j'avois aprins de Messieurs de Villeroy et de Ceaulx touchant ce qui touche Mademoiselle¹²⁴. Je vous supplie de croire que je ne manqueré aulcunement à leur dire et représenter toutes les raisons que je croy justes et suffisantes pour les obliger à trouver ce que l'on demande plain d'équité et de bienséance. Je les revoiré encores et reconnoistre quelles inclinations ils auront et feré le semblable à l'endroit de ceulx que vous me commandés.

Je croy, Madame, que vous avés eu maintenant responce de toutes vos lettres fort de celle de Madame de Guise, la douairière¹²⁵. Si vous n'avés pas eu les autres si tost ce n'a pas esté ma faute, mais la longueur de celles qui me les devoit bailler en ont esté cause. Je retireré celle de Madame de Guyse le plus tost que je pourré.

Je ne manque pas de dire et faire entendre par tout. Je me trouve comme toutes choses sont portées et disposées au lieu là où vous estes avec ceulx qui sont au bien de l'estat et service du Roy et du soing et affection que vous y aportés en vostre particulier. Je vous puis dire avec vérité, Madame, que tout le monde est en cette créance, sinon que j'aurois trop de choses à vous dire qui me sont de conséquence.

¹²² En 1615, au retour de son " Grand tour " en Europe Henri de la Trémoille avait parcouru le sud de la France.

¹²³ Dans sa lettre du 2 juin 1617 à la duchesse de la Trémoille, Duplessis-Mornay fait état du passage à Saumur d'Henri de La Trémoille : " Monsieur vostre fils, vous allant trouver, m'a fait cest honneur de prendre son chemin par icy ". Dans cette lettre, Duplessis-Mornay, par ailleurs pressait la duchesse d'envoyer son fils auprès de Louis XIII pour assurer le souverain de sa fidélité après l'élimination de Concini et la disgrâce de la Reine-mère : " Mon advis est donc, Madame, qu'après s'estre donné quelques jours à Vitré, partie pour s'instruire de vos prudens conseils, partie pour faire connoistre ses bonnes qualités & à ceste honorable compagnie, il doit se rendre au plus tost auprès du Roy, & ne vois rien qui l'en doive retenir ". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623, op. cit.*, tome I, p. 1149-1151.

¹²⁴ Cf. la lettre du 18 mai 1617 où Daniel Hay a déjà parlé du désir de Charlotte-Brabantine de Nassau d'obtenir de Louis XIII le privilège du tabouret pour sa fille.

¹²⁵ Catherine de Clèves, veuve d'Henri de Guise, était une amie de Marie de Médicis.

Je vous ferois, Madame, un discours qui s'est passé depuis en la maison d'un Seigneur où Monsieur de Rohan estoit et en pleine table de Monsieur de Luines, le tout y passa advantageusement pour vous et les vostres au gré et applaudissement de tous ceulx qui estoient présents.

J'ay veu Monsieur le président Le Jay, que j'ay trouvé tousiours esgal en ses bonnes volontés pour vous et Messeigneurs vos enfants. Je luy ay baillé vostre lettre et le prie de vous faire responce. Je ne sçay toutesfois s'il le fera.

Je feré entendre à Monsieur de Vautorte¹²⁶ ce que vous me commandés, mais il est plus à propos que ce soit de vive voix que par escript. Il me mande qu'il sera icy bien tost /2/.

Il est vray, Madame, que tout le monde d'une voix croit qu'il est à propos et nécessaire que Monseigneur vostre fils vienne icy et maintenant plus tost que plus tard n'y ayant maintenant aucun juste subiect de son retardement, mais estant icy il trouvera toutes choses en toute aultre humeur et disposition qu'au passé et sera nécessaire qu'il prenne bien garde à ses comportemens. Le Roy est entièrement absolu jaloux de toutes choses et tout le monde ne pense qu'à soy et toutes les amitiés et considérations du passé ne sont plus rien du tout ; chascun n'ayant aultre but que d'emporter le crédit et la faveur. Ceulx qui l'ont maintenant et les ministres de l'Estat tendent à la liberté de Monseigneur le Prince, croyant et jugeant qu'il est nécessaire pour leur maintien et conservation d'obliger sa puissance et son auctorité. C'est là où ils tendent et beaucoup d'autres au restablissement de la Reine mère. On croit que dedans douze ou quinze jours l'on verra quelques effects de cela pour l'une ou l'autre. On croit qu'après ce temps là vostre voyage sera à propos icy comme dedans les quinze jours où troys semaines. C'est aussy le temps que vous pouvés estre au plus tost icy. Ce voyage est jugé à propos pour vous y faire voir à cette occasion et y rendre les complimens que ceulx de vostre qualité y ont rendus, mais je ne croy pas que pour ce cap vous tiriés grande recognoissance de vos peines et fidelles affections. Vous pourrés aussy faire quelque chose pour vos pensions et celles de Messeigneurs vos enfants. On dict que l'on fera bien tost un règlement général pour toutes.

Je vous ay mandé, Madame, ce que je croy estre à propos de vendre à vostre entière discharge que de le presser pour les créanciers seulement. J'attendré, Madame, ce que vous m'en commandés. Messieurs de vostre conseil croyent qu'il seroit bien à propos de prier Monsieur le mareschal de Boisdauphin de vouloir accepter la charge de curateur si vous trouvés cela bon. Il luy en faudroit faire parler et nous rechercherions des procureurs conformes à cela. Je croy que cela ne seroit point mal à propos.

Madame, je suis bien marry que vous ayés tant de peine pour vos affaires. Il est vray que le payement des debtes et la despence qu'il fault maintenant faire vous donneront du soing et à cela je n'y voids que deux remèdes. L'un par mariage, l'autre par la vente de Quintin¹²⁷. Je sçay bien que ce dernier agréé à beaucoup, mais je crains que l'on y ayt regret, estant /3/ impossible d'avoir de cette terre ce qu'elle vault.

S'il m'estoit possible de faire en cela ce qui est nécessaire pour vostre contentement, je le ferois d'aussy bon cœur, je m'emploirois pour conserver ma vie, car je n'ay et n'auré jamais rien si agréable que de vous faire paroistre par mes actions la fidelité et l'entière affection de mes services. Je feré ce que je pourré pour trouver icy de l'argent, mais il seroit bon d'en rescrire un peu s'il vous plaist, Madame, à Monsieur de Netz.

On pas creu qu'il fust si nécessaire de rescrire au Roy que vous en deuvés estre en peine, mais on jugeois que cela eust esté à propos. Je feré en cela conformément à ce que vous me commandés et n'en travaillés s'il vous plaist, Madame, aucunement vostre escript. Vous aurés sceu d'autres lieux, Madame, ce que l'on a appris pour Blois.

¹²⁶ Louis Cazet (1586-1651), sieur de Vautorte, appartenait à une des plus notables familles catholiques de Laval. Son père Jean Cazet, ancien avocat au duché de Mayenne avait été de 1586 à sa mort en 1605 conseiller au parlement de Bretagne, son frère aîné François avait hérité de cette charge. Louis Cazet avait acheté en 1610 à Daniel Hay, sieur de La Motte, avec l'agrément de Charlotte-Brabantine de Nassau, la charge de juge ordinaire de Laval pour la somme de 30 000 livres, ce qui lui conférait les attributions, sinon le titre de maire de la ville. Il détenait également la charge de juge des exempts.

¹²⁷ Le comté de Quintin dans l'évêché de Saint-Brieuc était une terre excentrée par rapport autres possessions de la Maison de Laval venues en 1606 en la possession des La Trémoille. Il existait un acheteur potentiel : Amaury II Gouyon, 1^{er} marquis de La Moussaye, qui présentait l'avantage d'être huguenot. En raison des prétentions du comte de Vertus, l'affaire ne put se faire qu'en 1638 au bénéfice d'Amaury III, Gouyon, 2^e marquis de La Moussaye.

La maladie de Monsieur Robert est cause que nous n'avons peu encores accommoder l'affaire des fermiers de Berrye. Ce sera aussy tost que mondict Sieur Robert sera en estat d'entendre parler d'affaires. Il a couru grand fortune cette fois. Ce vous eust esté, Madame, une grande perte. Il est que Monsieur Falin a de grands deffaulx ce que je crains en y voulant apporter remède c'est le mescontentement de Monsieur Herault qui le maintient un peu non pas en ses faultes, mais en considération de l'amitié qu'ils ont ensemble. Je croy qu'il est bon de conserver et maintenir mon dict Sieur Herault pour quelques considérations qui sont à priser et estimer. Je vous en diré, Madame, quelques fois davantage de vive voix.

Madame vous m'obligerés beaucoup de recevoir et prendre en bonne part ce que je faicts. Je wouldrois de bon cœur pouvoir davantage affin de vous faire paroistre par de meilleurs et plus signalés effects combien je vous suis entièresment et fidellemant acquis pour très humble serviteur. C'est ma gloire et mon désir que vous le croiés ainsy je vous en supplie très humblemant, Madame, et d'excuser mes deffaulx qui ne partiront jamais d'un dessein de mal faire ny de vous fascher.

Je vous ay mandé, Madame, comme nous avons enfin esté contraincts de faire pour vostre logis.

Je feré, Madame, conformémant à ce que vous me comandez sur la lettre que vous avés reçeu de la Reine et voiré aussy Madame Le Grand.

Il y a eu querelles entre Monsieur de La Vallette et Monsieur de Chomber. L'appel fut fait par Monsieur de La Vallette et estoit sur le lieu pour se battre. Ils furent séparés par Monsieur de Créquy et aultres. Ce different venoit pour le logemant que les reistres avoient fait en une abaye qui appartient à la seur bastarde de mondict [sieur de La Vallette] /4/.

On tient que Monsieur d'Espernon et Monsieur de Sully ont fait visiter la Reine mère. On parle de cela diversemant.

Le Roy est résolu de secourir le duc de Savoye. Il luy envoie huit mille homme de pied François et quatre mille lansquenets avec toute la quevallerie légère de France. Monsieur des Diguères pour général de l'armée e Monsieur le comte d'auvergne colonnel de quevallerie légère.

Monsieur de Rohan est tousiours comme je vous ay mandé. J'ay veu Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre qui vous baise les mains.

Monsieur de Rebondy me demande le bassin d'argent et l'équère¹²⁸ que vous luy avés promise. J'attendré, Madame, vos commandemens sur cela.

Madame de Souvré est à l'extrémité.

Je vous ay mandé, Madame, la perte du procès de Madame la mareschalle de Fervaques. On dict que cette perte aura une grande suite pour son mariage.

Le Roy alla disner, jedy à Ruel. Il y parut fort gay et content. Il peut à ces princes qui estoit là et voulu qu'ils beussent à sa santé.

On dict que la Chambre de l'Edict ira ces prochaines vaquations à Poictiers pour y tenir les grands jours. Le procureur d'icelle nous presse estrangemant nous presse estrangemant. Nous avons besoing de nous servir de nous et de l'action de Monsieur de Bremanfany¹²⁹ pour les arests qu'il a fait sur les fermiers de Vitré et par ce nous sommes pressés, je tascheré d'obtenir de son procureur qu'il fasse ce qu'il fault en cela. Je vous supplie, Madame, d'en faire parler à mondict Sieur de Bremanfany et qu'il en rescrive à son procureur qui s'apelle Veillon. C'est son intérêt comme le vostre.

Madame, je vous demande pardon de ma longuer lettre et vous supplie d'en excuser les faultes comme de,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

Daniel Hay

¹²⁸ L'aiguière.

¹²⁹ Léonard II de Vauborel, écuyer, Sieur de Breilmanfany, était un gentilhomme huguenot membre de l'Eglise de Vitré. E. FRAIN de la GAULAYRIE, "Les du Vauborel, Normands et Bretons", *Revue historique de l'Ouest*, 1885-1887.

A Paris, ce 4 jour de juin 1617.

Archives nationales, 1 AP 350/9 (198 MI 64/374 à 379)

1618 *Le 20 février le prince d'Orange, Philippe-Guillaume de Nassau, décéda à Bruxelles. Son frère cadet, Maurice, le stathouder, hérita alors du titre et devint le chef incontesté de la maison de Nassau.*

Dans le royaume, les faveurs dont bénéficiaient Luynes et sa famille suscitaient le mécontentement de certains grands qui se rapprochèrent de la Reine-mère toujours en exil à Blois.

Charlotte-Brabantine de Nassau vint à Paris à la fin du mois de février. Au mois de mars, elle eut une forte fièvre qui la laissa longtemps affaiblie. Au mois de juillet, elle alla voir le duc et le duchesse de Bouillon à Sedan puis au mois d'août elle se rendit à La Haye où l'appelait la succession de son frère aîné le prince d'Orange, Philippe-Guillaume. A cette occasion elle emmena avec elle son fils cadet Frédéric qui faisait ses études à Sedan.

Pendant ce temps les avocats des La Trémoille discutaient avec les avocats des Bouillon les clauses du contrat de mariage d'Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne. Henri de La Trémoille pendant le dernier trimestre se rendit à la Cour pour faire agréer, par le souverain, son projet de mariage avec sa cousine germaine.

59

1^{er} mars 1618 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay creu vous devoir envoyer ce porteur en diligence pour vous dire ce que j'ay appris depuis que je suis icy, où j'ay esté assurée de la mauvaise nouvelle de la mort de Monsieur mon frère. Cella m'a affligée, encore qu'à la vérité des trois que j'avois, cet celluy que je regrette le moins. La Religion et la longue prison, nous ayant donné moins de cognoissance l'un de l'autre¹³⁰. Mais tousjours cet un frère et moy aser aysé à m'afliger. Cella m'a retenu au logis et mon indisposition ausy, quy continue non sy âpre, mais asez pour m'incomoder fort. Par conséquent je n'ay veu personne des membre, mais force visite comme de MM. de Sully, de Rohan, du Mayne, de Vaujelas et ay trouvé toutes les Princesse au lict, Madame de Nevers, la plus malade/2/.

M. de Rohan m'a dit estre sur les termes de s'en aller, M. de Soubise a envoyé son train. M. de Suly est excesivement honeste, il sont icy en allarme de la Rayne-mère ne veille venir et que le bruit icy sont que les deux caballe s'acordent ne soit cella bien aparant toutefois. Je crois sy vous n'este bien avansé, que il sera mieux de ne voir la Raine-mère.

M. du Mayne me dit que vous pouriez passer à Remorentin. Il vous tesmoigne de l'affection. Il se plaingny du peu de moyen qu'on vous donoit de venir. Il me promit le représenter. Je presseray sy tôt que je sortiray on n'est en allarme d'une assemblée qu'on dit s'estre faite en Poitou. Il faut que ce soit depuis mon partement des catoliques et qu'au bien y est nouveau /3/.

L'archiduc a envoyé un courrier à Orange. On croit le gouvernement à sa dévotion. Le pape se remue fort pour faire que M. le prince Maurice¹³¹ n'y entre. Le Roy y a envoyé, quy dit qu'il le fait pour empêcher les autres d'y entreprendre. Le Couronel d'Orneano¹³² est party pour y veiller. Sy vous

¹³⁰ Philippe-Guillaume de Nassau (1554-1618), prince d'Orange, était le fils aîné de Guillaume Le Taciturne et de sa première femme Anne d'Egmont. Alors qu'il avait 13 ans, il avait été fait prisonnier sur l'ordre de Philippe II d'Espagne et emmené en Espagne où il fut élevé dans la religion catholique. Il fut libéré en 1596 dans le dessein de créer une opposition à son frère cadet Maurice le stadtholder. De ce fait en 1598, il demanda au roi Philippe III de l'aider à recouvrer ses terres. En 1609, Henri IV parviendra à réconcilier les deux frères. Philippe-Guillaume de Nassau épousa en 1606 Eléonore de Bourbon-Condé (1587-1619), fille de Henri I de .Bourbon, prince de Condé et de Charlotte de La Trémoille. Ils n'eurent pas d'enfants.

¹³¹ Maurice de Nassau (1567-1625), né du second mariage de Guillaume la Taciturne avec Anne de Saxe.

¹³² Jean-Baptiste d'Ornano, colonel des troupes Corse.

n'estes party, il sera bon de prendre un deuil. Il le faut austère. M. le prince l'a prit comme cella et mesme on croit vos pages devoir estre habilyé comme furent ceux de Longueville en pareil ocasion, sy on prêtant quelle que chose à l'héritage.

Je n'ay point fait réponse à M. de La Mote sur sa grant lestre. Je la feray par l'avis de M. Arnaud. M. Justel¹³³ est venué icy pour donner esclarcissement des onbrage /4/ qu'on prenoit de M. de Buillon, y dit qu'on en demeure satisfait.

Je vous envoie des lestres de Madame de Buillon. Je vous envoie une qu'elle m'escrit sur ce sujet que j'asur. Il n'y a nul avancement en nos affaires de la Court et peu d'espérance, synon qu'on croit que j'y paseray coup, mais je n'ay pas sy bonne opinion de moy que cella.

Je vous envoie un mémoire de nouvelles. Une lestre bien que vielle de M. des Nutumières¹³⁴ où vous verrez une histoire; Toute chose sont sy incertain icy que huit jour changent le cours des affaires. M. de Roicy est allé trouver La Raine-mère. Son retour callemera les chose. M. du Mayne tient l'affaire de Savoye en train de paix. Si vous n'estes en chemin pourer atendre, un petit, un plus beau temps que je n'ay eu et sy celle-cy vous trouve en chemin résolvez vous a escouter et ne vous /5/ entremestre que de passer le temps, car les soupesons se prangnent et dengereux d'en donner.

On parle de force méconstent, mais les plus sages sont ceux quy ne sont pas de cette conpaygnie, pourveu qu'on nous face raison de ce quy nous est deu et que la cause de Dieu aille bien. Il peut redonner un peu de repos et aucune fois il faut que soit Dieu quy praigne soin de sa cause seul et crois que s'en est l'affaire. Au moins devons nous bien avoir recours à luy, car parmy toutes nos dificultez nous ne pouvons en voir de sortye que par sa conduite. Sy je sais vostre arivée, je vous envoie quellqu'un.

J'envoye Fourchefière à Bruxelles à Madame ma belle-seur. Sy vous voulez luy escrire, il faudroit envoyer un laquais quy l'atraperoit /6/, car il ne repart que samedy. Voilla tout ce que je say.

Je dois voir M. de Villars¹³⁵ devant que fermer ma lestre. La semayne prochaine, je meteray ordre à nos affaires. M. du Candal dit que son asination du troisième quartier de l'année est sur le troisième quartier de la courante. Cella est extraordinaire. Montrez ma lestre, s'il vous plait à M. Rivet. Je n'ay le loisir d'écrire à personne qu'à vous mon cher fils, que j'ayme parfaitement, comme estant vostre bien bonne et très affectionnée mère.

Charlotte de Nassau

M. le Garde des Sceaux et M. Desagens¹³⁶ sont pas sy bien qu'au passé chacun est de divers avis pour vostre venue autant y en a il quy ne l'approuve pas que d'autre quy le l'approuve. Je viens de voir M. de Vilars quy dit que pourveu que vous prenez résolution de patienter icy et ne donnez point d'onbrage, que vostre proximité en donne asez et qu'il ne se faist nullement penser à la liberté de Monsieur le Prince que tant plus on y travaillea pas on l'élongnera.

Je vous envoie la cotype de la lestre de Monsieur le prince d'Orange au Roy le quel luy a envoyé M. de Hauterive. Je ne vous diray autre chose sinon que je suis tant visitée que je n'ay le loisir de manger. Je mande vostre petit frère dens huit jours.

A Paris, ce premier de mars 1618

Archives nationales, 1 AP 331/50 bis et 51

60

xx xxxxxx 1618 - Sedan

à Mon fils,

¹³³ Christophe Justel était le secrétaire de la Maison de Bouillon.

¹³⁴ Paul Ier Hay (1560-1634), baron des Nétumières à Erbrée près de Vitré, président au parlement de Bretagne, conseiller d'Etat.

¹³⁵ François de Montauban de Rambaud, sieur du Villard, un agent du duc de Lesdiguière.

¹³⁶ Guichard Déageant à cause de son mauvais caractère fut démis du Conseil à la fin de l'année. En 1619, toutefois, il fut chargé d'une mission auprès du gouverneur du Dauphiné Lesdiguières qui le nomma premier président de la chambre des comptes de cette province.

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous ay escrit à ce matin et ay oublié vous envoyer la lestre de M. de Hoteman¹³⁷. Il est bon d'obliger lorsque les occasions se présenteront, mais il a du temps à atandre, car il y en na de promesse. Je vous prie d'avoir soin du procès de Millière. Je désire que Chandor me vient retrouver. Il faudroit que Demeufve, en l'apesance d'Iray¹³⁸, peut écrire.

Vostre cousine est belle et agréable et ses frères très aymable. Adieu mon cher fils, cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/96

61

8 novembre 1618 - La Haye

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu vostre lettre par ce gentilhomme de M. de Châtillon. J'atens que me mendiez ce que vous avez fait auprès du Roy sur vostre recherche, car icy vos amis seroit d'avis, en ayant eu la permission de Sa Majesté d'en demender l'avis à Messieurs les Estas généraux. Ce qui se feroit avent mon parlement, montrant comme vous estes lié d'affection envers eux.

Je vous prie que je chache la réponse pour les pendans d'oreille. Sy vous devez donner quellque chose, vous ne pourrez pas mieux choisir, car il paroissent de la moityé plus qu'il n'y coûteront.

M. le prince d'Orange revint hier et vostre frère d'Utrech vient d'ariver. Je crois partir dens le 16 de ce mois, sy Dieu plaist. Ces voyages de Monsieur mon frère m'ont retenu jusques à cette heure. Il est au desu, Dieu mercy, des peine et sera tousjour porté à randre au Roy le service très humble qu'il luy avoit. Vous devez au occasions le dire à Monsieur de Luines, car il le voit grandement affectionné à la France. Il est tellement acablé d'affaires qu'il n'escrit point, car il est incroyable le travail qu'il prend lequel Dieu bénit évidemment pour le bien des gens.

J'atens de vos nouvelles et vous assure que je désire fort vous voir mon cher fils. Je n'aprouve point de n'avoir point d'argent content. Les chanoines vous presseront et autre souvent. Croiés que je suis vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A La Haye ce 8 de novembre.

Archives nationales, 1 AP 331/48

62

Sans date

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je reçois vos excuse en parement d'avoir tant mis à me mander de vos nouvelles, encore qu'elle ne soient guères valable, puisque par vostre lestre écrite par Mlle de Monbon, vous me mendiez que dens trois ou quatre jours, vous me deviez faire une anple dépêche. Vous ne croiez donc pas que la vostre ne me deut plus trouver, mais brisons là, puisque vous vous portez bien et avez optain ce que vous désirer cet le principal, Dieu en soit loué.

¹³⁷ Jean Hotman (1552-1636).

¹³⁸ Jean Rogier, écuyer, sieur d'Iray et de Thiors, un huguenot, fils d'un conseiller au présidial de Poitiers, était entré au service de Henri de La Trémoille au printemps 1617 comme premier secrétaire. Il devint son intendant en 1627. Ses lettres sont conservées aux cotes 1 AP 357, 358 et 361.

J'ay donné là les lestres que vous m'aviez donné pour Mademoiselle de Bullion, hier à M. Nusse parce qu'il estoit plus que temps de luy escrire. Elle est sy bien faite /2/ à propos qu'elle a jugé qu'elle estoit de cette heure. Mais vous avez oublié d'écrire à Monsieur son père et cella est du tout nécessaire, car il valoit mieux n'écrire pas à ma seur, quy sait mieux excuser ces chose, que luy quy tient la queux de la poille et panse que vous jugez qu'il est mort au monde. Les personnes du monde sont plus désireus de recevoir des témoygnage de soins particulier que les autres.

Je crois que deviez amener icy Monsieur de St-Marte pour avocat, car je crains que M. Eraut ne voullut contester quellque point que M. Arnaut trouve raisonnable et moy ausy.

Vous devez fair habilier vos pages. Je crois qu'il n'est besoin de changer de couleur et prendre celles de vostre maîtresse pour cette fois vous le saurer. Mais il faut avoir grand soin de luy escrire, sy ne venez prontement /3/ et ne devez atendre les dispance du Roy, puisque vous avez sa permission. M. de Nezt peut solliciter cella; Il est nécessaire d'avoir quellque cheval pour Monsieur son frère, force bas de soye et neux et chayne pour les petite et damoyselle, puis faire mestre un diamant à vostre bague de Madame l'Electrice. J'ay aporté les pendans d'oreille à la charge de les vandre sy ne les voulez. Il s'étime icy sis mil écus. Il m'en coûtent quatre payable content cimqunt set sens, le reste dans sis mois.

Voilla tout ce que vous aurez de moy pour le coup quy désire bien vous voire. Ce ne sera sans reproche que vous avez oublié de me mestre " fils " au bas de vos lestres, mais je crois que vostre volonté sera tousjour de l'estre bon sellon vostre devoir, mon cher fils, à vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

J'écris à Iray pour ce que me doit payer et vous mon fils, je vous prie de vous souvenir de ce quy est deu pour vostre frère et à vostre seur, car je serois contrainte de brouiller vos affaires vous n'avez voulu convenir de (le reste de la phrase est couverte par la reliure).

Je vous envoie vostre lestre de vostre maîtresse.

Archives nationales, 1 AP 331/42

1619 *Charlotte-Brabantine de Nassau vint au début de l'année à Sedan pour le mariage de son fils avec Marie de La Tour d'Auvergne. Le mariage célébré, elle partit à Paris.*

Le royaume fut secoué cette année là par la fuite rocambolesque de Blois dans la nuit du 21 au 22 février de la Reine mère pour aller rejoindre le duc d'Epemon à Angoulême. Sur les conseils de Duplessis-Mornay¹³⁹, Henri de La Trémoille dût quitter précipitamment sa jeune épouse pour aller rejoindre le Roi à la Cour.

Louis XIII envoya des troupes commandées par Schomberg vers Angoulême. Mais les deux les deux parties étaient favorables à un accommodement. Richelieu négocia le 30 avril une première réconciliation entre le mère et le fils. Marie de Médicis reçut le gouvernement de l'Anjou ce qui ne fut pas sans causer des inquiétudes à Charlotte-Brabantine de Nassau qui craignait que son fils soit entraîné contre le souverain.

Mécontente des bruits, que lui rapportaient le duc et la duchesse de Bouillon, sur les activités et fréquentations de son fils cadet¹⁴⁰, Frédéric, à La Haye, Charlotte-Brabantine de Nassau le fit revenir au mois de juin auprès d'elle.

¹³⁹ Le 7 mars 1619, Duplessis-Mornay écrivait à la duchesse de La Trémoille : " J'estime donc que mondit Sieur vostre fils doit venir au plustost trouver le Roy, prévenir son commandement, s'il est encor assés à temps, luy faire offre de tout ce qui dépend de luy, & en s'attachant à sa personne le convier à prendre confiance de son service, & luy donner moyen de s'employer honorablement auprès de luy.[...]. Mais cela, Madame, se doit faire avec toute sincérité pour effacer, les impressions passées, & sur tout, veu le naturel du Roy qui prend ces choses fort à coeur, comme vous pouvés assés appercevoir ! " DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623, op. cit.*, tome II, p. 136-137.

¹⁴⁰ Dans sa lettre du 1er avril 1619, la duchesse de Bouillon lui écrivait : " J'ay parlé, à mon Monsieur, de Monsieur vostre jeune fils. Il se trouve bien empaiché à vous y donner conseil. Il craint bien que sa demeure à La Haye luy soit nuisible et croit que ceste vye licencieuse luy est fort contraire à son humeur, mais où le mettre mieux ? "

Pendant l'été 1619, la duchesse de Bouillon, accompagnée de ses filles cadettes Julienne et Elisabeth et de son plus jeune fils, Henri, le futur maréchal de Turenne, conduisit sa fille aînée à Thouars. Charlotte-Brabantine de Nassau les attendaient à Moret et ensemble les deux soeurs par Pithiviers, Orléans, Blois et Tour gagnèrent Saumur où elles furent reçues par Duplessis-Mornay et arrivèrent à Thouars le 9 septembre¹⁴¹. Elisabeth de Nassau passa un mois à Thouars avant de prendre, avec son petit troupeau, le chemin de Turenne.

A la fin du mois d'octobre, Charlotte-Brabantine de Nassau apprit la nouvelle de la libération le 20 de ce mois du prince de Condé que Luynes désireux de contrer l'influence de Marie de Médicis, avait obtenue de Louis XIII.

63

10 mars 1619 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, le Sr. de Bonnefoy s'en allant à Sedan vous dire toutes nouvelles, je vous en envoie de Thouars. J'ay ouvert la lestre de Messieurs de La Rochelle et celle de M. de Lumeau pour voir la bénédiction qui donne à votre mariage où vous ira vous trouver et chacun voudroit qu'on vous trouve en chemin, mais toujours je crois que vous trouveray à propos de venir puisque la voie du peuple et la voie de Dieu. M. de La Chenaye qui vous verra bientôt, vous en dira davantage. On dit icy que on mestera sa lestre et cel. M. de Vendôme qui ne viendray point et que Monsieur de Buillon est avec la Rayne-mère.

On a icy une telle peur que on ôte les onbrage de Sedan et qu'on en praygne confiance ; que Monsieur de Marcily¹⁴² dit que s'il savoit votre venue et de Monsieur le prince de Sedan, il feroit mourir une douzaine de personne de déplaisir. Il dit que M. de Luines a de bonnes intension, mais qu'il est bien combatu et que s'il pouvoit prendre confiance avec Monsieur de Buillon que par ces avis il se gouverneroit. Voilla ce que la hâte de ce porteur me permet.

Monsieur le Garde des Seau est toujours mal, mais j'ay veu pour les âges des exsenps M. de Maupéou, Malherbe et Dutilhet mardy asenblés ensemble. Il ont veu votre affaire et en espère bien. Je dois demander l'audiance pour jeudy.

Adieu, mon cher fils. je baise les mains très humblement de Monsieur de Buillon et à votre femme et à tout le cher petit peuple. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Paris ce 10 mars.

Archives nationales, 1 AP 331/59

64

22 mars 1619 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, le Sr. Brusse vous dira toute nouvelles; Je vous diray seulement que le Roy que je vis hier, me demanda quant vous viendriez et lorsque je luy dis que seroit au premier jour. Il me dit qu'il en seroit bien aysé et qu'il vous excusait, comme nouveau marié et desiroit que fusiez icy la semayne d'après Pâques.

M. de Luynes me dit dit force honestetez pour vous et plusieurs comme. Vous /2/ aurez seu et saurez par Monsieur de La Chenaye que Monsieur de Luines m'a dit devoir partir dans peu de jour. Enfin je vois beaucoup de sincérité et plus que le passé. Je remest à la suffisance du porteur et vous

¹⁴¹ Le 10 septembre 1619, Duplessis-Mornay écrivait au duc de Rohan : " Madame de Bouillon partit hier de céans avec Madame la duchesse de La Trémouille, sa fille " *Ibid.*, tome II, p. 241-242.

¹⁴² Hannibal de Farcy, comte de Marcilly, demi-frère du duc de La Trémoille.

asureray que nous avons au Conseil pour la nomination du juge des exemps où vos drois sont confirmés. On dit que vous avez tout gagné, mais je veux voir la forme de l'arest devant de m'en réjouir entièrement. J'y ay tant de payne /3/ à faliciter que je m'en trouve un peu lasse.

Cella me fait finir en faisant mes excuse à vostre chère fame que j'ayme et vous de tout mon coeur. Cet celle qui est, mon cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 22^e mars.

Archives nationales, 1 AP 331/55.

65

Sans date - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je me trouve un petit mot à ce soir. Je vous envoie le Sr. de La Busonière qui vous dira ce qui se dit. Vostre arivée ne doit estre que sur les sis à set heure du soir et aller droit au Louvre, sy se peut sur chevaux de poste. Il vous dira pourquoi il n'a pas esté trouvé à propos que vos amis n'aillent au devant de vous.

Je vous donne le bonsoir et suis du tout affectionné à vostre bien, comme estant, mon cher fils. Je vous baise les mains.

Archives nationales, 1 AP 331/49

66

22 juin 1619 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous envoie les lestres de Sedan. J'ay ouvert celles de Monsieur de Buillon, selon que vous l'avez bien voulu, pour suivre les bons avis, mais je croiois trouver plus que je n'ay fait. Mender au Sr. de Nest fair des chevaux à vostre famme, veullent fort hâter leur partemant et Madame de Buillon parle d'estre icy à la fin du prochain, mais il n'avoit pas reçu les vostre.

On m'a assuré que Monsieur le maréchal de Bois-Dauphin¹⁴³ est à Tours. Vous comenderay, sy cella est, sy vous plait qu'on luy donne mes lestres avec les copye que j'envoye au Sr. Bruse et le priray d'envoyer sa procuration au présidial d'une copye que je luy envoie et sy n'y estoit, vous luy dépescheriés, s'il vous plait. Je ne say encore rien à vous mender. J'ay esté voir Monsieur d'Erbaut¹⁴⁴. On dit qu'il va en Court. Adieu mon cher fils. Je vous prie de croire que je suir et seray tousjours vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Vous trouverez, à ce qu'on dit, Monsieur de Guise mal à la Court¹⁴⁵. On fait courir icy un bruit que le Roy comendera à M. du Mayne de venir demeurer icy. Monsieur le Prince cet (le reste de la phrase est caché par la reliure du registre).

N'oubliez à escrire à Monsieur Duplesis. Je crois qu'il seroit bon de l'envoyer visiter.

Ce 22 juin.

Archives nationales, 1 AP 331/50

¹⁴³ Urbain Ier de Montmorency-Laval (1557-1629), marquis de Bois Dauphin, de la branche cadette des Montmorency, ancien ligueur qui se rallia oportunément en 1597 à Henri IV, qui lui donna le bâton de maréchal de France. Gouverneur et lieutenant-général de l'Anjou depuis 1609, il se démettra en 1619 de sa charge de gouverneur en faveur de Marie de Médicis. Il se retira à Sablé où il mourra dix ans plus tard.

¹⁴⁴ Raymond de Phélypeaux (1569-1629), sieur d'Herbault, futur secrétaire d'état.

¹⁴⁵ Charles de Lorraine, duc de Guise.

67

24 juin 1619 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous envoie les lestres de Monsieur de La Mote. Il ne m'avoit pas escrit pour le mesager, mais par une voye quy ne me rendi q'hier vos lestres. Je vous les envoie et ses mémoires avec ce que j'ay creu le plus à propos desus. Sy vous plust vous feray dresser les chose quy demande et sy vous vullez que j'aye icy celluy quy dit quy prétent un office casuel. Je vous menderay ce quy m'ofrira. Je vais pour trois jour à Montater¹⁴⁶ d'un craintte par ma prochene et par de rester ce prières.

Le cheval d'Espayne de vostre frère n'a pas de selle, il dit que luy avez donné. Mendez le moy /2/ et me croiez, mon cher fils, plus désireuse de vostre prospérité que pour moy mesme; Cet vostre bien bonne et très affectionnée mère.

Charlotte de Nassau

Ce 24^e juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 331/52

68

25 juin 1619 – Paris

Frédéric de La Trémoille

A mon frère

le duc de La Trémoille¹⁴⁷

Monsieur mon cher frère,

Ma mère, partant pour aller à Montatère, me commanda de vous envoyer un gros mémoire et une lettre de M. de La Motte, qu'elle à ouverte où elle trouve la chénéchaucé de Montfort bien peu estimée, puisque vous pouvez otter le chénéchal mis par Madame la maréchale de Fervacques¹⁴⁸ et que l'on luy avoit dit que cela valoit bien huit ou neuf mil Francs. Faites moy l'honneur de me conserver vos bonnes grâces et de croire que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur mon cher frère,

Vostre très humble et obéissant frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Paris, ce 25 de juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 381/18

69

4 juillet 1619 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

¹⁴⁶ Montataire dans le département de l'Oise.

¹⁴⁷ Nous publions cette lettre de Frédéric de La Trémoille considérant qu'elle s'inscrivit dans la suite de la précédente lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹⁴⁸ Le douaire de la maréchal de Fervacques, épouse en premières noces du comte de Laval Paul de Coligny, était assis sur le comté de Montfort. De ce fait Henri de La Trémoille n'entra en possession de cette terre qu'à la mort de la maréchale et nommer éventuellement un nouveau sénéchal.

Mon fils, j'ay creu vous devoir donner avis de l'arivée de Monsieur le prince Henry¹⁴⁹, mon frère, quy s'en va trouver le Roi. Il s'en va à Orange et envoye tout par le droit chemin. Il estoit venu en poste, mais il s'est blessé en une cuisse, tombant de cheval et cella luy fait prendre un carosse, mais il aura bien besoin du vostre pour ses visites.

Je vous prie donc, Mon fils, de luy rendre toutes sortes /2/ de soin et n'ayant pas son train, vous luy offrirez vostre table. Je crois que l'obligeray de venir au devant de luy en vostre carosse pour ce que le sien ne sera honeste, mesme peut estre se mettera¹⁵⁰ il sur l'eau. Je vous en ay doné avis affin que faisez qu'il soit bien reçu er mesme en parlez à Monsieur du Mayne, affin qu'il reçoive contentement. Il va establir vostre cousin de Portugal¹⁵¹ pour gouverneur d'Orange. Je vous prie assurer qu'il le soit fort bien de vous et me feray un très grand plesir.

J'ay ouvert une lestre de vostre famme que M. de Lamarville¹⁵² me donna, cet en revenant. Je crois que vous avez reçu peu de mes dépêches. M. de La Forest m'apporte de vos nouvelles. Je loue Dieu de vostre bonne sancté et vous enbrase de tout mon coeur, vostre bien bonne mère.

X \$ X

Ce 4 juillet.

Vous vous pourez servir de Chaveau quy est fort cognu de mon frère.

Archives nationales, 1 AP 331/53

70

6 juillet 1619 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'ay reçu la vostre par Monsieur de La Forest et une autre depuis sans date. Vous en avez eu des mienes où je vous fait savoir l'arivée de mon frère. Celles cy sera par M. de La Rollée-Piche. Je cois que M. de Nest vous aura mendé comme il a touché partye de la somme et comme le reste. M. Erbault luy doit faire toucher. Je prendroy les trois mil livre. Je serois bien ayse sur vos autres assigné de pouvoir en toucher encore parce que il me faut rendre à Madame de Buillon à son partage ce qu'elle aura fait toucher en Holande. Pour passer le reste des pendes, elle me [...] autre trois mil huit. Pour les autres sis mil livre, ce sera pour la fin de l'année. Pour l'office que je ne nome pas, c'étoit celluy dont vous parlla M. de Nest. Pour quel sy je m'en souvenois bien pour vos procès, l'acident arivé à M. Robert reculle la prise que je faisois du jugemant, car on a besoin qu'il y soit. Il a esté mordu du chien enragée et est allé à la mer. Cet en hâte que je vous fais ce mot. Je prie Dieu vous conserver sellon le désir très ardent, mon cher fils, de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Le coche ne m'a pas aporté de lestre de vostre famme pour vous. Je crois que M. de La Haye les a quy n'est arivée. Mendez-moy comme vous vous trouvez du Sr. Chaveau et s'il vous sert agréablement. Cet ce 6e juillet vous devez à ce que je crois sans cognoistre au gouverneur dist que

¹⁴⁹ Frédéric-Henri de Nassau (1584-1647), fils de Guillaume le Taciturne et de Louise de Coligny, vint en France pour prendre possession de la principauté d'Orange au nom de son frère Maurice. Jean Héroard dans son journal mentionne qu'il arriva le 8 juillet à Amboise où était Louis XIII (*Journal d Jean Héroard*, tome II, p. 2624). Pontchartrain mentionne qu'il "assura Sa Majesté et depuis ceux de son conseil, que l'intention de son frère n'étoit point que rien fut changé ni innové à Orange, même au fait de la religion ; qu'il vouloit que les garnisons catholiques y fussent entretenues, et les habitans catholiques maintenus, comme du vivant de feu son frère, et en donna sa parole ; mais elle fut très mal observée, car, en moins de deux ou trois mois après, on y vit tout changer, et la plupart des soldats catholiques mis hors". PONTCHARTRAIN (Paul Phélypeaux, sieur de), *Mémoires, op. cit.*, tome XVII, Paris, 1822, p. 287.

¹⁵⁰ Charlotte-Brabantine a d'abord écrit demeura.

¹⁵¹ Don Emanuel II de Portugal (1600-1666), fils d'Emanuel Ier de Portugal (1568-1638) et d'Emilia de Nassau (1569-1629).

¹⁵² Salomon Daix, écuyer, sieur de Lamarville et de La Faÿe, était le gentilhomme que le marquis de Duras avait envoyé comme procureur pour signer le 27 juin 1619 à Sedan le contrat de mariage entre son fils Guy-Aldonce et Elisabeth de La Tour d'Auvergne. Le mariage fut célébré seulement en 1624.

vous vous sentez obligé de ces bons office. J'ay ouvert la lestre de M. Duplessis quy s'en loue fort. Pensez au Estas de Bretaygne sy y avez desain. M. de Rest et de Rohan sont ensemble.

A Paris, ce 6 juillet.

Archives nationales, 1 AP 331/106

71

Sans date - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous escriis du dimanche au matin pour vous envoyer des lestre de vostre chère femme. Je serois fort en payne de vous, n'ayant, depuis dix jours que vous estes party, rien appris de vostre sancté, ny par vous ny par, par un des vostre auquel je n'aprens. Mais, hier Gobaille¹⁵³ m'asura avoir reçu deux lestres du Sr. Justel, depuis vostre arivé, quy l'asurent de vostre heureuse arivée. M. le couronel d'Ornano m'en dit autant et M. Arnaut /2/ à quy son fils a escrit que vous avez esté bien reçu.

Madame de Bouillon me mende quy seront pour leur voyage ce que nous voudrons et trouve bon de l'arester jusques auprès des vacations. Mais vostre femme me mende que par une lestre vous luy escrivez que cet vostre intention quel ne parte que vers la my aoust et par la dernière, que vous vouller que soit plus tost /3/. Ces incertitudes perderoit vos affaires vous estes demeuré de mesme avis que moy, à vostre partement, que je devois demeurer issy jusques à ce qu'on juga que aucune de vos affaires puent estre jugée. Cet à dire après vostre partement et à cause de M. le président en faire juger le plus qu'on pouroit durant mon séjour.

Il faut donc escrire la mesme chose à Sedan, qu'il ne doivent estre icy que vers la fin d'out, s'il vous plait. Madame de Buillon m'a méné que vous vous atendez pas qu'elle dut mener vostre femme à le voir, mais seullement /4/ jusques icy, mais que pour cella il y pourvoira, mais non plus outre.

Je vous envoie la lestre et celles de Monsieur de Buillon et le paquet de vostre femme, avec une de M. de La Mote. Il demande qu'on ratifie le contrac des mil journeau. Vostre conseil a trouvé quelque chose à réformer et en escrit et puis il le renvoira et trouve qu'il faut ratifier, sy vous vouller qu'il ait lieu. Je vous prie de répondre sur ce voyage ce que je mende et de faire escrire à M. de Nest qu'il fournisse à ce quy faudra pour ma belle-fille et que ce seray bien ménager.

Adieu mon cher fils, voicy ma si pressée dépêche. Je vous prie de satisfaire au précédente. Cet mon cher fils vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/57

72

Sans date

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, vous savez de nos nouvelles par Bresuire. Je crois que je voier la Court. Toufois j'en suis en doute au moins n'ayant pas d'équipage de tere, il faut que j'alle par [e]au. J'ariveray à Touars devant et sera à propos que la chambre de Taillebourg¹⁵⁴ serve à vostre chère femme, pour estre plus propre à y recevoir la compaignye. Pour Mlle du Ly, il faut la chembre de Mlle Teret. Sy vous loger Madame de Buillon en vostre petite chambre, comme elle désire, elle veut que Mesdamoyelles ses filles logent au grant cabinet d'auprès. Le reste à la première veue. Adieu, mon cher fils, je suis du tout heureuse de vous voir et ausi cette bonne compaignye. Cet...

Archives nationales, 1 AP 331/58

¹⁵³ Samuel Gobaille était le concierge de l'hôtel de Bouillon, rue de Seine.

¹⁵⁴ Les chambres du château de Thouars portaient les noms des principales terres appartenant aux La Trémoille.

28 xxxx 1619 - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, j'esperai de vos nouvelles aujourduy. Cet ce quy m'avoit fait et à ma fille, retenir ce porteur. Mais estant icy jusques à demy lieu de ce lieu tout renply de gens de guère, j'ay creu vous en devoir donner avis. Ils sont à Monbrun et Orbé et ne font guère de cas des prières qu'on leur a fait et non point envoyé icy, seullement sy pouviez avoir quellque lestre de M. de Chonber quy est logé sy prest. On dit que M. de La Aqinaille et la Loupe suiven, au moins qu'on ne l'oya pas sy près de nous. Si vostre service peut faire cella.

Madame de St-Germain nous est venu voir. Synon que on meste en doute du séjour de la Rayne à Tours, je fusse party demain avec elle. Puisque nous n'avons rien de vous et pour estre de retour à la venue de Madame de Buillon. Sy vous n'aviez loisir d'escrire, les Sr. Brusse et Iray eurent deu prendre cette payne, pour savoir vostre pasage de Saumur et ce qu'on vous y a dit. Je suis mon cher fils vostre plus affectionnée mère.

X

A Thouars, ce 28.

Archives nationales, 1 AP 331/101

5 octobre 1619 - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, après avoir esté di-sept¹⁵⁵ jour sans savoir de vos nouvelles, nous en avons reçu quy nous ont grandement réjouy en y aprenant vostre bonne sancté, de quoy nous étions en payne et sy le messenger ne fut arrivé ce jour, nous aurons résolu ma fille et moy de vous députer un laquais, car il est pardonable à une femme d'estre en payne et à une mère de la blâmer sy elle trouve le temps long sans savoir de vos nouvelles. Elle en a reçu de Monsieur son père quy luy comendoit d'ouverir, en la présance de Madame sa mère, la lestre qu'il luy escrivoit où il avoit force affaires. Mais Monsieur le Prince n'estoit pas encore en liberté. Il m'escrivoit un mot que je vous envoie. Il est vieux. Vous estes attendu et désirés en cette assemblée. Monsieur du Plesis-Belay¹⁵⁶ m'escrit ne pouvoir venir sy tôt. Je vous envoie les lestres. Je n'ay point reçu la cople de celles que vous /2/ écrivez à l'assemblée

Vous aurez des lestres de Madame de Buillon quy réponde au vostre quy le l'ont grandement satisfaite, de quoy je suis bien ayse. Elle escrit à vostre femme une lestre toute de vous, quy faut que vous voiez, tant elle est bonne. On dit que Monsieur de Royan change fort de procéder et encourage ceux qu'il décourageoit.

Je crois que vous avez très bien fait, mon cher fils, de mender à Monsieur le Prince l'ocasion de vostre retardement. Je suis en grant payne de vostre frère, car Monsieur de Plusvinel¹⁵⁷ s'en reva à Paris. Je vous atenderay pour prendre, par vostre avis, ma résolution. Nous nous pourmenons fort et sy ma fille se loue de moy, je me loue bien d'elle, car je la vois fort portée à vous rendre ce qu'elle vous doit et à me bien aymer, l'un ne pouvant estre sans l'autre, car vostre contentement cet le mien. Croyant Madame sa mère et moy, comme elle fait /3/, cella sera bien. Je vous assure vous rirez de voir la lestre que ma seur luy en escrit. Elle luy veut donner de l'amour et dit qu'il faut qu'il soit passionné pour vous. Certes elle est très bonne et vous en aurer tout respect et amitié.

¹⁵⁵ La duchesse a écrit huit au dessus de " di-sept ".

¹⁵⁶ Zacharie du Bellay, sieur du Plessis-Bellay, ancien gouverneur d'Henri de La Trémoille, alors gouverneur de Taillebourg.

¹⁵⁷ Au mois d'août Frédéric de La Trémoille était entré à l'académie d'Antoine Pluvinel de La Baume (1555-1620).

Mais vous savez ce que je vous ay dit des fammes de bien qui veullent qu'on en face cas. Elle vous mendera des allgarade de Vigoureux¹⁵⁸ et moy je vous feray rire de la famme de Beauval. Elle avoit un banc seulle et fort en veue de nous. Monsieur Rivet nous conseilla de luy faire dire qu'elle s'elongna et quy n'estoit à propos qu'elle eut une plasse affectée puisque les autres n'en avoit pas. Elle dit à Monsieur Rivet : que c'étoit moy même, que je n'y serois pas tousjour et qu'elle m'avoit fet de bons office et n'a voullu revenir au prêche, disant qu'à vostre retour elle seroit remise en honneur. Nous en avons bien ry car cella seroit bien malaisé. Vostre seur vous en dira le reste;

Je vous envoye une lestre de vostre frère, une de Monsieur le Vidame¹⁵⁹ qu'il m'escrit. J'ay ouvert celle de vostre frère pour voir ses désir. Vous avez bien soins, mon cher fils, de contenter les miens, par celluy que vouliez prendre de contenter M. Erpenius¹⁶⁰. Nous vous avons délivrez de cet inopportunité. Monsieur Rivet vous mendera des nouvelles de Loudun. Il est allé et je luy ay mandé que nous vous renvoïons ce laquais. Il y est allé pour sonder ce que désirier /4/, mais on ne croit pas qu'il envoye prier aucuns grans quy ne fisse le senblable avant et que l'aproche ne soit pas par pour la faire faire. Vous estiez seul à La Rochelle quy les soutenez et on dit que ce n'estoit une assemblée générale. Je crois que vous verer la Rayne aler à Engers et M. Duplessis à Saumur.

Vous n'aurer de moy que cella, mon cher fils, quy me témoygner tant d'affection que vous me rendez playne de joye puisque je n'ay de bonheur en ma vie qu'en Dieu et en celluy que me pouvez donner pas vostre conduite, laquelle je vous vois prendre, Dieu mercy, honorable et playn de bonté et recognoissance envers moy quy suis ausy, avec varité, vostre très affectionnée mère quy vous souaite et demande à Dieu pour vous toutes sortes de bénédiction.

A Touars, ce 5^e d'octobre.

Archives nationales, 1 AP 331/54

1620 *Laissant à Thouars sa fille Charlotte en compagnie de son fils Henri et de sa belle-fille Marie de La Tour d'Auvergne, Charlotte-Brabantine de Nassau arriva à Paris le 6 février pour suivre ses procès en cours, voir son fils Frédéric, élève à l'Académie de Pluvinel et probablement défendre auprès du souverain la cause des réformés.*

L'assemblée protestante réunie à Loudun poursuivait ses travaux. Elle se sépara le 18 avril sur la promesse du Roi de la garantie des places de sûreté et une réponse favorable aux cahiers et aux députés du Béarn. A Angers, toutefois, Marie de Médicis rassemblait autour d'elle les mécontents : D'Epéron, Longueville, Soissons, Vendôme mais aussi Rohan inquiet de la politique catholique du souverain.

Lorsqu'elle revint à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau, suivant sa ligne de conduite habituelle, resta fidèle au Roi ; en bonne politique, toutefois, après s'être concertée avec Duplessis-Mornay, elle alla le 2 juillet présenter ses respects à la Reine-mère¹⁶¹. Mécontent du peu de cas que le Souverain et la Cour faisaient de lui, Henri de La Trémoille rompit ce savant équilibre en offrant ses services à la Reine-mère. Mais, alors qu'il n'avais pas encore levé les troupes dont il avait reçu commission, l'armée royale dispersa le 7 août l'armée des princes aux Ponts de Cé et le 10 août la

¹⁵⁸ Vigoureux était un huguenot de Thouars.

¹⁵⁹ Prégent de Lafin († 1625), vidame de Chartres, fils de Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-La-Nocle et de Béraude de Ferrières, un vétéran des guerres de la Ligue, représentant de l'Ile-de-France, président de l'assemblée de Loudun.

¹⁶⁰ Thomas Van Erpe (1584-1624) dit Erpenius, l'un des pères de l'école orientaliste hollandaise, professeur d'arabe à l'université de Leyden, avait été mandaté par le staathouder Maurice de Nassau et les Etats des Provinces-Unies pour trouver un professeur de théologie pour "restablir & répurger" cette université. Pierre du Moulin ayant refusé ce poste, les yeux de Maurice de Nassau et des Etats se portèrent sur André Rivet, le ministre des La Trémoille à Thouars. Dans sa lettre du 4 octobre 1619 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Duplessis-Mornay appuya fortement cette demande : "le besoin d'une telle université m'esmeut, d'une fontaine de laquelle tant de gens ont à boire, que vous aurés garentie du poison que l'on y a voulu distiller". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 253-254.

¹⁶¹ Lettre de Duplessis-Mornay du 2 juillet 1620 à du Maurier. "J'avois hier céans Madame de La Trémoille douairière qui alloit vers la Reine-mère de S. M." *Ibid.*, tome II, p. 370-371.

paix négociée par Richelieu était signée à Angers. Il revint alors à Charlotte-Brabantine de Nassau à solliciter le pardon de son fils par l'intermédiaire de Duplessis-Mornay.

L'année se finit sur des bruits de bottes, au coeur de la Bohême l'armée de Frédéric V était écrasée le 8 novembre à la Montagne Blanche par celle de l'Empereur, et en France l'assemblée protestante réunie illégalement à La Rochelle, à la suite du rétablissement du catholicisme dans le Béarn par Louis XIII, s'employait à mobiliser le parti protestant.

Aléas de la vie, la mort le 9 octobre 1620 à Fontainebleau de Louise de Coligny fut suivie deux mois plus tard par la naissance le 17 décembre du premier enfant de Henri de la Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne : Henri-Charles, futur prince de Tarente. Cette naissance fut d'autant plus heureuse pour Charlotte-Brabantine de Nassau qu'elle avait auprès d'elle depuis le 23 novembre sa soeur Elisabeth avec ses trois enfants¹⁶² après un périple qui depuis le mois d'octobre 1619 l'avait conduit à visiter toutes ses terres du sud-ouest. Charlotte-Brabantine de Nassau avait toutefois une ombre à son bonheur, celle de n'avoir aucune nouvelle de son fils cadet Frédéric, le comte de Laval, perdu quelque part en Allemagne, avec ses compagnons¹⁶³.

75

6 février 1620 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon Cher fils, j'ay chargé le Sr. de Châteauneuf de vous escrire ce quy set passé depuis dimanche. Je vous diray seulement que le samedi, on croioit M. le Chancelier mieux que jamais. Il est party sy prouement que je ne l'ay peu faire voir.

Je n'écris à ma fille. Je luy envoie des lestres de Madame sa mère. Je fus sy enrumé. que je ne vois goute. Celle me fait si rire. M. de Luynes se plaint que l'avez oublié et que vous auriez esté cause qu'il aloit trouver pour vous servir¹⁶⁴. Il est >>>>>.

Un voyage de vostre frère ne paroît mal à propos pour voir sy la vie ce seroit bon jour. Cet, mon cher fils, vostre très affectionnée mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 6^e feuvrier.

Vous devez escrire au Roy et à M. d'Oquère sellon le petit mémoire.

Archives nationales, 1 AP 331/62

76

Sans date - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon Cher fils, j'aicrivay hier à quatre heure en bonne sancté, Dieu mercy, mais un peu lasse et le matin je dois voir Monsieur du Moulin¹⁶⁵ et Durant. Cet un restant pour me remestre. J'ay prié le Sr. de La Busonnière de vous mender tout ce quy sait, n'ayant encore veu que Madame de Rohan, la mère, et Mlle Anne, Monsieur de Villars.

¹⁶² Lettre de Duplessis-Mornay du 31 novembre 1620 à Madame de Rohan: Madame de Bouillon passa icy le vint & troisième, habillée de deuil s'en allant à Touars aux couches de Madame sa fille ", *Ibid.*, tome II, p. 477-478.

¹⁶³ Lettre de Duplessis-Mornay du 31 décembre 1620 à André Rivet à Leyde, *Ibid.*, tome II, p. 501-502. Frédéric de La Trémoille avait entrepris son tour d'Europe au printemps 1620 et était aux cotés de son cousin le roi de Bohême lors de la défaite de la Montagne blanche le 8 octobre 1620.

¹⁶⁴ Sachant que la condition de favori était précaire, Luynes s'efforçait d'être en bons termes avec le plus de monde possible.

¹⁶⁵ Pierre du Moulin ou Dumoulin, ministre de Charenton avec Samuel Durant, un des plus brillant controversiste du siècle.

La maladye de la Reine a changé d'air au affaires¹⁶⁶ depuis le partement des députés¹⁶⁷ et parles on plus doucement contre nous. Sy bien que je crois que de peur de guère on en doit point avoir et l'asemblée ne doit prendre l'espouvante. Qu'ayant appris que vous /2/ estiez à Angers avec Monsieur de Rohan et Monsieur Autemant¹⁶⁸ à quy ceux de Monsieur le Prince l'avoit dit, vous aurez eu nouvelles de Sedan par un estudiant.

Je n'ay rien trouvé pour moy, ny pour vous, mais pour vostre chère fame et Monsieur de La Forest à quoy vous aurer parlé et sy jusse osé, jusse veu ce quy dit. Je crains qu'il désaprouva mon voyage, que plusieurs gens de bien ne font pas et pour vos affaire, une voix a fait perdre le procès de Pousauge. On diroit que cela n'ut pas esté, sy je fusse partye plus tôt. Il faut ce consoler qu'on a failly qu'à gaygner.

La maladye de la Royne est provenue de déplaisir ou certan petite algarade que on luy faisoit, dit-on. Le Roy la voyant en danger, dont elle est hors, Dieu mercy, a montré un soin et ennuy estrême, l'a veillé, donné à manger et ne bouge /3/ d'auprés de son lit. Cella l'a grandement consollé. Son mal est venu de l'artère au commencement et la fièvre la desu avec de grande faiblesse, covullision quy luy on duré huit jour. On dit qu'elle luy a déchargé son coeur au dépans de sa faveur, quy s'est meslé en payne et a eu pouvoir de faire venir Madame la conestable¹⁶⁹. Sy je n'usse esté icy il eut fallu y envoyer, mais je suppleray à cella. Procession générale ont esté faite pour elle.

Je crois que ces Messieurs vos voisin ne doivent partir de là qu'il sont par peur. On dit que le Sr. de Belugon et La Fontan doivent aller de la part de leur maître¹⁷⁰. Le premier à charge de voir M. de Rohan et pour les disposer à prendre alarme de la parolle que Monsieur le Prince et de Luynes leur on donné de l'execution dens sis mois, à laquelle ces Messieurs quy les envoie ajoute la leur, mais je crois qu'il s'y firont comme au >>>>>> il et conoisent les enbasadeur s'ils montrent /4/ de l'union et du désir non de trouble, mais d'avoir les chose juste. Le temps est un grant ouvrier. Voilla comme parlent les gens quy ne veulent faire leur affaire à leur dépens

Monsieur de d'Oquerres a fait peu de conte des mémoires de Monsieur Duplesis ; et comme le Sr. Marbeust les vouloit montré en particulier, il a leu la lestre tout haut devient Gassion, dont ledit Marbeust n'est tous content. Son esprit décline et celle quy le posède rent ce quy est de bon inutile, mes sillies y eut >>> en cette lestre et Messieurs de La Forest et Duplesis s'il y est. M. >>>>>> enfin ce que vous jugeray propre.

Je m'en vais à Charenton et cet tout ce que, à sis heures du matin, je puis vous dire, mon cher fils. Je vous enbrase tous trois et voudrois bien santir ce que mende Monsieur de Buillon. Je suis logée chez luy¹⁷¹. Jamais on n'a peu trouver logis et j'en chercheray sy ne l'approuvé. Cella m'acomode, car on dit qu'on est juge de la division entre nous sy n'étant pas loué, je fusse allé ailleurs. Cet celles quy vous ayme, vostre mère.

A Paris, ce dimenche, sis heures au matin.

Le S. Chaveau que j'envoier mardy, vous en aurer et mes filles plus au long de mes nouvelles.

Archives nationales, 1 AP 331/108

¹⁶⁶ Cette mention de la maladie de la Reine est l'élément qui nous a permis de dater cette lettre. Anne d'Autriche était tombée malade le 1er janvier 1620 à Saint-Germain-en-Laye lors du ballet qui clôtura la promotion de l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit Sa maladie, une "double fièvre tierce", dura seize jours. Ce fut un des rares moment de leur vie conjugale où Louis XIII et Anne d'Autriche furent unies;

¹⁶⁷ Le 1^{er} février 1620, Vérac, de La Haye, Hespérien et Guérin les députés de l'assemblée de Loudun, avaient été invités par Condé à retourner dans cette ville, avec des paroles apaisantes. Ajoutant que si les effets ne suivaient pas les paroles dans un délai de six mois, les Réformés pourraient tenir une nouvelle assemblée. Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1623)*, op. cit., p. 321-322.

¹⁶⁸ Jean Hotman, sieur de Villiers-Saint-Paul, diplomate et controversiste.

¹⁶⁹ Laurence de Clermont-Montoison, troisième femme du connétable Henri de Montmorency.

¹⁷⁰ Daniel de Bellujon, gentilhomme bourguignon, était le porte parole de Lesdiguières et La Fontan celui de Châtillon.

¹⁷¹ Henri de La Tour d'Auvergne avait fait construire en 1606 par l'architecte Antoine Métivier, beau-frère de Salomon de Brosse, un hôtel au faubourg Saint-Germain, rue de Seine, vers les N° 14 à 18.

2 mars 16??
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, je m'étoit fait seigner d'hier cella m'empêcha de vous escrire. J'ay esté bien ayse de savoir de Monsieur de La Forest que vous profitez. Vous le voir à son retour et Monsieur des Fontaine faite leur bien bonne chère, car sont des personnes quy vous avez beaucoup d'obligation et que devez honorer. Pansez bien à ce qui vous est prié de faire pour Dieu que vous le puisiez en telle sorte que cella auguemante et vostre zelle à la gloire de Dieu et vous acroitre en piété et pansez à vous aprestre dignement pour aprocher de cette Ste table.

Je vous ay fait faire une dousaine d'assiette d'argent. (Une ligne couverte par la reliure) et faite bien ce qu'on vous dit et me croiez fort désireuse de vous voir, mais Madame d'Elbeuf me retient. Je ne say que je pourray faire. Cet vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Ce 2e de mars, j'envoye ce soldat à Tailleboure.

Archives nationales, 1 AP 331/69

78
Sans date ni lieu
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous remercie du soin que que vous avez eu et ma fille de m'envoier ce laquais pour me faire part des nouvelles que vous avez eu et m'envoier les lestres de Madame de Buillon quy ne m'a fait qu'un mot tant elle dit qu'elle a d'affaire et de conpaygnye.

Je crois qu'il seroit bon à donner à Monsieur de Nest l'adresse des mesager de Saumur affin que tout les huit jour il vous escrivit ce quy se passe. La payne seroit d'anvoier tout les jeudy /2/ un laquais de Saumur. Monsieur de La Forest est fort de cette avis, car il dit qu'yl n'y a rien quy contente tant l'asemblée que de luy faire savoir des nouvelles et quy serve à y prendre créance et feroit voir la vérité de celles que les autres mande et cella l'entretien et le monde.

J'apris hier, d'Anger, le retour de la Rayne-mère où Monsieur de Rohan l'a conduiste¹⁷², ayant esté toujours depuis à Brisac avec elle qu'il partit de Saumur. Le lieutenant-général d'Enger envoya quérir /3/ le ministre et enciens d'Enger, leur dit qu'il avoit comendement du Roy de les assurer qu'il leur vouloit maintenir leur édit et les conserver en paix que s'il y avoit quellque plainte à faire de quellin qu'il s'adresasent à luy et qu'on leur feroit sy bonne justice qu'il en feroit contens et qu'il les asuroit de toute sûreté.

Voilla ce que je say, mon cher fils, et qu'il fait bien mauvais temp quy me mest en payne, pour mon retour. Je baise les mains à vostre chère fame et à tous deux je vous souaite toute prospérité, comme à mes chers enfans pour quy je prie Dieu avec l'afection d'une bonne mère.

Je trouve la lestre du roy de Boesme¹⁷³ bien à mon grè. je vous envoye la lestre de ma seur, la duchesse de Lenseberg¹⁷⁴. Vous y voirez leur partement tout au long.

Escusez-moy envers votre bonne fame sy je ne répons à sa bonne lestre. Celle-cy supplera à ce défaut.

¹⁷² Henri de Rohan, chef des fermes du parti protestant depuis l'assemblée générale de 1611, avait commis l'insigne maladresse de se solidariser avec Marie de Médicis dans le conflit qui opposait celle-ci à son fils. Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée*, op. cit., p. 63.

¹⁷³ L'électeur palatin Frédéric V (1596-1632), neveu de Charlotte-Brabantine de Nassau, fils de l'électeur palatin Frédéric IV (1574-1610) et de Louise-Julienne de Nassau (1576-1644).

¹⁷⁴ Emilia-Secunda-Antwerpiana de Nassau (1581-1657), épouse de Frédéric-Casimir, Pfalzgraf von Zweibrücken-Landsberg (1585-1645).

79

26 juillet 1620 - Caen

Louis XIII

A Mme de La Trimouille¹⁷⁵

Ma Cousine,

Vos bonnes inclinations à mon service, dont j'ai reçu des preuves suffisantes pour croire que vous le préférez à toute autre considération, me tiennent assuré des bons conseils que vous donnez à mon cousin le duc de La Trimouille, votre fils, sur les affaires présentes, dans lesquelles j'ai voulu lui donner moyen de faire valoir son courage et la générosité de ses ancêtres dont il est très digne successeur. J'envoie à cet effet le sieur de Ponthieu vers lui, avec charge de vous saluer de ma part. Je vous prie de le croire sur ce qu'il vous dira du ressentiment que j'ai de votre bonne affection en mon endroit. J'ai commandé au sieur de Ruchelay¹⁷⁶ de vous en écrire plus particulièrement. Je prie Dieu, ma Cousine, qu'il vous etc.

A Caen, ce 26 juillet.

1621 est l'année terrible. Pendant les trois premiers mois de l'année Henri de La Trémoille, pressé par sa mère, en collaboration avec Duplessis-Mornay, Henri de Rohan et d'autres, tenta d'obtenir que l'Assemblée de La Rochelle obéisse à l'ordre du Roi et prononce sa dissolution, mais toutes ses démarches pour éviter l'épreuve de force échouèrent.

Au printemps Louis XIII, à la tête de son armée, marcha sur la place de Saint-Jean-d'Angély tenue par Soubise. Le 8 mai, Duplessis-Mornay, prévenu par Lesdiguières, informait Charlotte-Brabantine de Nassau de l'arrivée du souverain à Saumur et soulignait la colère de celui-ci à la nouvelle qu'à La Rochelle le conseil des neuf commissaires formait entre les Eglises "une République".

En fine politique, prenant conscience de la gravité de la situation; Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit au devant de Louis XIII à Saumur pour l'assurer de sa fidélité. Le souverain passa la nuit du 17 au 18 mai au château de Thouars¹⁷⁷.

Henri de La Trémoille pendant ce temps était à Taillebourg. Bien qu'il ait refusé le commandement de la Saintonge et de l'Angoumois que lui avait conféré l'Assemblée de La Rochelle, son refus de rejoindre Louis XIII suscitait la suspicion de celui-ci. Le souverain qui s'avait l'influence que Charlotte-Brabantine de Nassau avait sur son fils, le 21 mai l'avertit de la décision qu'il avait prise de saisir Vitré en Bretagne et que le vicomte de Terchant eut le commandement de la garnison du château. Pour sa part Lesdiguières invitait la duchesse douairière de La Trémoille à prendre de "sages résolutions" avec son fils, soulignant qu'à "se tenir entre deux il y a du péril".

Henri de La Trémoille après avoir tergiversé pendant une quinzaine de jours, céda et rejoignit Louis XIII dans le camp assiégeant Saint-Jean d'Angély. Pendant ce temps en Bretagne le 28 mai, le duc de Vendôme suivant l'ordre du Roi saisit Vitré.

¹⁷⁵ Cette lettre de Louis XIII à Charlotte-Brabantine de Nassau a été publiée par Eugène GRISSELLE, *Lettres de la main de Louis XIII*, Société des bibliophiles français, Paris, 1914, 2 vol, tome I, p. 59-60. Elle témoigne de l'importance que Louis XIII attachait au jugement de la duchesse douairière de La Trémoille.

¹⁷⁶ Il s'agit de l'abbé Ruccelaï et non de Richelieu comme l'écrit Griselle.

¹⁷⁷ Louis XIII, venant de Saumur, après avoir passé le nuit du 17 au 18 mai au château de Thouars partit pour Parthenay. *Journal de Jean Héroard*, tome II, p. 2757.

Pendant le mois de juin et juillet, Henri de La Trémoille secondé par Lesdiguières, pressa l'Assemblée de La Rochelle de se dissoudre, mais comme au début de l'année ses démarches furent vaines. Bien mieux ses vassaux de Talmond prirent le parti de l'assemblée de La Rochelle.

Après la capitulation de Saint-Jean d'Angély le 24 juin, l'armée royale s'éloigna des possessions des La Trémoille en Poitou et Saintonge. Marie de La Tour d'Auvergne ayant sombré dans la dépression, Charlotte-Brabantine de Nassau l'envoya à Sedan auprès de ses parents, conservant par politique son petit-fils auprès d'elle.

Craignant que Henri de La Trémoille ne soit tenté de rejoindre Henri de Rohan, à la suite du refus du souverain de lui restituer Vitré, le duc de Bouillon l'invita à le rejoindre à Sedan. Le roi agréa ce voyage, il arriva à Sedan le 22 octobre.

Ne possédant pas de lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils pendant les cinq premiers mois de l'année 1621, nous avons suppléé à cette carence en publiant deux lettres que Duplessis-Mornay lui adressa les 8 et 20 mai, qui nous ont paru éclairante de son attitude pendant ce mois ainsi que les lettres de Louis XIII et de Lesdiguières du 21 mai.

80

8 mai 1621 - Saumur¹⁷⁸

Duplessis-Mornay

à Mme de La Trémouille

Madame,

Je vous écris, celle-cy dimanche à une heure après minuit. Je vous y donne avis que le Roy arriva hier à Tours, où il ne doit passer que ceste journée, estre demain, qui est lundy, en ce lieu, & le lendemain à Touars, pour de là tirer vers Fontenay. Les choses peuvent changer, mais il semble qu'on vueille donner es lieux d'obéissance un eschantillon de bonne foy.

Vous n'en ferés point encourir le bruit, s'il vous plaist, mais bien en advertirés Monsieur vostre fils afin que sur cela il se résolve, & faire un dernier effort vers l'Assemblée.

La cause de ceste précipitation est que le Roy a eu avis de l'Assemblée, qu'au Conseil des neuf commissaires il a esté traicté de former entre nos Eglises une République, & que l'ordre y en a esté pris, à quoy M. de Favas s'est opposé.

Voyés, Madame, où nous en sommes. Cependant M. de Chastillon envoie un courrier vers le Roy protester de son obéissance. Et pour M. de La Force, il a quitté le Béarn à la venuë de M. d'Espèron, & s'est retiré à Montauban, & son fils le Marquis qui estoit demeuré dans le chasteau de Pau, luy a demandé passeport & seureté pour en sortir. C'est le Mareschal Desdiguières qui me mande tout ce que dessus. Je croy que vous devés envoyer au devant de S. M. Et pour moy, je me commets entre les mains de Dieu. S'il y a du changement,

Madame,

je le vous écriray. Et sur ce &c

Duplessis

De Saumur, ce 8 mai 1621.

Il y a 18 des séditieux pris à Tours, desquels le procès est fait ; entre iceux est celui qui menoit la bande.

20 mai 1621 - La Forêt-sur-Sèvre¹⁷⁹

Duplessis-Mornay

à Mme de La Trémouille

¹⁷⁸ DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 645-646.

¹⁷⁹ *Ibid.*, tome II, p. 663.

Madame,

Je ne passay point à Thouars par ce que mes douleurs n'eussent pas guari les vostres, ny vos larmes essuyé les miennes. Car d'estancher, il n'en faut point parler. Ce sont les fruits de nostre aAssemblée, qui perdra Jérusalem, comme jadis les prétendus Zélateurs.

J'ai dit mon advis au porteur sur la proposition de Bretagne, & sur les autres points dont vous l'avez chargé. Vous avés, Madame, à prendre garde que Monsieur vostre fils ne prenne pas conseil ny de l'exemple des violens, ny de l'appréhension de l'advenir, ny de la juste douleur de Saumur, mais de l'estat présent des choses, de ce qu'il peut, & de ce qu'il doit, sauf à se remettre à la grâce de sa conduite de Dieu, qui sçait arrester le coup en l'air lorsqu'il semble tomber sur nostre chef.

J'envoye à M. de Lesdiguière ce qui s'est passé à Pons, & le pris de juger s'il y a lieu d'asseoir son pied en quelque négociation. Mai l'estourdissement d'un costé, & l'avantage de l'autre m'en font moins espérer. Si j'appren, Madame, rien d'importance, vous le sçaurés sur tout s'il vous peut estre en consolation.

Je vous baise très humblement les mains,

Madame,

en qualité de vostre, &c

Duplessis

De La Forest, ce 20 mai 1621.

81

21 mai 1621 - Coullonge

Louis XIII

A ma cousine la duchesse de La Trémoille

Ma cousine, sur ce qui m'a esté représenté de vostre part, j'ay trouvé bon que ce soit par vostre moyen que la ville de Vitrey soit assurée en mon obéissance et qu'il s'y face le moins de changement qu'il sera possible, et que pour cest effect le baron de Terchant, qui en est gouverneur, soit mis dans le chasteau avec des soldats qui dépendent de luy. Quoy estant, je n'entendz pas que mon frère naturel le duc de Vendosme y change rien, et me contante qu'elle demeure entre les mains dudit baron, ainsy que je luy mande par la lettre que je vous envoye pour luy avec celle-cy¹⁸⁰; que le finiray en vous assurant de la continuation de ma bonne vollunté et priant Dieu qu'il vous ayt, ma cousine, en sa sainte garde.

Escrit à Coullonge, le xxje jour de may 1621.

Louis

Potier

Archives nationales, 1 AP 24¹⁸¹

82

¹⁸⁰ Le 24 mai 1621, Louis XIII écrivait au duc de Vendôme : "...sur la cognoissance que ma cousine la duchesse de La Trémoille avoit eue du commandement que je vous ay fait touchant Vitré et l'assurance qu'elle m'avoit donnée d'y pourveoir comme je le pourrois désirer pour le bien de mon service. Je vous ay escrit la lettre dont vous aurez copie avec celle-cy et le luy ay envoyée pour la vous faire tenir, comme je ne doute point qu'elle ne face promptement, mais parce que j'ay depuis recogneu par les lettres interceptées que le duc de La Trémouille, son fils à pris des commissions de l'assemblée de La Rochelle, et s'est engagé en leur rebéllion, je veux que nonobstant ce que je vous ay mandé par la dernière lettre, vous exécutiez le commandement que je vous ay fait pour assurer lesdictes ville et chasteau de Vitré en mon obeyssance, et empescher que ceux qui prennent les armes contre moy s'en puisse servir, ny prévalloir" A. de Barthélemy, " Documents relatifs à l'assemblée de La Rochelle ", *Archives historiques du Poitou*, tome VIII, 1879, p. 267-268.

¹⁸¹ Cette lettre a été publiée par Louis-Charles de La Trémoille dans *Le Chartrier de Thouars*, p. 131.

21 mai 1621 - Parthenay

M. de Lesdiguières

à Madame la duchesse de La Trémouille

Madame, vous verrés la responce que fet le Roy à celle que Monsieur le duc votre fils, luy a fette, laquelle Sa Majesté n'a pas goutté car il désire qu'il viene, ce qu'il peut fere en toute seurté en alant assurances de Monsieur le Conestable : il peut venir y séjourner et s'en retourner quant il voudra. Il me semble donc qu'il peut venir, où il faut qu'il se déclare du tout, ce que je ne luy voudrois conseiller, car se tenir entre deux il y a du péril. On vous porte la resollution, pour la vostre c'est à vous, Madame, à prendre vos sages resollutions avec Monsieur votre fils, laquelle je prie Dieu la vous donner bonne et sajutere, et serai tousjours attendant l'honneur de voz commandemants pour me dire tousjours,

Vostre très humble et, Madame, très obéissant serviteur.

Lesdiguière

Le 21 may 1621 à Partenay.

Archives nationales, 1 AP 665¹⁸²

83

17 juin 1621 - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémouille

Mon fils, j'ay reçu, par La Roche-Meny¹⁸³, votre chère lestre¹⁸⁴. Je crois que tant que pourez voir quelle espérance où vous estes de servir le Roy, par faire satisfaire à son autorité et asurer la condition des églises de Dieu, que vous ne pouvez vous en menquer. Et faudra que votre bonne femme ne s'en enuye point, elle le juge ainsy.

J'écris au Sr. d'Iray touchant une déclaration faite à Niort, de quoy je n'avois ouy parler¹⁸⁵. J'ay entendu de la bouche du Roy qu'il vouloit qu'on vescu en paix sous ses édits. Cette déclaration seroit à contraire. Voilla pourquoy, je vous prie d'en dire /2/ un mot à MM. de Diguière, de Ponchartrin¹⁸⁶, car tout ceux quy ont quelque animosité, peuvent faire mil travers au plus désireux d'obéir au Roy et de vivre sou ses édits, en la sorte quel est et seroit ung grand bien de ne la faire point excécuter, sy on veut que l'intention de Sa Majesté est hici. Je vous prie de vous en faire esclaircir.

J'espère avoir bientôt de vos nouvelles sellon quy vous plait me le faire espérer. Cet le plus grand bien quy me puissent ariver en ce temps et vous savoir en sancté, mon cher fils. Je vous prie que près du Roy vous rendrez vos actions et parolles du tout agréable, affin que vous puisiez ausy vous maintenir en la condition de ne nuir à vos frères, car il a bien moyen /3/ de n'estre point de leur avis et de n'aller contre eux, mais vous les pouvez plu servir estant agréable à Sa Majesté¹⁸⁷.

¹⁸² Duc de LESDIGUIERS (François de Bonne), *Actes et correspondance du Connétable de Lesdiguières*, Ed. C. Douglas et J. Roman, Grenoble, 3 vol., 1878-1884, pièce cclxxvi.

¹⁸³ Jacques Potin, sieur de La Roche-Meny, était un vassal des La Trémouille pour le fief de Puy-Jourdain à Louzy.

¹⁸⁴ Charlotte-Brabantine de Nassau dans cette lettre parait répondre à celle que Henri de La Trémouille lui avait adressé le 12 juin 1621, Archives nationales 1 AP 393/93.

¹⁸⁵ Dans une déclaration faite à Niort le 27 mai 1621 et enregistrée le 7 juin à Paris, Louis XIII s'il avait confirmé sa protection aux protestants demeurant dans l'obéissance, avait qualifié tous ceux qui étaient retirés à La Rochelle et à Saint-Jean d'Angély et ceux qui les favorisaient, directement ou indirectement, de criminels de lèse-majesté au premier chef ; voulait qu'il fut procédé contre eux selon la rigueur des lois et ordonnances, par saisies de leurs personnes, annotations de leurs biens ; défendait à tout gentilhomme et autres de se rendre dans ces villes et enjoignait à ses sujets de quelque qualité qu'ils fussent de désavouer l'assemblée de La Rochelle et de jurer d'aider le Roi contre elle. Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1623)*, Paris, 1859; réédition Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 353.

¹⁸⁶ Nicolas IV Potier († 1628), sieur d'Ocquerre et Paul Phélypeaux (1569-1621), sieur de Pontchartrain étaient deux des quatre secrétaires d'état.

¹⁸⁷ Par cette phrase, Charlotte-Brabantine de Nassau souligne son opposition aux faucons du parti protestant.

Je m'en vais près de vostre femme, à quy la fièvre a pris depuis la lestre qu'elle vous a escrit ; mais elle dort et mange bien et, hors sa fièvre, elle n'a nul mal, Dieu mercy, mais luy estant auguemanté, j'ay fait revenir le médecin quy la fit saigné hier et j'espère que cella luy servira.

Vostre fils est fort genty et me cognoit mieux que persone. Dieu vous conservera tous par sa bonté et nous tirera de ces dextraise. Je suis extrêmement aise que M. de Créquy n'est guère blessé¹⁸⁸. Cet damage que tens de personne reçoive du mal et est à bien désirer que par sa clémence, il enpêche la continuation de tant de malheur et la perte de tant de bons serviteurs et de hors dedens, il en n'a quy un jour pouroit bien servir Sa Majesté. Dieu nous rassemble tous pour le louer de nous avoir rendu la paix ! Mais il faut avec luy /4/ se consoller et marchant en bonne confiance, atendre de luy le secours qu'il nous faut en ne faisant rien quy nous atire du mal, comme on a trop fait. Dieu pardonne à ceux là !

Je suis bien marye que n'avez veu M. de St-Enger. Me semble, mon fils, quy falloit trouver ce loisir puisqu'il le désiroit. Je voudrois bien sçavoir à quoy se résout M. de Boesse. Je suis et seray toute ma vie, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Ce 17e juin.

Archives nationales, 1 AP 331/105

84

Sans date

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, La Roche-Meny, présent porteur, se monstre tousjour si afectionné à vostre service que je ne luy voullu laiser partir sans vous faire ce mot. Ce que je métois en chiffre estoit toute confiance à M. de Boisise. Vostre lestre est sans date que m'a aporté mon laquais Vous ne me mendez rien pour Monjan¹⁸⁹ et le temps aura pressé le coût. Je voudrois savoir sy en cas qu'on ne peut mieux, on trouveroit bon que M. de La Mote y entera, à la charge de le rendre à M. de Fontenay dans trois mois.

Vous n'aurer de moy que cella; Vostre famme a de pettis frisons tous les soir et ne peut sortir de son mal. Adieu mon cher fils. Dieu bénye vos bonnes instention et vous conserve. J'envoie le tout à Sedan que avez envoyé à La Rochelle et suis, mon cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/56

85

21 octobre 1621 - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, je vous renvoye un de vos laquais et en retiens pour vous en envoyer le pourtrait de vostre cher enfant que on racomode. Aujourduy le fils du lieutenant de cette ville est revenu de Montauban quy y estoit escolier et est devenu soldat. Il a esté prisonier et le Roy a voullu parler à luy et l'ayant enquis d'où il estoit, luy ayant dit de Touars. Il /2/ luy a fait donner de quoy se rendre icy. Le Sr. d'Irais vous mendera ce qu'il dit de l'estat de la ville. Il y estoit quant le secours y entra. Le

¹⁸⁸ Charles de Blanquefort (1578-1638), marquis de Créquy, selon les mots même d'Henri de La Trémoille avait été " bien blessé " lors du siège de Saint-Jean d'Angély.

¹⁸⁹ Les La Trémoille possédaient à Monjean, au sud-ouest de Laval, une place fort dont le capitaine était depuis 1620 Jacques de Saint-Germain, sieur de Fontenay, l'un des gendres de Duplessis-Mornay. Le Sieur de Fontenay refusa de rendre la place au duc de Vendôme et rejoignit Louis XIII qui le confirma dans son commandement.

Roy luy parlla de M. de Chamier¹⁹⁰ et après luy avoir fait promestre de ne porter plus les armes contre luy, il l'envoya. Il y a de la bonté en ce prince, beaucoup.

Je ne puis vous faire long dicours. Je vous envoye une lestre de Monsieur Duplesis quy /3/ se montre fort désireux de vous savoir heureusement arivé. Pour moy, je ne puis avoir bien que je n'aprayne que cella soit, ce tens ayant esté sy rude. On a chasé le ministre de Baugé¹⁹¹ par les menasse qu'on luy a faite et fait ravage en sa maison. Tout est icy fort paisible. J'envoye un gentilhomme de vostre part à M. de Pont-Courllay¹⁹² pour luy dire advis. Il s'est senty fort obligé et luy dit quy luy avoit esté raporté que vous estiez aller trouver Monsieur le Prince ou Monsieur de Buillon estoit ausy.

Je prie Dieu que j'aprayne bientôt vostre arivée à Sedan en sancté. Vostre cher fils se porte bien. Cette lestre sera pour sa bonne mère ausy, s'il vous plait, car je n'ay rien à escrire, luy ayant escrit hier et avant hier. A vous mon cher fils que je prie de faire mes escuse à Madame de Buillon et à Monsieur son mary. J'ay l'esprit sy peu à moy que je ne pouroit que escrire. Il me souhaite souvent avec vous tous et mes pansée sont continuellement pour vostre propérité affin de prier Dieu qu'il vous conserva à son église. Cella est le souait de celle qui vous ayme.

A Touars ce 21 d'octobre.

On dit que les catolique de Loudun vindrent trouver M. de La Chenaye, le gouverneur, pour luy dire que vostre partement les métoit en payne et quy devoit prendre de plus fort.

Archives nationales, 1 AP 331/112

86

Sans date

à Monsieur d'Erbaut

Secrétaire d'Etat

Monsieur par ma première lettre, je vous ay dit mon déplaisir de la perte de Monsieur de Pontchartrain¹⁹³, vostre frère. Par celle-cy, je vous diray que depuis vous avoir escrit, j'ay sceu avec grand contantement que le Roy a remply sa place de vous¹⁹⁴, Monsieur, quy est un chose digne de la bonté & sagesse de Sa Majesté qui a adoucy se perte à ceux qui l'honorèrent par faire revivre en vous ce qu'il avoit perdu en luy. Et ainsi donner à la France un aussy bon François et à l'Etat une personne aussy désireuse de sa conservation & de l'affermissement de son autorité qu'il estoit. Et pour moy Monsieur, je n'ay rien tant à coeur que veoir Sa Majesté aussy satisfaicte de tous ses subjects qu'elle désire souhaitant de toute mon affection que la paix ramène un chacun à son debvor et que par ce moyen les peuples soient continués au leur en laissant la liberté que les Edis de Sa Majesté donnent à ceux de la Religion en leur entier, estant grandement en peine de maladie qui sont en l'armée. La cognoissance de la personne du Roy estant le seul bonheur de la France pour laquelle je prie Dieu ardemment et vous de me croire du tout disposée à vous honorer et tesmoigner par toutes sortes de devoirs que je suis, Monsieur, vostre plus humbl & très affectionnée à vous faire service¹⁹⁵.

Archives nationales, 1 AP 331/123

¹⁹⁰ Daniel Chamier, né en 1565, était professeur à l'académie de Montauban. Il fut tué d'un coup de canons le 17 octobre 1621 alors qu'il participait à la défense d'un bastion de Montauban.

¹⁹¹ Le ministre de Baugé était Jean Pineau, sieur de la Cantinaie.

¹⁹² René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlay au Poitou, beau-frère de Richelieu.

¹⁹³ Paul Phélypeaux, sieur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, était aux cotés de Louis XIII au siège de Montauban; Comme tant d'autres, il tomba malade et décéda le 21 octobre 1621 à Castelsarrasin où il avait été transporté. Ce décès fait présumer que cette lettre est du mois de novembre.

¹⁹⁴ Le fils de Pontchartrain n'étant âgé que de 8 ans, Louis XIII donna en commission sa charge à son frère aîné René II Phélypeaux (1560-1629), sieur d'Herbault et de La Vrillière. Ses descendants la conservèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

¹⁹⁵ Dans cette lettre non signée de la main d'un de ses secrétaires Charlotte-Brabantine de Nassau affirme sa fidélité monarchique;

1622 est marquée par la seconde intervention de Louis XIII contre les protestants. Le 21 mars il quitta Paris avec ses troupes. Il arriva le 6 avril à Saumur d'où il partit pour Nantes le 8 avril. Dans deux lettres à son fils du 8 et 13 avril, Charlotte-Brabantine de Nassau compte comment elle ne put le voir parce qu'il était parti de trop matin.

Le 16 avril, Louis XIII défait l'armée de Soubise à Rié et après avoir prit le fort de La Chaume près de Talmont, marcha sur Saintes, puis entreprit le siège de Royan qui capitula le 11 mai. A l'occasion de ce siège, considérant suspecte l'attitude du Sr. du Plessis-Bellay le gouverneur de la place, il plaça au château de Taillebourg une garnison sous les ordres de M. de Fouquerolles¹⁹⁶.

A cette nouvelle, Charlotte-Brabantine de Nassau vint solliciter Louis XIII pour qu'il lui remette la place entre ses mains, mais il refusa alléguant qu'il importait à son service et à l'intérêt du duc que cette place qui contrôlait le " passage de la rivière " reste sous la garde du Sr. de Fouquerolles et qu'il la lui remettrait dans quelques temps¹⁹⁷.

De retour à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau tomba sérieusement malade. Ce qui nous prive de ses lettres pendant plusieurs mois. Inquiétée par les rumeurs qui courraient sur le duc de Bouillon et son fils à la suite de l'arrivée de l'armée de Mansfeld au voisinage de Sedan, elle demanda le 17 août à Duplessis-Mornay de rédiger une lettre pour elle pour le souverain.

87

15 janvier 1622 - Poitiers

Louis XIII

A ma cousine la dame de La Trémoille

Ma cousine, j'ay veu par voz lettres, et entendu par le Sr. de La Bourdilière, les assurances que vous me confirmez de vostre affection à mon service et la joye que vous recevez de mon heureux retour par deçà ; à quoy je me suis bien promis que vous prendriez toujours bonne part, suivant les tesmoignages que vous m'avez par le passé renduz de la sincérité de voz intentions, dont j'ay beaucoup de ressentiment. Je vous prie de continuer, et de croire que je vous tiendray en la confiance que vostre qualité le mérite ; et que je n'espargneray aucune chose des moyens que Dieu m'a mis en main pour restablir à mes subjectz et dans mon royaume une ferme paix et tranquillité, comme estant le but auquel tendent tous mes soings, labeurs et sollicitudes. Sur de je prie Dieu, ma cousine, vous avoir en sa sainte garde.

Escrit à Poictiers, le xve jour de janvier 1622.

Louis

Brulart¹⁹⁸

88

Début février 1622¹⁹⁹ - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, comme le Sr. d'Oviller est arivé, je vous allois dépêcher Antoine, mais sa venue ne m'empêchera pas de le faire, car j'atendray de vos nouvelles.

Sur l'envye qu'à Monsieur de Buillon de voir vostre fils, je crains, sa sancté, estant enrumé, sytôt que l'air umide se prend. Mais il est à vous, il a d'autres inconvenient que vous avez jugé tels Il

¹⁹⁶ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 30 avril 1622 de Saintes, Chartrier de Thouars, p. 146.

¹⁹⁷ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 14 mai 1622 du camp de Royan. *Ibid.*, p. 146-147.

¹⁹⁸ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, op. cit., p. 131.

¹⁹⁹ Dans leurs lettres du 22 février 1622 (Archives nationales, 1 AP 393/114) et du 23 février 1622 (1 AP 431/26) Henri de La Trémoille et Marie de La Tour d'Auvergne répondent à plusieurs questions posées dans cette lettre ce qui nous fait présumer qu'elle fut écrite dans les premiers jours du mois de février 1622.

faut tout mestre en la balance. Un partement à tort /2/ alarme, et rien n'a assuré le peuple que sa demeure et la miene.

Pour moy, je n'oserois bouger pour revenir, mesme jusques à L'Ile-Bouchart, car je crois que l'Eglise seroit disipée. Vous penseray et vostre fame et ce quy vous plait qu'on face des la vaiselle en cas que je me retire à L'Isle-Bouchart²⁰⁰ sellon ce que Dieu me conseillera et l'ordre pour vos affaires en vostre apesance. J'y juge le Sr. d'Iray icy du tout néccesaire, mais non en Bretagne, mais Rozemont sy le trouvez bon en luy mandant de s'acomodé bien avec M. de La Motte. Je vous envoie la lestre qu'il m'escrit. Des Hayers²⁰¹ a esté icy et dit de vostre procureur de Vitray²⁰² ce que avons /3/ tousjour creu, et la joye qu'il avoit quant il pensoit la chose confisquée pour vous.

Vous penseray à Taillebourg, sy vous plait, qu'on juge plus en denger sy on voit ellongner le petit, car jamais on croiroit que le désir de le voir seul ne feroit asarder sa sancté. Pesant toutes ces chose vostre vollonté sera suivye cepandant. J'envoy à ma fille son pourtrait et suis en payne de l'estat où elle est.

Souvenez-vous qu'il seroit bon d'atendre le retour de Lesart et vous supplie que je chache tout ce qu'a dit Bousareau est de vérité et pourquoy l'avertisemant en [...]. Je remest au Sr. d'Irays de vous dire de vos affaires. Bouson fons vendange. Vos pages sont fort déchirés.

J'ay eu une grande joye de savoir que le /4/ mavais tenps ne vous a point fait de mal. Vous aurez surpris à Sedan, mais Masurel et Bousarau quy aportèrent les nouvelles de vostre famme et le bruit de Châtelrault vous firent >>>>>er. Je m'asure qu'on sera bien ayse de vous voir. Je m'y souaite bien et atenderay de là de vos nouvelles, mais encore après l'arivée de laquais sy vous laiser la chose en doute. Vostre frère a escrit à vostre faime de quoy je suis bien ayse.

Je souaite souvent vous embraser tous deux, mais il faut voulloir ce quy plait à Dieu, lequel je supplie vous conserver sellon l'extrême désir de celle quy vous ayme chèrement et comme doit à son cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Monsieur de La Tabarière, à ce que me dit le frère du Sr. de Fouchefière, estoit venu à La Forest, pansant vous voir, mais il y apris vostre partemant. Il dit que vous (plusieurs mots cachés par la reliure) de sa mère pour l'affaire qu'avez eu ensemble. Je ne feray pas partir le petit que je n'aye réponce de ces lettres. M. Lohir dit que le jour qu'il partira >>>>> il >>>>> et mesme pour aller à L'Isle-Bouchart.

Archives nationales, 1 AP 331/111

89

5 avril 1622 - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, j'ay reçu il y a deux jour vos lestres du vint-deux et vois par icelle que vous me remesté à ma venue du Sr. Brusse. Je l'atens donc et pour vous dire grant nouvelles je ne finis car elles sont sy variable. Je vous en envoie de Saintonge et le Sr. d'Iray set chargé de l'escrire de Poitou. Mon rume m'a fait estre plus lontenps avans escire que je n'avois esté depuis vostre partement. Il y a tant

²⁰⁰ Le duc et la duchesse de La Trémoille conseillèrent à Charlotte-Brabantine de Nassau d'envoyer à Sedan la vaisselle, les pierreries et les papiers les plus important en même temps que le prince de Tarente et de déposer les meubles à Champigny-sur-Veude chez la duchesse de Guise, Henriette de Joyeuse, veuve en premières noces de son cousin Henri de Bourbon-Montpensier. Gabrielle de Bourbon l'épouse de Louis II de La Trémoille était une Bourbon-Montpensier et Charlotte-Brabantine de Nassau était la fille d'une Bourbon-Montpensier.

²⁰¹ André de Gennes (1571-1629), sieur des Hayers, était membre d'une des principales familles bourgeoises de Vitré. Il appartenait à une branche de cette famille qui avait embrassée le protestantisme. Il était un sous-fermier de la baronnie de Vitré. Après avoir été un ami du procureur fiscal de Vitré, il apparait avoir rejoint les rangs de ses adversaires politiques.

²⁰² Gilles Chesneau, sieur de La Motte, un catholique, procureur et avocat fiscal de la baronnie de Vitré. Une cinquantaine de ses lettres sont conservées à la côte 1 AP 662 des Archives nationales. Elles font apparaître qu'il compta de très nombreux adversaires. Il fut démis de ses fonctions à la fin de l'année 1623 par Henri de La Trémoille.

de jour quy me tient, mais je n'en ay eu de fièvre que deux jours et me suis habituée et esté au prêche ausy que nulle ocasion ne fit offerte.

Je trouve /2/ bien estrange que le Sr. de Châteauneuf²⁰³ ne m'ait dit qu'on avoit offert charge à vostre frère, car je luy eusse escrit autrement.

Vostre dernière dépêche m'a esté rendu ce matin où j'apprens, non par vous, mais par vostre chère femme que vous estiez trouvé mal et par Madame de Buillon. Je vous prie, mon cher fils, ne négliger point vostre sancté et ce quy sy peut opeserver, car la sancté est le trésor des trésors au monde, car rien ne peut plaire quant cella manque. J'avois bonne raison d'en estre en payne, vous aprenant dégouté et maigrissant, que mon plus grand contentement en ce monde dépend de vous savoir /3/, mon cher fils en tel estat d'incertitude, priant Dieu vous y vielle conserver par sa bonté.

Nous avons le Roy à Blois. Je mande ce que j'ay seu à Madame de Buillon. Mon rume ne me permestant des redites. Je vous parleray du retour de Rozemont à Paris où il a comencé à ébaucher deux ou trois afaire, que s'il n'y retourne et porter ausy vos volontés à Messieurs de vostre conseil et qu'il y reste sera du tout inutile affin qu'il y fasse un bon règlement et que M. Gallant²⁰⁴ se charge de le faire opeserver. Comme il a souvant dit, au Sr. d'Iray, que sy il en avoit vostre comendement il le feroit. Le Prévôt est de retour, il a demendé à me voir, mais j'ay creu ne le devoir.

Mon cher fils, vous n'aurez de moy que cella quy demande bien à Dieu de nous rassembler par une bonne paix. On n'en parle fort et du contraire. Pontobré nous aportera quellque chose que vous sauré, mais je crois qu'il faudra attendre pour vostre cher enfant le temps plus à propos, car il est fort froit. Mon cher fils, j'ay souvant mes pensée en vous et certes sy je ne les ellevois au ciel souvant je m'y troublerois.

Il est bien à propos de payer la rante du président Duménil à Paris que Rozemont vous dira. Il est plain de bonne volonté, mais il voudroit que tout le monde soit ausy affectionné que luy et il faut pasianter et amener les chose petit à petit à leur fin. La mienne est de vous pouvoir en ce monde apporter aise, bien et honeur quelleque avantage.

Vostre garnison de Taileboure monte gros. Vous avez tout un estat propre où vous avez ordonne le paiement à M. de Merat. Ne seroit en cette saison pas à propos de changer. On y perdra plus ou moins. Je l'ay apris de M. de La Bourdilière et du Sr. d'Irais, auquel je remest les autres affaires. Son affection est toute entière à vostre service et vous être toute ma vie vostre très affectionnée mère.

X. \$. \$.

A Thouars, ce 5 d'averil.

Je vous envoie les lestres que le Roy escrit à Monsieur Duplessis. M. Lediguière luy témoigne grande afection et luy escrit et tout son désir de savoir de vos nouvelles et de Monsieur de Buillon. M. de Vendosme a passé à Nante aujourduy par eau.

Archives nationales, 1 AP 331/113

90

8 avril 1622 - Saumur

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon Cher fils, je vous fait ce mot d'icy où je suis venue, y ayant seu la venue du Roy et de la Rayne, par l'avis de tous nos gens. J'y arive ce soir, ay veu Monseigneur le Prince comme un esclair séans, mais avec toute aparance d'affection, M. de Chomberg²⁰⁵, plus particulièrement, quy m'a dit

²⁰³ Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, d'une famille huguenote du Mirabelais, avait été chargé par la duchesse de La Trémoille de veiller sur son plus jeune fils. Ses lettres, conservées à la côte 1 AP 648, relatent les échecs que connût Frédéric de La Trémoille à trouver en 1621-1622 un emploi auprès de Maurice de Nassau. Cf. Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993, p. 88-92.

²⁰⁴ Auguste Galland (1572-1641), un huguenot, avocat au Parlement et conseiller d'Etat, était l'un des principaux membres du conseil des La Trémoille à Paris.

²⁰⁵ Henri de Schomberg (1575-1632), grand maître de l'artillerie, un des hommes de confiance de Louis XIII.

que la paix n'estoit déseperée et qu'on atendois l'abouchement de MM. de Rohan et de Diguière²⁰⁶ et qu'il tenoit (couvert par la reliure) au dernier sy ceux de la /2/ religion se sumestoit à ce qu'il luy a dit, croire estre raisonnable, que la paix seroit bien avanssé, jure fort qu'on asurrois, parle de faire d'édit, de vider le Rohan nu, le mit par vos louange et de vos conportement, comme de M. de Buillon.

Je dis qu'on en estoit pas mieux traité, luy représente les défance qu'on fait à Taillebour pour la garde. Dit q'ont l'aloit y donner ordre et vous contenter ; que je donasse un mémoire /3/ à M. Erbaut. Le Roy est party ce matin. Je ne l'ay veu, car il estoit allé hier au devant de la Rayne mère et arivèrent fort tart et elle ala descendre chez le Roy et entrèrent au Conseil. Elle séjourne le jour d'icy et moy pour avoir l'honneur de la voir et M. le Garde des Seau. Le Roy va à Nante et de là vers Fontenay, sy M. de Soubise l'y atent.

Je dis à /4/ M. de Chonbert qu'autrefois ceux quy avoit esté on ne croiroit guère en leur parole, mais que luy estoit d'une maison qu'on devoit autremant se promestre de luy, et que ceux de la Religion avoit esté remis en paix autrefois par l'entremise de M. son père²⁰⁷ ; et me dit qu'il n'y avoit rien quy désira temps, pourveu qu'on le reçu seure avec des conditions que l'autorité du Roy pouroit souffrir sans en estre abatue céans que d'une et d'autre religion. Il senbloit qu'en diroit et qu'il désiroit d'y trouver des optacle et parle de M. de Momorenty q'avoit retardé l'abouchement desdit Sr. On croit qu'il avoit onsdela des /5/ ouvertures quy l'entenderont. Je crois qu'à Nantes on en voira la suite. Sy j'avois vos avis j'irois où envoirois, mais la se pouron les grands coups

J'atens de vos nouvelles par le Sr. Brusse et vous escrie sy en hâte que ce ne sera à persone qu'à. Faite donc, mon cher fils, sy vous plait, mes escuse à Monsieur et Madame de Buillon. Quant je voirés des gens à quy on parllera avec plus de soins, j'en diray davantage. Je voirés Madame la Contesse ausy aprè dîné. Cet par le mesager d'icy que je fais ce mot. Je doneray un mémoire de vos affaires sy persone ne les sollicite à juge rien. Bonsoir, mon cher fils.

Cet de Saumur, ce 8e avril.

Je suis la très humble servante de Monsieur et de Madame de Buillon Monseigneur le Prince n'a pas voullu entre en discours en façon du monde.

Archives nationales, 1 AP 331/60

91

13 avril 1622 - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, je vous escrivois un pectit mot de Saumur, mais j'ay pensé qu'il falloit mieux vous envoyer exprès pour vous dire la suite, car je n'avois pas veu la Rayne mère quant je vous escrivis.

Je vous diray donc qu'ayant envoyé Pontobré, comme je vous avois mandé, sçavoir l'estat de la sancté de Leur Majesté, j'apris devant son arivée qu'il étoit arivé à Saumur. Je me resolu par l'avis de plusieurs jens d'y aller sur ce que lorsqu'on avoit parllé d'un logis pour moy quy fut celle quy s'y estant trouvé pour /2/ les affaires, s'imagina bien que j'y devois venir le demander au fourier quy leur dit que je n'aurois garde d'y venir et icy en la ville, on le croioit ausy. Ce quy m'obliga de leur faire voir le contraire. Le Roy estoit à la chache et ariva fort tart et en partit de grand matin, sy bien que je ne le vis pas, mais bien Monseigneur le Prince, Chonbert et le Garde des Sceaux. Mais Mondit seigneur le Prince comme un éclair, car jamais le soir que j'arivay, je ne le pu trouver à son logis. Le matin, il vaint au mien comme j'alois au sien, me dit que je m'asurace que tout ce quy seroit en son pouvoir, j'en devois faire estat et qu'il me serviroit. Comme je l'en remercioit et voullait luy parler. Il

²⁰⁶ Henri de Rohan et Lediguières négocièrent tout au long de l'année 1622. Le premier accord conclu au mois en avril, auquel fait allusion Charlotte-Brabantine de Nassau dans la présente lettre, échoua du fait de l'opposition de Condé et des dévôts. Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée, op. cit.*, p. 80.

²⁰⁷ Gaspard de Schomberg (1540-1599), comte de Nanteuil, père de M. de Schomberg, avait été l'un des principaux négociateurs au nom d'Henri IV des clauses de l'Edit de Nantes.

me dit : “ le Roy s’en va ” et fut plus et hors /3/ la porte que je ne pu suivre, du (illisible) me dit : “ *Pour vos affaires, donnez un mémoire à M. Erbaut !* ”

Je vis M. de Chombert qui j’entretins assez lontemps. Se mit à louer vos conportement. Il fit que vous avez bon conseil et que vous estes fort louable en vostre âge de les suivre et qu’il savoit quy y avoit ausy contribué, come Monsieur de Buillon, à vous maintenir en ces termes. Je luy dis que je désiroir tant la paix que je ne serois jamais désireuse de voir ronpre le repos de l’état pour mes parolles. Mais que sy on faisoit un édit d’ôter la liberté de la consiance, comme on disoit qu’il avoit esté proposé que ce n’estois pas le moyen de guérir le mal quy est déjà en l’état. Il me dit que devant luy cella n’avoit jamais esté proposé et qu’il vouloit estre damé sy le Roy avoit nulle intention que de maintenir les édits et que pour luy, il souhaitois la paix et n’estoit pas un boutefeu comme on le quallifioit.

Je luy dis que /4/ ceux quy ne le cognoisoit pas, pouvoit avoir cette croïance de luy, mais que moy quy savoit combien feu Monsieur de Chomber avoit servy à faire retenir l’édit disant et avec qu’il passion il parloit contre les gueres civiles, ne pouroit jamais croire qu’il fut intiment pour la faire continuer. Il me dit qu’on atendoit l’issu de l’entreveu de MM. de Lédiguière et de Rohan quy avoit esté retardé par ce qu’il en avoit tant d’une et d’autre religion, quy faisoit tousjour quellque obstacles à la bon oeuvre et avoit retardé leur conférance que sy ceux de la religion se m’étoit à la raison, à quoy il avoit ouy M. de Lédiguière les condanner que la paix estoit faite et qu’il venoit de luy escrire les mesmes mots luy parllant de mile tour et que je ne say quel rapors on luy en avoit fait quy avoit enpêché ce quy n’est dényé à personne quy est apaysemant des gens ordonner par le Roy pour la garder lorsque vous estiez près de Sa Majesté. Il me dit qu’à la vérité il avoit ces quellque rapors et que les conoisoit faux et estoit raisonnable de vous en renbourser que j’en parlasse à M. d’Erbaut affin de lui faire souvenir. Ce que je fis qu’il croioit qu’il vous avoit sorty de vostre inclination donné à M. de La Bourdilière /5/.

Je luy dis que j’écrirois que il seroit en aise faicte de soins qu’il y mesterait ordre et force honestetés que pour en jouir que comme ayant l’honneur d’avoir point au Conseil qu’il ne l’aprouvoit conseillera honorable au Roy et que cella estant il s’y porteroit entièrement.

J’ay trouvé le Gardes de Seau²⁰⁸ fort vielly, fort honeste, mais tousjours contre cette République et les désordres qu’on faisoit. Je luy dis que la guere continuan, il seroit encore plus grans que Dieu béniroit, me dit-il, le Roy que estoit plain de piété et d’un bon but en viendroit à la fin, que ses peuples estoit for sever tegmoin le traitemen du président Du Croc et se mit à plaindre les maux, mais ne parllant point des remesdes. Il n’en savoit pas tant que Monsieur de Chonbert, car il n’avoit veu le Roy, depuis parti /6/ me dit pour l’aller trouvé qu’il falloit y avoir esgart, mais se presse peu le particulièrement alouer le Roy de l’affection qu’il avoit à la Reyne sa mère que lorsqu’il estoit en lieu où elle estoit, il ne manquois la voir deux fois le jour que ce soit luy quy au Conseil après avoir prié M. le Chancelier les voix de tous s’élevoit pour prendre la peine.

M. d’Erbaut me fit force assurance. Et luy parllant de Mauléon, me dit qu’on croïoit fort inportuné pour augmenter la garnison. Je luy dis qu’elle n’estoit guèr, seulle au païs, qu’à Nantes on y assurera. M. le Garde des Seau me dit qu’on avoit donné tout contentement à M. de La Forest en faveur de son maistre ausy pour la garder d’estre oprimé.

M. d’Erbaut me dit pour le poste pour Taillebour qu’elle avoit fait son devoir, mais pour l’avenir on ne savoit sy le Roy s’en pouvoit servir comme dépendant entièrement de luy. Je luy dis que le passé devoit faire juger de l’avenir.

Je dîne chez Madame la Contesse et reçu des courtoisye d’elle très grande. Je les conteray à Madame de Buillon et des nouvelles de la Royne. Et finiray ce long discours mon cher fils, Vous disant encore que Monsieur de Soubise à La Rochelle a escrit aller Rayne-mère pour parler de la paix au Roy. Je le viens /7/ d’apprendre depuis mon retour de Saumur et je crois qu’il devoit étaller à Anger. M. de Soubise étoit vendredy dernier au Esarts.

²⁰⁸ Méry de Vic, seigneur d’Ermenonville mourut le 22 septembre 1622.

Je n'ay esté q'un jour entier à Saumur ausy la Reyne ny a séjourné que cella pour y faire, depuis le partement du Roy, ses dévotion, quy m'empêchèrent de la voir tant que j'usse fait ; mais reçu fort bon visage d'elle et dit qu'on la faisoit aller bien vitte qu'elle faisoit di[x]-huit lieu par jour.

Je ne vous en diray point davantage, mon cher fils, vostre petit garçon se porte bien, mais fut un petit malade le jour et lendemain que je partis, mais je le trouvay sans fièvre et il ne l'avoit pas quant je m'en allé, mais la tou seulement, hors Dieu soit loué que cella ne dure que deux jours. Je le supplie de vous conserver et nous donner la pais. M. de Lédiguière est fort regardé. Je ne say ce que le voyage de M. de Créquy vers luy opérera, mais je crois qu'icy /8/ beaucoup.

Je vous envoie ce porteur quy je crois sera diligens. Il aporte à M. de La Mote vos comision. Je vous envoie ce qu'on m'a escrit de Vitray. J'ay envoyé Pontobré à Nantes affin de sçavoir de nouvelles pour vous en mander, car voicy la reprise des affaires ausy faire silamte des conportemens de ceux de Vitray. Cet tout ce que vous aurez de vostre très affectionnée mère qui vous ayme chèrement et vous souaite toutes sortes de bénédiction et de contentement.

Bien que le Sr. Brusse n'est point party sy tost que vous mendiez, mais je vois bien que vous aurez attendu des nouvelles d'icy et le malheur voullut que nous fumes longtemps sans savoir l'aproche du Roy pour vous la mender. Dieu nous conduise tous par sa bonté, car en luy seul git nostre atante.

A Thouars, ce 13 d'averil.

Archives nationales, 1 AP 331/61

92

23 avril 1622 - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, enfin le Sr. Bruse est arivé il y a cinq jour et le Sr. de Lescure avec luy sy bien que j'ay esté lontanps sans lestre de vostre part et sans faute de vostre coté toutefois. J'ay esté très ayse de les aprendre bonne et mande à Madame de Buillon tout les paines de mon esprit que je ne vou déduiray point remestant le tout à sa lestre et à celle du Sr. d'Iray.

Pour ce quy s'et passé en l'esclandre de l'armée de M. de Soubise²⁰⁹, la présance des Roys est une grande force, car elle n'estoit pour le nonbre qu'en plus que les autres et sans conbatre tout est dispersé, en fuite qu'il on esté, mais ceux quy en viennent /2/, d'autre disent le contraire. Moy je dis, que l'inexpérience de plusieurs c'est une mauvaise chose, quoy qu'on aye un courage très bon, mais il faut monter plus haut. Tous couroit un jour pensant que l'ont seroit riche et il font service avec des pityés, mon cher fils, quy m'atritent. Les deux frères de M. de La Ramville sont prisonniers à Moléon et le fils de Boisguérin²¹⁰. J'avois escrit pour eux, mais le Roy veut voir tous les prisonniers gentilhommes et on croit que ce quy a esté, c'est q'on court grande fortune. On envoie plusieurs soldas au galères et les païsan asoment tout et dens les villes retienent tout. Le prévost d'icy a fait tout recherché pour en prendre en la ville /3/, mais il s'en est peu trouvé.

J'ay fait un marché avec le chapitre (?) de Royan. Je luy ay donné mon brevet pour l'abaye d'Englis et luy le sien, et on les a envoyé en Court pour rechanger les nons ; sy bien que nous auront moyen de remestre la rente de quatre-vingt setiers de blés, sellon ce quy s'en trouver utile pour vous et pour moy. Il m'a fallu trouver sis cens escus content et donner quarente corselest et quellque pique pour nous libérer de ce voisin. Tous me l'ont conseillé, elle sera mieux entre mes mains qu'au siens. Je ne vous en diray pas davantage mon cher fils car vous verés plus au long toute chose au autres lestre.

Je vous envoie une lestre que le Roy m'a escrite. Pontobré me mende /4/ qu'on luy a promis asination pour vos douse mil francs et pour mescri et qu'on demande un estat de la garnison extrodinaire de Tailebour. Le gouverneur m'a fort prié et envoyé La Grange pour y venir, mais sur le

²⁰⁹ Louis XIII le 16 avril à la tête de ses troupes a dispersé l'armée de Soubise dans les marais de Riez. Cette mention nous a permis de dater cette lettre.

²¹⁰ Louis Marreau, fils de Marc-Antoine Marreau, sieur de Boisguérin, ancien gouverneur de Loudun.

bruit je n'ay peu quitter le lieu, vue l'émotion des peuples. La lestre du Roy les a un peu remis, mais ce mauvais homme quy fait tout aller mal. Le chevalier pansa bien luy mal faire poute sur un du siens qu'il a pris, mais il a esté très inprudant et pour moy je ne consant jamais à la mort. Ma chère fille prendra celle-cy.

J'ay reçu vostre procuration que je ne me serviray que pour chose quy ne pouroit atendre vostre vollonté sans préjudicier au bien de vos affaires, desquelles je say que vous n'estes en doute conbien je désire l'avancement. Le passé est preuve de l'avenir. Certes, cet tout mon désir, mais le temps inporte qu'à les enpescher d'empirer et non à les amender. J'y feray comme pour ce quy m'est le plus cher au monde. Je prie Dieu qu'il vous bénye donc. Madame de Buillon me mest en payne >>> >>> >>> >>> >> >>>. Je vous supplie mon très cher fils et vous conserver pour servir à Dieu. C'est le désire de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Ce 23 d'averil.

Archives nationales, 1 AP 331/107

93

26 avril 1622 - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

à Sedan

Mon cher fils, je ne vous feray pas long dicours, car le partement de vostre fils m'interdit tout²¹¹. Je le met en la garde de Dieu, car la longueur du chemin n'est pas un petit inquiétude.

M. Bullion est arivé. On parle de le renvoyer sur quelleque difficulté et que le Roy ne voira point les députés. La Rayne-mère n'a pas veu /2/ le Roy depuis Saumur. On l'atent à Niort où le Roy est de samedy et y sera jusques à demain, va à St²¹².

J'ay esté d'avis, n'ayant pu laiser ce lieu à cause de ces émotion, que M. Duplesis l'y vaint trouver sy par le preste le séjour du Roy là et de la Rayne estoit grant là, Je pourois peut estre pour affermir l'estat de Taillebours y aller, selon ce que Dieu me conseillera et ce que j'apprendiray /3/ de vous mon cher fils.

Je suis toute mal faite et sy ce temps dure, je crains ne pouvoir supsiter icy sens estre avilhie, car voir sousrir et hironiser un chachin devant moy ; je confesse que ma constance ploye sur ce fait et cependant Dieu me soutient. Je le prie de vostre garde et conduite, car vostre propérité et santé est la seulle consolation de ma vie après les celleste.

Je vous envoie le lestre de M. Duplesis je luy ay envoyé lestre pour tous ces Messieurs. Adieu mon cher fils. Vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Thouars, ce 26 d'averil.

Le Sr. d'Irais donne l'argent pour le voyage du pettit et il a fallu parer à plusieurs parties, que vostre argentier devoit près de deux mil livres à (illisible) quy crioit après luy, si bien que j'ay asuré le Sr. d'Irais que vous seriés contant qu'il satifit à cella puisque M. de La Mote vous envoie et que M. de Nest asura de quoy le faire et cet pour la dépêche de bouche laquelle est préférable à tout. Je vous prie de trouver bon cella.

Archives nationales, 1 AP 331/115

94

²¹¹ Le départ d'Henri-Charles de La Trémoille avec sa nourrice pour Sedan, permet de déterminer l'année de rédaction de cette lettre : 1622. Il arriva à bon port le 12 mai 1622.

²¹² D'après le journal d'Héroard Louis XIII venant de Fontenay-Le-Comte était arrivé le samedi 23 avril à Niort et en repartit le 27 avril pour Chizay et arriva à Saintes le 29, *Journal...*, p. 2823-2824.

29 avril 1622 - Thouars
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon cher fils, j'ay reçu vostre chère lestre et veu les copies de toutes celles quy vous sont escrite. Sy Goblet fut venu jusque icy, je ne vous eusse point escrite sy tôt, mais on n'a envoyé fretté (?) que plusieurs juge pouroit escuser nos lestres et luy mesme ségarer sy ne voir vostre cher enfant, que Goblet trouva à Champiny²¹³. Le temps ne me permit de l'aler mener jusque à l'Ile-Bouchart. Je ne fit que par de là le Pas-de-Jeu²¹⁴. Je crois que s'il n'ut esté party, j'usse balance son partemant, mais bien que l'espérance de /2/ n'est du bout perdu l'espérance en est remise à lontemps puisque M. Bulion et les >>>>>ter son retour n'est comme vous verez par le mémoire cy-enclos.

Vous avez bien raison de croire, mon cher fils, que je prens bien part au contentement que vous réserves de cette agréable et libre comunication que vous me mendez avoir avec Monsieur de Buillon. Je m'en réjouis grandement et seroit autrement en payne de votre sancté parmy tant de facherie que le temps vous aporte, mais il les faut décharger à ceux quy les peuvent plaindre et /3/ y apporter autant qu'on peut les remedies [que] Dieu fera pour les siens. J'ay peur que cella altère vostre sancté mon cher fils, quy est la vie de ma vie. Ne les prenez donc point à coeur et vous en découvray, car le mal cache otant le corps et l'esprit. Cet mon défaut et je le sans bien. Voilla ce que le papier peut porter.

Vostre lestre est venu à bon port et en feray sellon vostre désir mon cher fils. Je me souuaite souvant auprès de vous, car j'en receveroies soulagement et m'asure que vous en serez bien ayse. Je finiray ce mot.

Vos députez furent venu bien tart. Sy ceux quy estoit venu eurent deu estre ouys. J'estime M. de La Haye fort à /3/ propos, mais s'il ne vouloit en voyant vos instruction à M. de La Bourdilière, il pouroit bien satisfaire car je ne vois que luy. Cet tout ce que vous aurez de moy, quy atent des nouvelles de vostre frère, fort inpatiamment, car je crains qu'il s'enporte. Dien vous conserve, mon cher fils, sellon le désir de vostre très affectionnée mère quy vous embrace cens mil fois.

A Touar, ce 29^e d'averil.

Archives nationales, 1 AP 331/110

95

1^{er} mai 1622 – Saintes
Henri II de Bourbon-Condé
à Madame ma tante

Madame ma tante, je ne sçaurois vous dire mon regret sur l'affaire de Taillebourg. Asseurez vous qu'elle vous sera bientost rendue. Les mauvais comportementz du Plessie en sont cause. Je ne manqueray à vous tesmoigner en cette occasion et en toutes autres mon affection car véritablement je veux estre toute ma vie

Madame ma tante,

Vostre bien humble nepveu & serviteur
Henry de Bourbon

De Saintes, ce 1 may 1622.

Archives nationales, 1 AP 26/93

2 mai 1622 - Saintes
Louis XIII
A ma cousine la dame de La Trimouille,

²¹³ A Champigny-sur-veude demeure des Bourbon-Montpensier.

²¹⁴ Le Pas-de-Jeu, commune à mi-chemin de Thouars et de Loudun.

Duchesse de Thouars

Ma cousine, je vous ay donné advis, y a deux ou trois jours, des considérations qui m'avoient convié d'establi pour quelques temps garnison à Taillebourg, pour la seureté de la place et la garde du passage. Maintenant, ayant esté adverty que vous estiez arrivée en ladicté ville, j'ay comamndé au Sieur de Chaudebonne de vous aller trouver de ma part, pour vous faire entendre plus particulièrement mes intentions sur ce subject. Je vous prie d'ajouter entière créance à ce qu'il vous dira en mon nom, et vous assurer tousjours de ma bonne vollonté en vostre endroit. Sur ce je prie Dieu, ma cousine, vous avoir en sa sainte garde.

Escrit à Xaintes, le ije jour de mai 1622.

Louis

Phelypeaux²¹⁵

96

17 août 1622 - Thouars²¹⁶

à Louis XIII.

Sire,

Sortant d'une grande maladie qui m'a retenu quelques mois, je rentre sur une affliction plus fascheuse par la nouvelle inopinée qui nous vient par deça des forces qui se présentent sur le frontière de Vostre Majesté en Champagne, de tant plus que ce que j'ay de plus proche estant de ce costé là & l'intention de ceste armée estant diversement interprétée. Je ne doute point qu'il ne s'en tienne des propos à V. M. qui peuvent s'estendre jusques à moy qui toutesfois n'ay jamais rien eu plus proche que vostre service. C'est pourquoy, Sire, j'ay estimé devoir envoyer ce gentilhomme vers V. M. pour la supplier très humblement de prendre mes actions passées pour caution de celles à venir, la fidélité invariable que je luy ay renduë en pareilles occasions pour assurance de celle qu'elle doit attendre en toutes celles qui peuvent arriver, esquelles j'espère que Dieu me fera la grâce de luy répondre si bien de ce peu qui nous reste en ma puissance, que V. M. aura regret, si je l'ose dire, de ne m'y en avoir laissé davantage. V. M. me fera cest honneur, s'il luy plaist, d'entendre le porteur sur de subject. Et sur, ce,

Sire,

je supplieray le créateur qu'il luy dont en toute prospérité & santé régner longuement & paisiblement.

97

1^{er} septembre 1622 – Camp devant Montpellier

Louis XIII

à Ma cousine la duchesse de La Trémoille

Ma cousine, encores que, dans les advis qui m'ont esté donnez des troupes qui ont ces jours passez paru sur la frontière de Champagne, l'ont m'aye voulu faire entendre que vostre filz vouloit prendre quelque résolution contre ses deportemens passez, néantmoins je n'ay voulu y donner entière créance, et moins encores qu'en vostre particulier vous eussiez intention de vous esloigner de la fidélité que vous avez tousjours faict paroistre à mon service. Je suis bien aise d'avoir esté confirmé par vostre lettre en la bonne opinion que j'avois de vous, laquelle je conserveray pour vous en faire

²¹⁵ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, op. cit., p. 132.

²¹⁶ Lettre de Madame de La Trémoille au Roy, faite par M. du Plessis. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 801-802.

ressentir les affectz que la fermeté de vostre affection le mérite. Sur ce je prie Dieu, ma cousine, vous avoir en sa sainte garde.

Escrit au camp devant Montpellier,
le premier jour de septembre 1622

Louis
Phelypeaux²¹⁷

98

21 novembre 1622 - Thouars

à Monsieur ...

Monsieur, aussi tost que mon fils à sceu la bonne nouvelle de la paix, il a despesché M. de La Bourdillière vers Sa Majesté pour luy faire entendre sa joye et la part qu'il prend à ce grand bien. Je ne puis que je ne vous en die la mienne qui ay tousjours passionnément souhaitté de vois Sa Majesté obéie de tous ses subjects et scelon leur debvoir, à quoy j'adjouteray une supplication très humble vous ressouvenant des promesses qu'il pleut à Sa Majesté me faire devant Royan d'avoir mémoire des vostres dont j'atendray les effets à présent que le temps semble avoir les moyens de nous faire paroistre la continuation de vostre affection envers nous. C'est Monsieur ce que je m'en prometz vous assurant que nous en avons des continuels ressentimens et qu'à toutes on a >>>> nous vous rendrons toutes sortes de bien humbles services moy particulièrement qui suis, Monsieur,...

A Thouars, le 21^e no^{bre} 1622.

Archives nationales, 1 AP 332/125

1623 *Le 3 janvier Charlotte-Brabantine de Nassau eut le joie d'accueillir à Thouars sa belle-fille et son petit-fils de retour de Sedan. Son fils était à la Cour où il essayait de rentrer en possession de ses terres de Bretagne et du Bas-Poitou saisies en 1621 et 1622 sur l'ordre du Roi. Il put récupérer le 27 janvier sa baronnie de Vitré.*

Le duc de Bouillon étant décédé le 23 mars, pour consoler sa soeur Charlotte-Brabantine de Nassau partit le 27 avril de Thouars pour Sedan, avec sa belle-fille, Marie de La Tour²¹⁸, après que celle ci ait accouché au mois de mars d'un enfant qui ne vécut pas.

Au début du mois de juillet Charlotte-Brabantine de Nassau vint à la Cour avec sa soeur Elisabeth, sa belle-fille et sa fille. Marie de La Tour d'Auvergne les quitta le 19 juillet pour se rendre à Thouars. Le 2 août, elle en partit pour Laval où elle arriva le 7 août. Charlotte-Brabantine de Nassau pendant ce séjour à la Cour eut quelques difficultés pour obtenir un tabouret pour sa fille Charlotte.

A la fin de l'année, le duc de La Trémoille présida l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne²¹⁹ qui se tinrent à Nantes du 28 novembre 1623 au 27 janvier 1624. Le 6 décembre, les Etats traitèrent avec le duc de la démolition du château de Châtillon-en-Vendelais, moyennant une indemnité de 30 000 livres.

99

4 janvier 1623 - Thouars

²¹⁷ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, op. cit., p. 132.

²¹⁸ Lettre de Duplessis-Mornay à M. Marbaut du 30 avril 1623. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 874.

²¹⁹ Par l'institution des Etats, la noblesse bretonne moyenne dans une certaine mesure pouvait faire entendre sa voix. Ce qui explique l'intérêt pour un grand comme Henri de La Trémoille d'y présider l'ordre de la noblesse pour renforcer son réseau de clientèle et de fidélité qui comme nous le constaterons à la lecture de ses lettres s'étendait à l'évêque de Rennes, Pierre de Cornulier.

au Sieur de Rozemont
secrétaire de mon fils le duc de La Trémoille

Rozemont, vostre lettre du douzième novembre ne m'a esté rendue que ce jourd'huy. Si je l'eusse plustost receue, vous auriez aussy plustost recognu comme je désire que faciez par celle-cy qu'elle m'a esté bien agréable & les tesmoignage d'affection que m'y rendez.

Ma belle-fille arriva hyer icy avec mon petit-fils, en bonne disposition, grâce à Dieu. Le contantement que j'ay de les veoir ne me permet de prendre le loisir de parler pour cette fois d'affaire et n'adjousteray icy que les asseurances de ma bonne volonté & qu'aux occasions je vous en feray veoir des preuves comme estant, *vostre affectionnée amy*²²⁰.

Charlotte de Nassau

A Thouars, ce 4^e de l'an 1623.

Archives nationales, 1 AP 332/221

100
26 janvier 1623 - Thouars
au Sieur de Rozemont

secrétaire de mon fils le duc de La Trémoille

Rozemont, j'ay receu la vostre du septième de ce mois. Le paquet de lettres que m'avez envoyé par le voye de Saumur et ay apris par celle de Louis que mon fils est arrivé à Paris en bonne santé grâces à Dieu. Quant à ce que m'escrivez que plusieurs estiment que ma présence y seroit requise sy ce ne m'estoit trop d'incommodité, les couches de ma belle-fille m'empeschent de pouvoir rendre cette assistance à ses affaires & non la sayson ny mille autre chose, n'y ayant peine, ny incommodité qui me puissent retenir à contribuer, tout ce qui dépendra de moy, pour son bien & contantement. Toutefois, je n'estime pas y pouvoir grand chose. Je me remets au sieur d'Iray à vous dire plus particulièrement de nos nouvelles & la bonne disposition de ma belle-fille & de mon petit-fils. Il ne me reste donc qu'à vous asseurer que je seray tousjour *vostre bien affectionnée amy*.

Charlotte de Nassau

A Thouars, ce 26^e janvier 1623.

Archives nationales, 1 AP 332/222

101
7 février 1623 - Thouars
au Sieur de Rozemont
secrétaire de mon filz le duc de La Trémoille
à Paris

Rozemond, j'ay receu voz deux lettres des 28 & dernier du passé par lesquelles, je voy le soing que vous avez de m'informer de ce qui se passe aux affaires de mon filz, dont je suis fort satisfaite & auray tousjours bien agréable que continueiez à m'en escrire affin de contribuer ce qui dépendra de moy pour l'avancement d'icelles. Quant à celle des geaugeurs lorsque l'on aura envoyé l'inventaire que me mandez que le Sieur du Laurent doit dresser, l'on y fera ce que le conseil de par de là trouve à propos.

Au regard des trois mil livres païez par M. de Netz à Monsieur de Catille en l'acquiet des Sieurs Ozanne & Clercellier. Sy la cession de cette somme estoit à desduire tant sur ce qu'il est deub ausdit Ozanne & Clercellier de l'obligation que M. de La Mazure leur fait de trois mille livres pour païer les intérestz & despens acquis à Guichardièrre, que arrérage de la rente de MCxij livres qu'il constitua audit Ozanne & Clercellier au lieu des mil livres de pention qu'avoit ledit Guichardièrre ensemble sur les interestz de ladict obligation. Il n'y auroit point de doubte que lesdictz trois mille livres païés audit

²²⁰ Seule la formule de politesse dans cette lettre est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

Sieur de Castille debverons estre ostez des dits vijc livres portez en despence par l'estat dudict Sieur de La Motte.

Mais ledict Sieur de Netz m'a cy-devant escrit que ladicte cession estoit de vii^Cxij livres de rente faisant moictié desdit mcxii livres et qu'il a admorty de ladite somme de iij>>>>livres, de sorte que s'il y avoit quelque chose a desfalquer sur lesdit vii^C livres ce pourront estre demye année de l'arrerage de ladite rente ceddée comme païée deux fois et pour en avoir plus particulier, je l'ai>>>>> Il ne fault que veoir l'esprent que ledit Sieur de Netz a retirée dudict Sieur de Castille lorsqu'il luy a payé la susdite somme de 3 000 lesquelles prents il a deub rendre à mon filz en comptant avec luy.

Pour les plainctes de M. de La Motte dont vous m'escrivez, il ne m'en à faicte que du lieutenant de Laval, portées par la lettre que j'ay envoyée au Sieur d'Iray et se plainct que l'on luy rende de mauvais offices. Cella peult venir du desplaisir qu'il a que mon filz tesmoigne n'estre content /2/ des affaires esquelle il dict avoir faict ce qu'il a peu pour son servisse, aussy ne parle-il de cella qu'avec incertitude & ne nomme personne, de sorte que telle chose ne doibt faire changer la bonne intelligence que l'on a ensemble, mais remettre à s'en esclaircir en présence, affin de n'altérer le service de mon filz, n'y ayant rien qui y soit plus préjudiciable que les divisions ainsy que vous mesme m'escriviez et que je me prometz que sçarez en vostre particulier bien éviter, nous faisant veoir à l'advenir comme avez faict au passé que vous n'avez pour but que le bien & utilité des affaires de mon filz et par une bonne correspondance travaillerez & les advencer de tout vostre possible. Ce faisant vous devez vous assurer que je ne croyay jamais aulcune chose au contraire de vostre affection & qui vous soit préjudiciable mais que je vous conserveray tousjours ma bonne volonté.

J'ay esté bien aise d'apprendre l'arrivée de mon filz de Laval près de son frère & de la joye que vous avez tous de les veoir ensemble avec tant de bonne chère. Je prie Dieu de les veoir tousjours en cest estat, ne désirant rien de les veoir honorer & servir son frère & estre aimé de luy. C'est tout et suis,

Vostre bien affectionnée amy.

Charlotte de Nassau

A Thouars, ce 7^e fév. 1623.

Vous deviez attendre et croire ce que je vous >>>>> parolles sy de ma bonne volonté et prend les bons avis du Sr. d'Irais sur vos plainctes.

Je vous prie de m'envoyer une paire de gans de chamois & que le sieur Gobaille les achepte parce qu'il sçait comme j'ay accoustumé de les prendre. Vous m'achepterez aussy une paire de bas de soye >>>> gris brun. Je vous feray rembourse du tout.

Archives nationales, 1 AP 332/224

102

6 juillet 1623 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, j'ay receu deux de vos lestres par les chemin et l'autre arivant icy. Vous avez eu un soin sy grand de me mender de vos nouvelles que j'en ay un très grand contentement.

Nous arivâmes avant hier fort lassé, hier fumes an Court où nous vîmes le Roy. Je luy dis : “ *Sire, voilla Madame /2/ de Buillon* ”, car Madame la princesse quy nous avoit mené à la Raine, n'y estoit pas. Il s'aresta, nous salua. Elle luy dit le sujet de son voyage pour luy rendre ses devoirs. Il l'asura d'avoir soin d'elle et de ses enfans et delà et là monter à cheval. J'estois sy lasse que je faillyst mourir et Madame de Buillon ausy à monter à sy grand degrés.

Madame la /3/ Princesse vaint dès le soir. Madame vostre tante n'y est pas²²¹. Mesdames de Longueville, de Montmorency, d'Engoulesme, de Rohan l'après dînée, force bonne chère d'un

²²¹ Charlotte-Catherine de La Trémoille, princesse douairière de Condé, veuve d'Henri I de Bourbon, prince de Condé, soeur aînée de Claude de la Trémoille.

chachin. Vostre femme est plus belle et meilleur mine que tout ce que nous avons veu, M. le Chancelier bon accueil. Madame de Pinneu vaint jusqu'au dîner.

Pour conclure, je suis tout à vous mon très cher fils. Votre frère fera bien d'attendre la bien venue de votre belle-sœur pour >>servir. Nous allons au prêche de ce pas; Cet votre très affectionnée mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 6 juillet.

Archives nationales, 1 AP 331/109

103

9 juillet 1623 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, j'ay reçu la vostre du premier de juillet en ce lieu. Je crois que vous aurer déjà seue mon arrivée, vous l'ayant mendé en hate. Celle-cy ne sera guères avec plus de loisir ayant esté tout le jour chez M. Galant avec Madame de Buillon. Pour les assurer, je luy ay un petit parllé des vostres /2/ et de là mauvaise intelligence qu'il ont à l'ouïr. Il n'y va point de sa faute.

Je ne say quant vostre femme partira. Je crois que luy avez mendé vostre volonté. Elle vaira une assemblée de vostre conseil, sy elle me croit. Car je ne veux rien faire sans elle. Mais elle n'est pas tant afamée d'affaires. Elle rent nos visite et vostre seur.

M. de Montmorency, je crois, n'est pas fort content. Il ne blâme les fougues /3/ de vostre frère. M. d'Erbaud que je vis hier, dit qu'on parle qu'il fait des assemblés. Je luy dis que l'affaire de l'abayé qu'on vous a vollé, est cause de cella. Je luy parlle du petit Estat et comme vous y estier mal. Je ne say si je dois parler de Taillebour. Vous me le menderay sy vous plait, mon très cher fils, de quy j'oy dire icy bien de bien. Et MM. de La Mote et d'Iray ne se peuvent lasser /4/ de me louer vostre prudente conduite. ce quy me réjouit bien fort. Tout est icy plein de division de party. Mais pour moy je penseray à vos affaires et à ne regarder qu'au Roy en ces brouilleries, Dieu demeurant tousjour le premier à vostre devoir.

Il y a icy peu à espérer, car je vis M. de La Vieu[v]ille²²² rebuter M. de Vaudémon chez la Rayne, en riant, mais sans luy laisser nulle atente d'avoir rien. Il court /5/ le branl icy que l'armée navalle est aprosché et on a envoyé de La Rochelle un courrier icy. M. de Chomber va faire que le Roy n'entant contrevenir à la paix, envoy querir les députez. On trouve bien que ne devez bouger d'où vous estes. Mais on ne parlle pas sy affirmativement de vostre cadet, de quy je vous prie avoir soint en luy, donant vos bon conseil. Vous en avé eu d'avoir soin de sa dépense car voullant lever icy (illisible) il faut plus de gen.

Icy on déperit furieusement et on menace fort de la peste, sy bien que je ne say que nous /6/ deviendrons. Dieu nous asitera de conseil et de prudence. Ma sancté est melieur qu'elle n'a esté, mais je répons estre debout sans grande incomodité.

Adieu, mon cher fils. Le Sr. d'Iray se loue bien de vostre libéralité envers luy. Je crois que n'aurer jamais regret de luy bien faire. J'ay sollicité pour le pauvre malheureu Demeufve, j'en crains tout²²³.

²²² Charles marquis de La Vieuville (1582-1653), gendre de Beaumarchais, avait succédé le 20 février 1623 à Schomberg à la surintendance des finances. Louis XIII le démit de ses fonctions le 13 août 1624 et le fit arrêter.

²²³ Philippe Demeufves, un secrétaire des La Trémoille à Paris, au mois d'août 1622, accusé entre autres choses de vouloir faire célébrer le culte et d'accueillir des gens d'armes dans une maison qu'il avait achetée à Conflans, avait été arrêté et interné au Châtelet. Par plusieurs lettres qui sont conservées aux Archives nationales à la cote 1 1P 347, il sollicita l'aide de Charlotte-Brabantine de Nassau, mais les membres du conseil des La Trémoille à Paris ne se montrèrent guère enclin à le secourir, et la duchesse douairière comme elle le craignait ne put empêcher son exécution.

Je me souaite près du cher enfant et de pouvoir poséder là cet bonheur. Dieu ne vous abandoner point. Il a soin des siens en leur pas les plus obisant. Cet la prière que fait à Dieu pour vous mon cher fils vostre très affectionnée mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 9 juillet.

Archives nationales, 1 AP 331/89

104

17 juillet 1623 - Paris
à Mon fils,
le duc de La Trémoille
à Vitré

Mon cher fils, j'ay reçu les vostre du 8 juillet et suis très ayse d'y aprendre la continuation de vostre bonne sancté. Cet ce quy m'est le plus agréable. Nous avons asenblé un conseil ma fille et moy, mais il y a sy peu d'intelligence que cella nous y fit estre peu. Par ce que m'aviez mendé que vous envoiriez M. de La Mote, on l'a remis à son retour sur tout pour les affaires avec MM. de Chevreuse²²⁴, d'Elbeuf, de Royan. Sans luy, il est malaisé de rien faire et je voudrois qu'il eut esté icy comme vous me le mendez après nostre arivée.

Le premier jour que nous fumes an Cour /2/, tout ce passa bien et vostre seur fut asise, mais le lendemain que nous y retournames, les huissier chez la Raine-mère avoit eu défense de ne luy point donner. Elle sortit et la voulant mener chez la Rayne, je fis savoir de Madame la Princesse, la mère, quy en parlla. Elle dit qu'elle la traiteroit comme le premier jour, ainsy cella a esté chez la Raine, mais on dit que cella ne continura pas²²⁵. Cet la marquise de Mauny, M. du >>>> et Madame de Diguière quy ont remué tout cella. Je ne say ce quy en sera, mais je say bien qu'elle n'ira pas pour estre plus mal traitée et que ni l'aprouverier, car il y a de la honte d'ôter ce qu'on a peut estre, cella se remestera. Je vous en ay voullu donner avis.

La peste auguemante fort, cella me mest en en payne. J'ay veu M. de Beaumarchais²²⁶ quy promet s'emploier pour vos affaires, mais il en faut parler au Roy. Ce que je crois faire à St-Germain.

Vostre fame part dans deux jours à ce qu'elle me dit hier. A Paris quinze jour vont bien vite, car elle a rendu ses visite. Elle commence à craindre le mal. Cella et vostre contentement de la revoir, m'ont fait désirer de la voir partir et sans vos affaires et Madame de Buillon, je serois bien ayse luy tenir conpaygnye.

Vous avez bien fait de ne bouger, car on eut bien plus parllé encore qu'on a fait. Vostre frère a esté mis sur le tapy et on disoit qu'il faisoit des penes. Tout le monde me demande sy vous ne venez point. Je dis que vous avez à mestre ordre à vos affaire.

²²⁴ Charles de Lorraine, duc de Chevreuse, avait hérité du maréchal de Fervacques et de son épouse la baronnie de La Roche-Bernard que ceux ci avaient acheté en 1613 aux La Trémoille, mais comme il se doit n'avaient pas totalement réglé.

²²⁵ Cette affaire de tabouret peut de nos jour paraître comme une bagatelle, mais comme le souligne Norbert Elias dans la société de cour, ces bagatelles sont en réalité l'expression de l'existence sociale, de la place que chacun occupe dans la hiérarchie en vigueur. Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, op. cit; p. 84.

Dans sa lettre du 20/30 janvier 1650, vingt après après ces événements Charlotte de La Trémoille donna à sa belle-sœur des éclaircissement sur cette affaire : " pour vous donner tout l'écclercisement selon que vous me le commender pour ce qui regarde le tabouret. Vous estiés à Paris quend la Reyne mère du roy me l'auta, et ce feut ce maimé esté, à St-Germain, qu'elle me le redonna. M. de Sardigny après quelque tamp vint de la part de la Reyne mère du Roy à feu Madame, ma mère, luy dire que ce qui avoit esté fait pour ce qui me regardoit n'estoit point pour aucune raison qu'elle eust, mais à l'inportunité de Mme de Girchevilleaprès quelque tamp vint de la part de la Reyne mère du Roy à feu Madame, ma mère, luy dire que ce qui avoit esté fait pour ce qui me regardoit n'estoit point pour aucune raison qu'elle eust, mais à l'inportunité de Mme de Gircheville.... La Reyne fit l'honneur à ma mère de luy dire que le Roy luy avoit ordonné de me le donner et que sy il luy défendoit, elle feroit son possible pour s'en excuser, mais qu'il en n'estoit très content qu'elle me me continuast ". Archives nationales, 1 AP 384/91.

²²⁶ Vincent Bouhier (1599-1632), sieur de Beaumarchais, était trésorier de l'Epargne et un des principaux financiers de cette époque. Il fut emporté en 1624 par la chute de son gendre, le marquis de La Vieuville.

Sans cette contagion, j'espérois /4/ de vous faire dresser de vostre don et faire vérifier vos lestre de nomination, mais tout le monde s'en va les audiances ont esté défendue.

Adieu mon cher fils, voilla conpaygnye. Cet celles quy vous ayme chèremant et désire vostre bien ardament le demendant à mon Dieu et vostre conservation comme le bonheur de ma vie et de ce quy vous appartient; Cet, mon cher fils de, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Si je puis, je feray ratifier à M. d'Elbeuf vostre trensation car cet le fondement de toutes vos affaire.

A Paris, ce 17^e juillet 1623.

M. de Netz demenderoit volontiers augumentation, disant qu'il est tems de demeurer à Paris pour vos affaires. Je crois malaysé que poursuivant vos pensions vous luy diminuez sur ce fons quellque chose, mais sy ne reçoit rien, lors vous le pouser. Je luy dit que vous estiez satisfait de luy; Il dit que vos lestres luy témoignent bien que sy et que vous luy faite bien de l'honneur de luy mender. Il a du bien et du mal, mais on retrouve pas tout.

Archives nationales, 1 AP 331/64

105

2 septembre 1623 - Saint-Maure

à mon fils

le duc de La Trémoille

Mon Cher fils, aussitôt que mes lestres furent partye, ariva le Sr. de Châteauneuf. La poursuite qu'on avoit faites pour la vérification de vos lestre de nomination, estoit par mon avis et j'avois veu le procureur général de la Cour des aydes et escrit au raporteur quy estoit le doyen. Vous saurer par M. de Nest la difficulté qu'il y font et de moy qu'on remis enfin Tailebour, le Roy m'ayant fait prier de ne trestre encore. M. de Monmorency²²⁷ dit qu'il ne faut pas laiser d'importuner le ministre.

Nous somes venus icy prier Dieu pour le cher enfant et certes depuis la nouvelle de son mal, nous n'avons point esté sans payne. Il en set parllé en bonne conpaygniye chez la Rayne. Nous faisons demain la Cesne /2/. Tout cella, avec mes eaux, m'empeschent de vous en entretenir. Je crois les achever icy, sy Dieu plait.

J'ay esté marye de voir partir le Sr. de Châteauneuf. Le Sr. Bertolle quy s'an va ausy voir sa mère. Tout cella me mist en payne pour vostre frère. On ne veut rien faire ny pour les garnison de vos maison, Cet M. le Chancelier quy est tout puissant. Dieu nous aidera sy luy plaist.

Je n'ose quitter ma seur, car elle se trouve bien délaissée. Cella m'empeschera vous voir sytôt que je le désire mon cher fils. Pensez un petit pour le temple. Madame de Buillon y a donné. Moy je suis la pauvre vefve quy ne peut mestre que l'abité. Je serois presque d'avis d'un tour icy à vostre frère; mais la maladye me fait craindre. Adieu, mon très cher fils. Je suis celle quy vous ayme chèremant.

A St-Mor, ce 2^e septembre.

Archives nationales, 1 AP 331/116

106

8 septembre 1623 - Saint-Maure

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, je comance cette lestre sans avoir reçu les vostres et estant à St-Mor, je n'ay point de nouvelles à vous mander, mais à vous dire que plusieurs de nos amis juge que vostre frère passoit un jour icy en poste comme pour voir Madame de Buillon et y faire peu de séjour que cella vous

²²⁷ Henri de Montmorency (1595-1632), duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, cousin d'Henri de La Trémoille.

serviroit et à luy de voir des gens quy ne sont point domestique Vous allant au Estas et sera seul je l'y laisse aller ausy il porteroit encore le duvet venant voir ma seur et ayant est noury à Sedan.

M. de La Vieuville /2/ fort tousjour difficile à voir donner plus que promet. Suis icy je va à son >>>>>. J'espère luy faire lever. M. le cardinal de Richelieu²²⁸ a eu une lestre de vous, y fait un mot de réponse. On n'a point jugé que j'en dusse parler au Roy qu'au sortir puisque la Raine l'a continué. Je ne say sy le voyage qu'elle fait à Monceau vers la Rayne, sa belle-mère, n'aura rien changé, nous ne l'avons point veu de jours. La peste²²⁹, grâces à Dieu, diminue fort et nous croions retourner à Paris. Madaillan est allé à Montatère²³⁰.

J'atenderay a fermer /3/ ma lestre au retour du catéchisme. M. Mestresat et le ministre d'Orange ont esté député vers le Roy pour les compliments du synode²³¹, sa maladye diminue. Cella me fait peine à faire venir à vostre frère pour s'en retourner avec moy, ou devant ou peu après. Voilla ce qu'on juge icy.

J'achève celle-cy au retour du catéchisme. On nous vient d'apporter vos lestres. Je loue Dieu de vous donner sancté et que celles du cher enfant soit meilleure; Dieu le nous conserve et vous à luy.

Je say bien vos incomodités et vous en plains, mais il faut vendre. Et pour moy, je puis ayder vostre frère que de ce que me devez, mon cher fils, car je n'ay rien que mon douaire /4/, sy vous estes uns fois quité, Dieu vous donnera moyen de vivre doucement, cet ce que je désir. On ne peut avoir de grand bien quy ne soit avec incomodité. Sy à la Court, on faisoit la raison, on vous les l'écrieroit. Je parleray pour le ministre sellon vostre désir et demenderay à Dieu ardamment vostre prospérité et conservation sellon le désir, mon cher fils, de vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A St-Maur, le 8^e 7^{bre} 1623.

Archives nationales, 1 AP 331/65

107

23 septembre 1623 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, parce que on nous dit que nous serons obliger d'aller à St-Germain demain, je comance ce mot dès aujourduy, pour vous dire que je vis, il y a trois ou quatre jour, M. d'Oquère²³² à quy je parle fort du mavais traitemant qu'on vous faisoit. Que vous estiez bien ataché à vostre devoir, mais que certes un esprit moins fermé à s'y maintenir que le vostre en seroit esbranllé. Que vous faisiez estat d'aller au Estat cette année. Que me /2/ senbloit que le service du Roy requéroit que vous y alisiez avec plus de satifation. Il m'acorda ce que je disois, et m'asura et me dit que vostre allé au Estas feroit entrer en considération les demendes que je faisois pour vous et que sans doute on vous feroit donner contentement pour les chose quy vous sont deue et que je désiroir presser. Il seroit avis de luy escrire en vous plaignant. Je luy voull parler de Taillebour. Il me dit que cette matière estoit trop /3/ haute pour luy.

Je fus voir il y a deux jour vostre rapporteur à la Court des Aydes qui me dit que sy les originaux des papier demendés eurent esté reçu. La vérification de vos lestres seroit déjà faite mais quy n'entroit plus que au jourduy et samedy. Ce n'est plus que demain. Je crains bien qu'en un jour, il soit malaisé

²²⁸ C'est la première mention du cardinal de Richelieu dans la correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau. Il avait été promu cardinal le 5 septembre 1622.

²²⁹ La peste va sévir en France à l'état endémique jusqu'à la fin des années 1630.

²³⁰ Jean de Madaillan († 1627), seigneur de Montataire, qui avait été gouverneur de Thouars dans les années 1590.

²³¹ Louis XIII avait autorisé la tenue d'un synode national à Charenton le 1er septembre 1623. Jean Mestrezat, l'un des ministres de Charenton et Jacques Pineton, le ministre d'Orange furent choisis par le synode pour porter au Roi l'assurance de la fidélité inviolable des églises de France. Louis XIII leur répondit " que si ses sujets de la R. R. se comportaient bien et qu'ils vécuissent dans le devoir et l'obéissance que Dieu et la nature exigeaient d'eux, il leur continuerait la jouissance des privilèges des édits ". Frères HAAG, *La France protestante*, tome VIII; p. 214.

²³² Nicolas IV Potier († 1628), sieur d'Ocquerre, secrétaire d'Etat.

de le faire ça esté du malheur de n'avoir esté envoyé au dernier voyage. On y fera ce qu'on pourra, mais il estoit bien disposé et est le doyen et le plus habille de la chambre.

J'achève à ce matin ma lestre mon fils. Je reçu hier à neux heure du soir la vostre. M. de Nest, ce /4/ matin, n'avoit encore les papiers. Je crains que la longueur à cet envoie est ruiné l'affaire. Il vous le mendera ce quy s'en fera. Je vois des aparance de raison à vostre frère. Le Roy m'a parllé de luy comme en estant satisfait depuis cette lestre y ayant peu de mieux.

Vous ne me dite rien des lestres dont je vous avois escrit pour M. le chancelier et M. d'Erbaut. Ne me dite point sy cet que vous n'approuvez pas qu'on parlle de vos affaires, mais m'a tant prié de le faire durant mon séjour. Je vous avois mendé ce que je croiois servir à les avancer sur ce que vos amis croioist qu'on devoit presser pour Taillebourg, mesme sur de nouveaux envoys fais pour la démolition du fort et nos lestres fusse arivée à propos. Sy on ne prent son tens, cella fait changer les affaires.

Je ne say si ma mauvaise escriture vous a enpêché de lire ce que je vous escrivois. Je le fais avec payne et suis bien ayse que cella n'étoit inutile. Il faudroit, sy juger à propos ces lestres; envoyer un laquais, encore viendront telle tart. Cet ce que vous aurer de réponse à vostre petite lestre, mon cher fils, de vostre bien bonne et très affectionnée mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 23 sep^{bre}.

Madame de Buillion fut chez vostre rapporteur, estant commune [à] la vostre. Vous l'en remercierez, sy vous plait. M. de Nes me vien de dire que la Cour des Aydes durera très tart (la fin de la phrase est couverte par la reliure).

Archives nationales, 1 AP 331/104

1624 est une année cruciale dans le règne de Louis XIII. Elle vit l'arrivée au pouvoir du cardinal de Richelieu qui entra au conseil le 29 avril par la petite porte. Le 3 février, Louis XIII avait demandé au chancelier Sillery et à son fils Puisieux de se retirer en leurs terres. Le surintendant La Vieuville joua le rôle de premier ministre jusqu'à son arrestation le 13 août.

La Vieuville, gendre du financier Beaumarchais, pendant sa toute puissance, obtint des avances d'argent pour essayer de remettre à flot l'Etat. Il entreprit aussi de mettre de l'ordre dans les comptes en faisant des économies notamment sur les pensions et les gratifications des courtisans. Cette politique ne contribua pas peu à accroître les difficultés des La Trémoille comme en témoignent les lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils.

Le départ pour Thouars de Charlotte-Brabantine de Nassau pour assister à la naissance de son second petit-fils : Louis-Maurice le 8 juin, nous prive de la relation de la disgrâce de La Vieuville et de la prise de pouvoir du cardinal de Richelieu.

108

17 février 1624 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, j'ay reçu par vostre mesager vos lestres de ce matin seulement et la venue de vostre laquais a esté fort tôt après. Il net imposible de satisfaire aujourduy à tout ce que m'escrivez. J'ay veu vos lestre par les cotype et ayant comuniqué avec M. de La Haye il a trouvé et moy à celles de M. le Garde de Seau²³³ quellque lignes a retiré et ausy qu'il n'en avoit pas pour M. de La Vieuville quy a grant pouvoir /2/. Nous eumes quelleque petite parolle et luy dit quellque mots un peu ferme quy me

²³³ Etienne d'Aligre était garde des sceaux depuis le 6 janvier 1624. Il deviendra chancelier le 3 octobre 1624 à la mort de Sillery.

donèrent meilleur audience²³⁴. Il a appris l'affaire de vos ordonnance. On atent que le non de ceux qui s'obligent au Roy pour l'argent de Bretaygne.

Je ne vous ay point envoyé de mémoire. Je retiendray vostre laquais encore quellque jour. J'irais voir M. de Rayne. Cet qu'on a mesdit plusieurs fois quelleque chose contre luy et l'abaterie qui s'est faite de son frère et ne se plaint pas tant qu'il est mary, que la fin n'a esté comme /3/ le comencement.

J'ay reçu la mémoire pour Chatilion. Il faut que soit les députés des Estas, car y montrer vostre intérys, que l'affaire qu'on dit avoir esté faite pour celluy du public. M. du Chatelet est employé pour ouïr les gens de M. le Chancelier, les receveurs des Estas m'ont dit payer rien, sy le Roy ne parlle mesme de somme notable; S'il l'ut peu faire, il ne falloit pas renvoyer l'affaire icy.

J'ay envoyé vostre lestre à Monsieur d'Oquère et ausy tôt il a fait vostre réponse sur le chans. Je le trouve malhoneste et en parleray. Je trouve néfaste et domage de voir que le procureur est sy bien dans vos affaire sans qu'il m'a dépleu, Le crédit de la Rayne-mère nous ellongne des personnes qui méritoit pour avoir mal reçu /4/ avec elle. Je crois que je peus au moins espérer cella. Toufois sy son service vous est plus utile que mon contentement, j'en l'airer juge vostre bon naturel et feray de mon côté contre les gens fait comme luy ce que je puis et prie Dieu de vous bien conseiller étant ellongnée.

Je ne puis vous en dire davantage, mais je vois un désordre en vos affaires parce que chachun panse establir les sienes. Je crois le Sr. d'Iray n'estre pas de ce nombre et d'autre encore. Et finiray tout court, vous remerciant du soin qu'il vous a pleu avoir de ma santé. Ce n'estoit que rume, mais cette conduite de telle sens y peut nuire. Je ne vous en diray davantage mon cher fils, sinon vous asurer que je suis vostre bien affectionnée et très bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 17 février.

Je prens la lestre que vous m'avez escrite par vostre laquais que je vous avois parllé de mémoire de lestre pour escrire au Roy. Je crois m'estre mal expliqué ou ay fort mal escrit, car j'y disois seulement que deviez escrire au Roy sur le sujet qu'et la lestre.

Je feray bien retenir vos pistoles sy vous plait mestre un mot à M. le Garde des Seau. L'espérance qu'on a pour le général des affaires et le rrellèvement de celle des e>>>>>>>> en parlle ausy à Monsieur de La Vieu[v]ille et montrer combien on emploiroit sa vie volontiers pour Sa Majesté.

Archives nationales, 1 AP 331/102

109

17 février 1624 – Paris

Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf
à Monseigneur le duc de La Trémoille
(extraits)²³⁵

Monseigneur,

.....

Je croy Monseigneur que les grosses parolles qu'a eu Madame ces jours derniers avec Monsieur de La Vieuville, ne vous empescheront point de luy escrire quand bien vous les sçaurez et quand mesme leur séparation n'eust pas esté sy bonne comme elle fut. Elle s'estoit ennuyée d'attendre à sa porte près de deux heures, quand on luy veint ouvrir, et sceut estant au dedans que Monsieur de La

²³⁴ Jonathan Dewald qui a exploité la correspondance de Châteauneuf (Archives nationales 1 AP 648) donne des détails sur cette affaire. La duchesse dut attendre des heures à la porte de La Vieuville pour obtenir le règlement d'une pension promise à son fils. Lorsqu'elle fut admise en sa présence, elle réalisa qu'il l'écoutait à peine poursuivant son travail. Elle le prit par le bras et lui dit : " Mon Monsieur, l'on ne doit pas traiter de cette manière une personne de ma qualité, un jour vous aurez plus besoin de lui (son fils) qu'il n'a besoin de vous maintenant ". A la fin de cette rencontre, elle éclata en sanglots. Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, op. cit.*, p. 160.

²³⁵ Le passage de cette lettre concernant l'altercation qui eut lieu entre Charlotte-Brabantin de Nassau et le ministre La Vieuville est signalé par Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture France, 1570-1715, op. cit.*, p.160.

Vieuville ne traittoit, ny avec personnes de grand considération, ny d'affaires de grande importance, et l'approchant comme elle veit qu'il l'escoutoit fort légèrement et qu'il ne se vouloit pas presque arrester. Elle le preit par le bras et luy dist : " Monsieur on ne doit pas traitter de la sorte les personnes de ma condition, il y a deux heures que j'attens pour parler à vous et sçay bien que vous n'estiez point empesché aus affaires du Roy et que les personnes que vous avez avec vous ne vous devoient divertir de me donner facilité de parler à vous incontinent que vous avez sceu que j'estois à une porte ". Et les larmes luy veindrent aux yeux. Là dessus Monsieur de La Vieuville pensa s'excuser disant que ses gens ne les avoyent pas adverty. " Onstruisez les doncs mieux une autre fois ", dit alors Madame. Puis après elle luy parla de vos affaires sur quoy il luy dist brusquement qu'elle allast à l'Espagne. " Tout beau Monsieur " dit-elle, " ne me renvoyez pas si viste, je vous parle de la part de mon fils à qui le Roy veut faire du bien, et je voy que vous vous y opposez. Je m'en plaindray à S. M.. Vous aurez volontiers un jour plus affaire de luy qu'il n'a à ceste heure de vous. Je ne croy pas que vous soyez advouable de nous mesnager de la sorte. Le Roy a cougnoissance que tous les déportemens de mon fils ont tousjours tendu à son service /4/ je ne crains point de me faire fort entendre ". Pource qu'elle parloit haut, là dessus il preit la parosle et luy dist doucement qu'il avoit volonté de vous servir, Monseigneur et qu'il luy donnoit un conseil qu'elle devoit prendre pour avoir de l'argent, que c'estoit le chemin qu'il falloit tenir que d'aller à l'Espagne. Ce qui est vray pour ce qui s'est fait pendant la superintendance de Monsieur de Chomberg, mais non pas pour l'année dont il faut que Monsieur de La Vieuville donne ordonnance, car en cela Monseigneur voilà la distinction que j'y ay veu faire par Monsieur de Nets, mais Madame se faschoit plus pour les façons mesprisantes que pour le reste, et sur la fin elle eust des excuses, des complimens et des promesses qui fut cause de quoy ils se séparèrent bons amys. Ce récit a esté long mais j'ay creu que ne trouveriez point mauvais d'en avoir la cougnoissance.

Il n'y a personne qui ne dit que Madame a bien fait, vostre commandement me rend libre à parler, sy donc en cela j'ay pêché, je vous supplie très humblement de ne m'en imputer tout le blasme puisque tout mon désir est que vous me trouviez tousjours,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

De Paris, ce 17 fébvrier 1624.

Archives nationales, 1 AP 648

110

31 mars 1624 - Paris

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon cher fils, je comance à vous escrire devant l'arivée du mesager, car mes adieu me tue et me donne bien peu de loisir. Je les ay dit à tous ces Messieurs du Conseil, car pour le Roy, je ne peu avoir cet honneur. Il n'y a que M. de La Vieu[v]ille qu'on m'asure devoir revenir un jour devant les festes. Tous m'ont asurée de leur bonne vollonté et M. le Garde des Seau de n'oublier à vous ramentevoir sy les ocasion d'employ s'offrent pour vous.

Monsieur d'Erbaut donna le paquet du Roy au Sr. de Châteauneuf, s'il y enten quellque chose quy vous en /2/ agré. Je l'usse envoyé vous le porter mais il l'ay ouvert et vois que le Roy se remest sur moy, à quy il n'a point parllé depuis qu'il me dona les parolles que je vous ay méné, quy fait juger que cet qu'il n'a encore pris résolution en cette affaire, ainsy que M. d'Erbaut m'a expliqué et que ne voiront point de jour à la faire réusir qu'il ne s'y employe avec soin. D'autres m'ont dit qu'il falloit laisser embarquer les affaires contre l'espaignole et que lors la requette sera de saison.

On atent les enbassadeur de Messieurs les Estas avec inpatiance. Le Roy ayant de l'inclination à leur bien faire, mais tant de gens la combaten et ausy quelleque gens de bien là /3/ les forment, quy fait que la chose demeure en doute.

M. d'Erbaut parlla au Roy devant le conseil de Taillebour où le Roy ne se montra pas ellongné de vostre contentement. Je le say par gens quy désire qu'elle soit entre vos mains. Mais on dit que il falloit plus de temps à en délibérer, le Roy estoit au licit.

On croit que vous devez laiser personne pour en parler en Court et sur cette conjuncture l'affaire que un gentilhomme des vostre doit y faire séjour puis qu'on parle de tant de chose que ceux de nostre profession on intérêt. Je trouve le Sr. de Châteauneuf bien propre. Il offre suivre la Court à un escus par jour. On n'en trouveroit guères à ce pris, car d'autres en demende deux. Il pouroit /4/ ausy avoir Loret sy on fait des troupes de cavalerie et pour y avoir une conpagnye pour vostre frère, comme ausy pour vos vint mil Frans du don. M. de Beaumarchais promet en parler et mesme en a parllé à M. de La Vieuville, quy a promis sur les deniers extraordinaires d'y pourvoir. Je le laiser donc icy et sy vous le jugez à propos. L'homme quy a offert les deux mil escus a esté fais prisonnier sy bien que nous voilla décheu de cette espérance celles de mieu demeure, mais cet avec une longue patience.

Je crains que de peur de mal faire, je n'aye fait mal, tant cette conposition rude me donoit de payne. Vos lestres dernières m'y faisoit résoudre, mais vostre seur en avoit reçu de ma fille, quy me faisoit juger quelle ne l'aprouvoit pour vostre affaire de Chatilion. Je n'escuse point. M. du Chatelet de /5/ n'avoir répondu aus lestres de son père, mais il a tousjour dit que si on pouvoit obtenir du Secrétaire d'Estat de signer la déclaration qu'il la feroit passer au leur, comme il fit dernier vostre expédition pour vous. A ce que Rozemont me dit qu'on avoit renvoyé sans luy et quy eut enpêché sy on ne l'ut eu que ceux de la Chambre des contes eurent pris leur conclusion. Ce que j'ay obtenu déjà et estoit signé, mais il trouvoy un mot enbigu. Allant remercier M. le procureur, il me promet de le faire ôter, mais pour la vérification on ne l'a peut avoir devant Pâques et je pars les festes d'après, sinon la contrainte de mon logis et le désir de m'en aller pour estre ausy tôt que vostre femme, car je doute sy vous y seray me ferat partir.

Le mesager vient /6/ d'ariver. J'aprens par les sienne vostre retour à Raines. Je crois que vous en seray revenue. Cella m'enpêche, mon cher fils, vous escrire par cette voye. J'ose vous ramentevoir de faire voir les chose quy sont nécessaire à payer. Le Conseil croit vostre requette civile bonne contre (illisible), mais il l'estime qu'il faut plus de deux mil et ces pour faire de nouveau l'exsamen de son conte et seroit d'avis qu'on en acorda. Les héritiers sont venu me trouver. Je leur ay dit n'avoir nulle charge d'envoye de vos affaires, comme ausy n'ay je. Il pensoit que le lontemps que je les avois eu me pouvoit, mais vous avez précrit au Sr. Rozemont de ne faire rien en les affaire et à d'autre sans vostre exprès comandement /7/. Ce ne m'ent esté que de la payne, mais cet qu'aucune fois on trouve qu'il se mette plus à la raison quant il y a asser forme d'autorité que quant il ny que le conseil quy suive bien légèrement au affaires quant il ne sont esclairés de ceux quy y ont intérêt.

M. de Chansey me vaint voir hier quy se demende sy M. d'Elbeuf ne vouloit pas ratifier la trensation que il avoit faite avec Madame sa mère. Il me dit qu'il falloit sortir de toutes affaire, qu'il falloit conter des dettes qu'il en avoit beaucoup à payer. Je say bien que sy on ne prent bien garde, il vous en doivent de reste. Me demenda sy M. de La Mote ne devoit pas. Il a grand cognoissance de tout cella, mais je serois bien ayse que cella se fit vous y estant et que je puisse vous en dire ausy ce que j'en suy malle de /8/ Monpenlu demende de l'argent cet mil livre pour vos rentrées.

M. de La Mote avoit promis qu'il payroit Mlle Arnaul de ses arérages et elle eut remis sa rante au denier saise, enfin ces ce qu'il sont un petit regardé et sy les fermiers de Laval ont payé, car la compresion s'augumentant quy a tousjour esté à cause des grans procès quy falloit devant faire vider pour conserver les, le sien, sy à cette heure on y remédié et faudroit voir ce quy est deu. Sy jusse eu pouvoir j'usse envoyé quérir un chachun, eusse conté avec les un. Et de vos dix mil Frans, j'usse donné quellque asignation, car les frais mangeront le principal. Mais je ne suis voullu meller, quelle solliciter vos affaires et de prier Dieu qui vous donne les contentement que je vous désire, comme estant tout ce que je souaite, parce que je suis, mon cher fils, vostre bien bonne et très affectionnée mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 31 mars.

Mon fils, je vous prie que le Sr. d'Irais voye de quy conte en vos affaires en cette lestre, affin de s'en souvenir. Il faudra (le reste de la phrase est recouvert par la reliure).

Archives nationales, 1 AP 331/103

Sans date - Thouars

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, nous arivâmes avant hier en cette ville. J'y trouvay l'air sy mavais et la puanteur, que hier j'en eu une migraine et douleur de teste fort grande. Aujourduy, j'ay pris quellque chose par ce /2/ que je quite mes eaux. Cella enpeschera de vous faire celle-cy plus longue, sinon pour me réjouir de la sancté de nostre cher enfant. On m'a mendé que vous estes resenty de la colique. Ayez soin, au non de Dieu, mon cher fils, de la vostre. Cet le petit bonheur de /3/ la vie de vostre mère.

Sy vous eusiez envoyé les piesses pour la nomination des offices, vostre affaire, je crois, estoit faite. Il y a encor huit jour devant que les juges se sépare et il en a beaucoup d'apésant, mais de contraire. Je voirés ce que veut dire M. de Vendôme, mais il a perdu sa bille /4/ à la fin. Les pettis voyages du Roy enpêche les affaires, mais je sauré de M. Le Puisnus (?), en me playgnant, sy on nous fera raison un jour de vostre inpost eut peu servir, et le Roy n'estant au Louvre, il n'y en a rien a craindre.

Vous n'aurez de moy que cella, ceux de Monsieur (ilisible) seront de suite pour avoir vostre citadelle. Je crois m'en aller d'icy à L'Ile-Bouchard et Chinon. Le dernier est sellon vostre offre, Mon cher fils, vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/114

1625-1626 *Le prince d'Orange, Maurice de Nassau, étant décédé le 23 avril 1625 à La Haye, Charlotte-Brabantine avec sa fille Charlotte se rendit à La Haye pour rencontrer son jeune frère Frédéric-Henri devenu le nouveau prince d'Orange. Si son fils aîné Henri avait reçu le 15 mars un commandement dans l'armée de l'Est commandée par le duc d'Angoulême²³⁶, son fils cadet Frédéric avait été oublié. Aussi celui-ci dépité rejoignit le 17 avril les Rochelais et comble d'inconscience politique participa à des opérations contre l'armée royale²³⁷.*

Charlotte-Brabantine de Nassau prolongea en 1626, son séjour à La Haye. Sa fille, Charlotte, épousa le 4 juillet 1626 un jeune seigneur anglais Lord Strange, fils du comte de Derby.

Charlotte-Brabantine de Nassau accompagna le jeune couple à Londres. Le 16 octobre 1626, elle retourna en France²³⁸ et arriva à Saint-Denis le 2 novembre " ayant receu force incommodités en son voyage " ²³⁹.

Par les lettres de Turenne à sa mère nous connaissons l'emploi du temps de Charlotte-Brabantine de Nassau²⁴⁰. Le dimanche, elle emmenait avec elle son neveu au temple de Charenton dans son carrosse. Elle passa presque toute sa première semaine à Saint-Germain.. Elle visita notamment le 8 novembre la princesse de Condé, le 18 novembre le cardinal de Richelieu à Pontoise et le 19 novembre au Louvre Marie de Bourbon-Montpensier, la jeune épouse de Gaston d'Orléans qui gardait " le lict à cause de sa grossesse " ²⁴¹. Le samedi 26 décembre, elle accueillit sa belle-fille.

²³⁶ Chartrier de Thouars, op. cit., p. 138-139. Selon le témoignage du ministre Paul Testard, ce commandement, tant désiré, eut des conséquences pernicieuses, à cette occasion Henri de La Trémoille fréquenta des personnes qui n'avaient " autre Dieu que le Dieu d'épine " et commença à regarder " d'un oeil avide les apposta du monde " Lettre de Paul Testard à Charlotte-Brabantine de Nassau du 7 novembre 1628, Archives nationales, 1 AP 679.

²³⁷ I. MESCHINOT de RICHEMOND, " Diaire de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643) ", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXVIII, 1908, p. 277 et suivantes.

²³⁸ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, Comtesse de Derby*, op. cit., p. 37.

²³⁹ Lettre de Turenne à sa mère du 2 novembre 1626.

²⁴⁰ Lettres de Turenne à sa mère des 10, 17 et 24 novembre et du 28 décembre 1626.

²⁴¹ La duchesse d'Orléans attendait alors celle qui devait devenir la Grande Mademoiselle.

Aucune des lettres que Charlotte-Brabantine de Nassau adressa pendant cette période à son fils ne nous est parvenue. Pour 1626, est conservée toutefois une lettre qu'elle adressa à sa belle-fille, Marie de La Tour d'Auvergne, alors en Bretagne pour vendre un certain nombre de terres dépendant du comté de Montfort²⁴². Les lettres qu'elle adressa en 1625 et 1626 à son conseiller à Thouars M. de La Mazure permettent de pallier ce défaut d'information²⁴³.

112

30 septembre 1625 - La Haye

à M. de La Mazure

mon conseiller & secrétaire à Thouars

Monsieur de La Mazure, le mescontentement que j'ay receu de mon fils de Laval par son éloignement de la Court, m'a empesché jusques à cette heure de l'assister d'aucun argent au besoing qu'il en a. Mais à présent que le sieur de La Brétau dière m'a assurée de l'affection qu'il témoigne au service du Roy et comme il désire & faict tout ce qu'il peult pour le bien de la paix, je luy ay accordé la somme de neuf cents livres affin de l'encourager d'autant plus à la continuation de ses devoirs. C'est pourquoy je vous prie de luy fournir ou à ceux qu'il auroit chargé de luy, ladite somme de neuf cent livres de laquelle en me rapportant la présente avec quittance valable.

Je ne manqueray de vous tenir compte sur les deniers que receviez pour moy. Ce que je n'ay point receu de vos lettres depuis que Champdor est de retour, près de moy, combien que je vous aye escrit par deux foi et envoyé une procuration, me faut craindre qu'i vous soit arrivé quelque accident ; et désirer recevoir de vos nouvelles. Ne manquez doncque, je vous prie, de m'en faire sçavoir à la première occasion et cependant croyez de moy tousjours, Monsieur de La Mazure, *vostre plus affectionnée et servicable amye.*

Charlotte de Nassau

A La Haye, ce 30e septembre 1625.

Archives nationales, 1 AP 332/225

113

9 mars 1626 - La Haye

à Ma fille,

Madame la duchesse de La Trémoille

Ma chère fille, je n'aprens plus rien de vous depuis vostre arivée en Bretayne. Cella m'est un peu ennuieux. Madame vostre mère m'a mendé que vous estiez à Bécherel²⁴⁴ et que le trouviez bien beau, ausy est-il certes. On m'a mis depuis en payne que vous vous trouvez mal. Ce que j'ay seu à Paris; Tout cella me trouble fort. Je say bien que vous n'estes pas sans affaire voila pousquoy, quant vous n'aurez par le loisir, comender qu'on me mende de vos nouvelles /2/ mon coeur ; car je say que quen on est après ces ventes que on n'a pas peu d'affaires.

S'il me mende que vous avez déjà bien avancé vos affaires, de quoy je me réjouis. Je vous en parleray ma chère fille d'une pour le pauvre Englis à quy vostre cher mary a fait un don pour jouir d'un moulin après la mort d'un quy l'avoit, lequel est mort et des Hayes en enpêche la jouissance bien que cella ne diminue un ferme. Sy vous plaît vous vous souviendray de bons serviteur que feu Monsieur vostre père faisoit l'honneur aymer. Sy vous luy pouvez faire payer à mon aquit cinq cens francs que je luy dois et cella sur ce que mon fils me doit, ce me seroit un grand plésir.

²⁴² Tranchant le noeud gordien, pour assainir sa situation financière Henri de La Trémoille vendit la châtellenie de Saint-Malon (4 février), baronnie de Bécherel (14 février), baronnie de Gaël (23 février), La Roche-en-Nort (25 février) ainsi que les châtellenies de Plélan, Bréal et Comblessac. Abbé GUILLOTIN de CORSON, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, 1897-99, 3 vol, Réédition Le Livre d'Histoire, Paris, 1999.

²⁴³ Dans ces lettres rédigées probablement par son secrétaire Jean Dumonceau, sieur de Champdor, seules la formule de politesse est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

²⁴⁴ Bécherel en Bretagne.

J'ay seu que Monsieur de Monmorency dit du bien infyns de nostre petit à Thouars . Je plains bien de n'estre avec luy, car on m'en escrit des merueille /3/. Je luy feray faire icy quellque petite hardes, mais on n'a nulle payne à les faire tenir seurremant. Je vous prie que Mlle Duly presne le payne de me mender bien au long des nouvelles de l'ayné. Je luy ay prié d'avoir le recepte des tétin après estre acouchée que vous fites la dernière.

La hâte me fait finir. Cet par Sedan que j'envoye celles-cy, ne chasant pas sy mes lestres ont du malheur de ne tonber en vos mains n'ayant nulle réponse. Je n'en ay encore d'Angletaire. On en atents aujourduy et dans peu de jour un enbasadeur du Roy de Persse quy a esté un an en chemin et n'a appris la mort de /4/ Monsieur mon frère que à Amsterdam et en fait des regret extrême. Cette réputation estoit vollé bien loing. Celles de celuy-cy, sy Dieu plait, ne sera pas moindre.

Monsieur vostre frère se porte fort bien, Dieu mercy, et moy je finis tout court, ma chère fille, car il faut envoier les lestres. Cet celle qui vous ayme et honore de tout son coeur. Aymer moy ausy, comme je crois le mériter, puisque je suis,

Ma chère fille,

vostre très affectionnée mère à vous faire service.

Charlotte de Nassau

A La Haye, ce 9^e mars 1626

Archives nationales, 1 AP 331/66

114

6 juillet 1626 - La Haye

à Monsieur de La Mazure

nostre conseiller & secrétaire à Thouars

Monsieur de La Mazure, je ne puis laisser partir ce messenger quoy que je sois fort empeschée sans vous donner advis que ma fille fut hier espousée au contantement de tous ceux à qui elle appartient de par deça, desquels elle et moy avons receu tout l'honneur qu'on pouvoit désirer d'eux en une telle action. Et particulièrement Monsieur mon frère luy a fait veoir de sy particuliers tesmoignages de bonne volonté ayant voulu prendre tant de soing de tout ; et faire sy bonne chère à ung grand nombre de personnes notables qu'il convie aux nopces qu'on peult dire qu'il luy a servy comme de père. Dieu veille bien bénir ce mariage & que j'en aye à l'advenir autant de contantement qu'il m'a donné de peine. Vous ferez s'il vous plaist part de ces nouvelles à MM. du Plessis, de La Bourdellière et de La Pilletière²⁴⁵ et à mes autres amis.

Au reste je vous envoye ma quittance dattée du 23^e du passé pour les quinze cent livres que m'avez fait tenie par lettre de change du X^e d'avril.

J'ay cy-devant commandé à Champdor de vous escrire de faire toucher à mon fils de Laval certaines ventes qui me sont deubs à Berrie. Sy vous ne l'avez fait, je vous prie de ce soit au plus tost. Et que vostre femme et Madamoiselle d'Iray trouve icy mes affectionnées recommandations; Prenez icy aussy mes assurances que je seray tousjour, Monsieur de La Mazure, vostre bien affectionnée et servicible amye.

Charlotte de Nassau

A La Haye, ce 6e juin (juillet) 1626.

Archives nationales, 1 AP 332/226

1627 *Alors que les dévots réclamaient en France l'écrasement de l'hérésie. Le débarquement le 21 juillet d'une armée anglaise dans l'île de Ré, fournit le casus belli à Louis XIII et*

²⁴⁵ Paul Geslin de La Piltière, un Nantais, après avoir été ministre à Châtellerault, était devenu en 1624 le ministre des La Trémoille à Thouars.

Richelieu. Pendant que l'île de Ré était héroïquement défendue par Toiras²⁴⁶, l'armée royale commandée par le duc d'Angoulême, les maréchaux Bassompierre et Schomberg encerclait La Rochelle. Le 10 septembre les hostilités débutèrent. Comme aux plus sombres jours de 1621 et de 1622, les La Trémoille pouvaient s'attendre à voir leurs biens être confisqués.

Charlotte-Brabantine de Nassau avait quitté le 11 août Paris²⁴⁷ pour aller faire avec la maréchale de Châtillon une cure à Pougues où elle reçut la visite de sa sœur Amélie de Nassau, duchesse de Landsberg. A l'annonce des bruits de guerre, elle se rendit à Thouars. Le 6 octobre, elle y accueillit le Roi en route pour La Rochelle. Le souverain soupa, se coucha de bonne heure et s'éveilla le lendemain à 7 heures, alla à la messe, déjeuna et partit pour Parthenay²⁴⁸. Dans sa lettre du 13 octobre elle compte à sa sœur ce passage " esclair ".

Henri de La Trémoille soucieux de ne pas réitérer son erreur politique de 1621 rejoignit le Roi et assista à l'opération qui permit le 8 novembre, à Schomberg de déloger les anglais de l'île de Ré.

Au mois de novembre, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Paris. Elle y séjourna six mois avant de se rendre au début du mois de juillet de l'année suivante à Vitré pour assister le 19 juillet à la naissance de sa petite fille Elisabeth. Le lendemain ou le surlendemain de cette cérémonie elle apprit la nouvelle de l'abjuration de son fils aîné entre les mains de Richelieu.

115

22 août 1627 - Pougues
à Monsieur de Rozemont
conseiller & secrétaire de mon fils
le duc de La Tremoille à Paris

Monsieur de Rozemont par la vostre du 16^e de ce mois venue par la poste, je voy que vous n'aviez point encores receu les menues du 11 que j'ay envoyées par ung homme de Madame Dandrezzy, les ayant fort recomandées. Je me prometz qu'on aura eu soing de vous les délivrer.

Avec icelles aurez receu le récépissé de Monsieur de Blainville et appris que voz lettres des 4 & 7^e m'ont esté baillées. Mes deux précédentes par la poste des 15 et 18^e vous auront aussy fait veoir que celles du 10 & du 12^e que m'avez escrites m'ont aussy esté rendues et ainsy j'estime quanz >>>>>> des vostres n'ont esté perdues, comme vous craignez et désire qu'il en soit de mesme des miennes, sur toutes lesquelles j'attendz tout vostre response que celle de M. de Netz, auquel j'envoyay, il y a aujourd'huy huict jours, le blanc signé de ma pention.

Ma despeche dernière a pour principal subject les affaires de mon fils de Laval, que je vous recommande derechef. Je le désirerois fort devant Grolle avec Monsieur mon frère. Je vous renvoye la lettre du sieur de Chasteauneuf pour le luy faire tenir affin qu'il voye les moyens qu'il y a d'y faire de belles actions.

Au reste vous recevrez avec celle-cy les parties arrestées de tout ce que je doibtz aux mar[chands] de Paris. Ensemble un mémoire de ce dont ma fille m'est redevable, montant : 2 690 livres 18 sols lesquelz vous prendrez sur/ 2/ les 4 500 livres que le Sieur Grimaudet vous a envoyez, au pied duquel mémoire est le menu de toutes lesdicts partis lesquelles je désirerois que vous acquitteriez desdicts 2 690 livres 13 sols mais d'autant que d'iceux il fault retenir les 1 333 livres six solz que nous debvons pour le louage de l'hostel de Lion affin de les avoir tousjours preste pour les consigne ou païer selon qu'il sera ordonné. Je ne puis pour cette heure faire toute acquitter les susdicts parties à une seulement enviiron jusque à la concurrence de ce qui restera d'iceux 2 690 livres 18 sols. Les treize cents trente trois livres six solz retenuz réservez et vous envoye ung mémoire des sommes que j'entendz estre présentement payées remettant à donner ordre pour le surplus sur ce qui viendra de ma pention. Ce qui ne tardera comme j'espère guères et pouvez en assurer ceux à qui il est deub et sy le Sr. Savary (auquel je n'ay demandé que six de paiement de terme qui sont tantost expirez) ne se

²⁴⁶ Jean du Caylar, seigneur de Toiras, commandant de l'île de Ré.

²⁴⁷ Lettre de Turenne à sa mère du lundi 16 août 1627.

²⁴⁸ Journal de Jean Héroard, tome II, p. 3028-3029.

vouloit contanter des MCII livres IX sols que je luy ay ordonné pour le présent. J'aime mieux plustost que de nous laisser actionner que vous luy paracheviez le reste sur les cinq cents livres de M. de Blainville, mais je vous prie de mesnager cela selon vostre affection accoustumé, désirant fort qu'il pasciente encore pour ledit reste jusque au payement de nostre dicte pension.

J'attends des nouvelles. Sy je trouvois mon fils à Thouars auparavant que de me résoudre d'y aller /3/ ainsy que je vous ay mandé. Et seray bien ayse que sur mon voyage de Poitou vous preniez l'avis de Monsieur de La Haye, car s'il jugeoit que je fusse utile et pusse servir à quelque chose retournant à Paris j'essayerois d'y aller.

Vostre soing de m'escire sy souvent l'estat de la sancté du Roy ne se peult trop louer et vous en remercie bien fort; désirant que les occasions s'offrent de vous tesmoigner que je me sens obligée des fréquentz effectz que me rendez de vostre affection et que je suis *vostre bien affectionnée et fort assurée amy*.

Charlotte de Nassau

A Pougues, le 22^e aoust 1627.

Je vous envoye ung paquet de lettres pour Madame de Bouillon, dont je vous prie d'avoir soing. Mandez-luy que je viens d'apprendre que Madame la duchesse de Lanzberg²⁴⁹ sera demain icy.

Archives nationales, 1 AP 332/228

116

13 octobre 1627 - Thouars

à ma soeur,

la duchesse de Bouillon

Ma Chère Madame,

Je prens du grand papier vous ayant fait une sy petite réponse à vostre chère et grande lestre du 6^e de l'autre mois et en ayant depuis eu une autre du 20^e. Que il faut qu'à cette fois j'entretiene ma chère Madame mieux que je n'avois fait et ayant eu la Court icy, mais comme un éclair, car elle ariva sur les cinq heurs du soir et partit à six heure au matin.

Je ne fus point délogée de ma chambre, ny mon fils, ny nos pettis-fils, le Roy ayant commendé que on nous y laissa. J'avois envye d'aller au chan, mais les maréchaux du logis arivèrent qui nous criois seroy encore bien loing, mon fils ne se soussiant d'estre avec. Cella fut qu'on me conseilla de ne bouger. Il n'y eut au château logé que le Roy, le gentilhomme de la Chambre quy est M. de Souvray²⁵⁰, M. le Premier²⁵¹ et le capitayne des gardes quy estoit lors M. de Tresme²⁵², car il estoit lors de quartier.

Quy fut bien enpeché ce fut moy, car je ne savois sy je devois voir le Roy, mes enfans y estant qu'il l'estoit allé trouver le jour de devant à Saumur. M. de Bullion me dit qu'il le falloit. Je l'alay atandre sur la terrasse et M. de Chonbert m'y r'leva qui estoit arivé devant. Il me fit très bon visage et me dit qu'il estoit bien aysé de le voir et qu'il savoit que si l'aprenois, je me resjouis du recouvremant de sa santé et puis me retire. Et tout ces Messieurs me vinrent voir et M. d'Erbaut pour sapelain, car les autre me firent faire leur excuse. Il eut M. le maréchal de Basonpiere²⁵³, M. de Souverai, M. de Lusenbour²⁵⁴, le marquis de >lle, M. de Tresme. Mais tout cella se retira devant l'ordre et nos pettis virent souper le

²⁴⁹ Amélie de Nassau et son époux le duc de Landsberg demeuraient dorénavant au château de de Montfort en Bourgogne, dans l'actuelle commune de Montigny-Montfort, seigneurie qu'elle avait reçu en héritage de la succession de son père. Par sa lettre du 20 août 1627, elle avait annoncé à sa sœur Charlotte-Brabantine sa venue à Pougues. Archives nationales, 1 AP 341/145.

²⁵⁰ Jean de Souvré ou de Souvray (1584-1656), seigneur dudit lieu, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre et capitaine du château de Fontainebleau.

²⁵¹ Henri de Beringhen (1603-1692), premier valet de chambre.

²⁵² Roger Potier (1579-1670), comte de Tresmes, capitaine des gardes du corps.

²⁵³ François de Bassompierre (1579-1646), ancien compagnon d'Henri IV, colonel général de Suisses, maréchal de France depuis 1622.

²⁵⁴ Louis d'Albert de Brantes († 1630), frère aîné de Luynes, duc de Piney-Luxembourg, par son mariage avec Marguerite de Luxembourg, fille héritière d'Henri de Luxembourg, duc de Piney.

26 décembre 1627 – La Haye
G. de Kinschot
à Madame la duchesse douairière de La Trémoille
à Thouars

Je viens de recevoir vos dernières lettres du 20^e nov. où V. Ex. me commande de donner au fils de M. de La Forest tous les trois mois cent Florins, à quoy je ne faudray point, encore que je n'aye iusques ici eu l'honneur de le voir.

Il y a desjà quelque temps, à sçavoir depuis le 20^e de nov. que i'ay mandé comme Madame la princesse d'Orange quatre iours après la réception de son ameublement estoit accouchée d'une Princesse, laquelle a receu son baptesme le 26^e du présent mois et est nommée Louise. J'ay eu cet honneur comme membre du magistrat de cette ville d'en estre parrain, avec MM. les Nobles d'Hollande & Mesdames les comtesses de Nassau & Solms. On nous veut asseurer icy que les ennemis auroyent conclus un meurtre sur la personne de Monseigneur le prince d'Orange, ce que Dieu veuille empescher. On nous dit aussi qu'on a failli d'executer un massacre général de tous ceux de la Religion en France et que les Anglois arment derechef grandement.

J'ay donné l'adresse aux lettres de V. Ex. à Madame Strange et envoyé derechef les paquets de madite Dame Strange par la voye de Sedan à Madame de Buillon, qui comme j'espère, ne manquera point à les envoyer en Poictou. M. de Chasteauneuf m'a prié de luy vouloir donner la somme de 100 Escus pour son voyage en Angleterre, mais est asteure de contraire advis, veu qu'on ne permet pas le commerce, ni la correspondance entre les deux couronnes. Je croy tousiours que V. Ex. seroit très contente que ie luy en fournisse pour sondict voyage au service de la Maison.

Et n'ayant présentement autre chose à dire, me recommanderay à vos bonnes grâces, demeurant à iamais,

Madame,

De V. Ex. le plus humble & fidèle
G. de Kinschot

A La Haye, ce 26^e déc. 1627

Archives nationales, 1 AP 387/4

1629 *Nous ne possédons pas de lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau pour les années 1628. Pierre Grillon dans son édition de la correspondance de Richelieu pour 1629²⁵⁵, a publié une lettre qu'elle adressa le 6 juillet au Cardinal pour que celui-ci intercède en faveur de son fils Frédéric, exilé à Londres pour avoir été à bord de la flotte anglaise qui avait tenté de secourir La Rochelle en 1628.*

Cédant finalement aux sollicitations de Richelieu, Charlotte-Brabantine de Nassau accepta la vente de la baronnie l'Ile-Bouchard pour la somme de 180 000 livres. L'acte de vente fut signé le 18 décembre. Le lecteur trouvera le processus de cette vente sur ce site dans les lettres de Jean Rogier, sieur d'Iray à Marie de La Tour d'Auvergne.

6 juillet 1629 – Paris
Charlotte-Brabantine de Nassau
au Cardinal de Richelieu

Monsieur,

Je n'ay osé prendre la hardiesse de vous importuner au suget de mon fils de Laval jusques à cette heure, mais voyant qu'il a pleu au Roy faire servir les effets de sa bonté à ceux qui s'étoient

²⁵⁵ Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure*, Tome IV (1929), Editions A. Pedone, Paris, 1980, p. 442-443.

allongnés de leur devoir, j'ay creu pouvoir espérer pour mon fils de Laval le mesme traitement, et que vous n'auriés pas désagréable, Monsieur, que je vous fasse mes très-humbles supplications sur ce suget, puisque je say qu'il n'a de plus grant désir que de pouvoir par ses très humbles services réparer les deffauts qu'il a faite. Faite-moy donc l'honneur et à luy aussy de luy procurer quelque employ qu'y puisse donner moyen de faire voir sa fidélité à l'avenir telle qu'elle répare la faute extrême laquelle il a comise. Sa jeunesse et l'intersession de son frère et la mienne me font espérer de l'honneur de vostre bien vullense le pardon que nous demendons et celuy de vos commendemens. [Ils] vous feront cognoistre que je suis, selon que j'y suis obligée, par toute sorte d'affection à vostre très humble service, que je seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble, très obligée et très obéissante servante.

Charlotte de Nassau

Archives du Ministère des Affaires étrangères,
Mém. et Doc., France, vol. 795, f°59-60.

1631 *Nous ne disposons non plus de lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau pour 1630. Pour 1631, nous possédons une lettre qu'elle adressa le 15 février 1631 de Paris à M. Thomas le fermier général du comté de Taillebourg et une lettre qu'elle adressa à sa sœur la duchesse de Bouillon le 4 juillet du château de La Mothe à Châteaurenard, demeure appartenant à son demi-frère le prince d'Orange.*

Charlotte-Brabantine de Nassau décéda le 19 août 1631 au château de La Mothe à Châteaurenard, loin de son fils Henri et de sa belle-fille, entourée de sa sœur entourée de sa soeur Amélie-Secunda, duchesse de Landsberg, d'Anne de Polignac, la maréchale de Châtillon, de Françoise de Coligny, veuve de René de Talensac, sieur de Loudrière et de ses serviteurs.

118

15 février 1631 - Paris

à Monsieur Thomas,

fermier général du comté de Taillebourg

M. Thomas, j'ay receu la lettre de change de cinq mil livres que m'avez envoyée sur les sieurs Rambouillet et Acéré²⁵⁶, laquelle a esté acceptée et vous en donneray acquet quand elle aura esté ecquittée à desduire sur ce que me devez de l'année escheue à Noël dernier et pour ce qui reste de ladite année montant onze cent vingt cinq livres. Je me promets que vous me les derez tenir au plustost suivant l'assurance que m'en donnez. J'ay entendu les causes qui vous ont empesché de me faire toucher à Londres selon vostre promesse la demie année de la St-Jehan qui me convient en quelque façon à oublyer le passé et l'incommodité que j'en ay receue, m'asseurant qu'à l'advenir vous vous rendrez soigneux de me satisfaire. Aussy soyez assuré qu'aux occasions je vous tesmoigneray ma bonne volonté et que je suis, *vostre bien bonne affectionnée amy*²⁵⁷.

Vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

A Paris, le 15 féb. 1631.

J'ay escrit deux fois à M. de Marcilly²⁵⁸ que je n'ay point de responce.

Archives nationales, 1 AP 332/229

²⁵⁶ Gédéon Rambouillet, oncle de l'auteur des Historiettes et Marc-Antoine Acéré, époux d'une Loudunaise, étaient deux banquiers et financiers protestants installés à Paris. En 1632, Rambouillet et Acéré, associés à Nicolas Rambouillet prirent la ferme des biens de Richelieu. Joseph BERGIN, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Robert Laffont, 1987, p. 68-72.

²⁵⁷ Seule la formule de politesse est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

²⁵⁸ Hannibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly, était le gouverneur de Taillebourg.

4 juillet 1631 - Châteaurenard

à ma soeur

la duchesse de Bouillon

Ma très chère Madame,

J'ay receu, en ce lieu de Châteaurenard, vostre bonne lettre du 23 de juin et y recognoi tant de bonté et de sincérité, quy vous est ordinaire. Voilla pourquoy je n'ay rien à dire, que mon ordinaire, quy est de bénir Dieu de voir tant de grâces qu'il a mise en vous, mon coeur.

Je suis très ayse que vous avez peut savoir quellque chose de la bonne dame, Madame de Rohan²⁵⁹, car cet une bonne et vertueuse dame. Mlle sa fille²⁶⁰ m'a escrite en général quel désire fort voir mariée en un de la religion Mlle sa petite-fille²⁶¹ et que sy M. son père dit qu'il croit qu'elle n'en aura pas d'autre, sont ces propre mots ; vous jugeray bien que cella veut dire.

J'avois oublié de vous faire réponse sur ce cuisinier quy m'a servye. Je ne say pas qu'il est de certificat de moy. Je ne luy en ay point donné, car il sortit ayant voullu >>>>>>> et puis dit force méchanstée de la petite Marye et de >>>>>>> il avoit déjà esté cont>>> >> quy ne servoit pas bien et ne vouloit rien ménager.

Je vous ay déjà dit mon regret de ne voir point Madame vostre fille >>> me >>>>>> avec peine.

On me mende qu'on vous a envoyé la réponse de vostre neveu de Laval quy a, et j'en frémy, dit qu'il prenoit les tems de nous dire ce mal, sy ce quy est dens son mémoire n'est vray. M. de Primerose²⁶² l'a escrit au ministre de Paris quy luy ayant dit leur estonnement de ces procédures, leur mende cella >>>> que l'offence n'en fut qu'à moy, je serois bientôt contente, mais >>> y est trop irité pour ne prendre à coeur et toutefois en priant Dieu quy luy pardonne et certes cet avec le coeur abatu tant je crains son couroux. Je fais un petit mot >>>>>>> >>>>>>>> >>>>>>>>> >>>>>>>> de un >>>>>> mon coeur.

Je suis icy en un lieu bien beau pour moy, car il y a force promenoirs et y suis bien commode pour l'esté. Je crois que je prendray souvent cette demeure, car ce changement de messe rétably au maison de mon fils, m'en font la demeure insupportable. Dieu le veille ramener à luy et conserver notre chère fille quy ne met en doute sa grocresse et me dit estre toujours mal, quy m'afflige bien fort.

Je me réjouis d'avoir appris des nouvelles de Monsieur vostre fils. Dieu luy donne de trouver sellon son mérite et sellon mon désir et vous serez tous deux content. Je vous le jure et que je suis bien de coeur avec vous, et vostre très humble seur et très obéissante servante.

X

A Châteaurenard, ce 4 juillet 1631.

Il se peut des ch>>>> quy m'acablent. Je crains que vous soyez malade.

Archives nationales, 273 AP 180

²⁵⁹ Catherine de Parthenay (1554-1631), duchesse douairière de Rohan.

²⁶⁰ Anne de Rohan (1584-1646).

²⁶¹ Marguerite de Rohan (1619-1684), fut l'unique enfant de Henri de Rohan et de Marguerite de Rohan à survivre. Au début des années 1640, le duc et la duchesse de La Trémoille envisagèrent de marier leur fils aîné Henri-Charles à Mlle de Rohan, mais celui-ci amoureux de la princesse d'Orange fit échouer ce projet.

²⁶² Peut-être David Primerose le pasteur de Rouen.

ETAT DES SOURCES

I - SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales

Fonds La Trémoille :

- 1 AP 298 – Correspondance de Claude de La Trémoille
- 1 AP 331 - Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau
- 1 AP 332 - Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau
- 1 AP 333 - Correspondance d'Elisabeth de Nassau (1595-1609)
- 1 AP 334 - Correspondance d'Elisabeth de Nassau (1610-1618)
- 1 AP 335 - Correspondance d'Elisabeth de Nassau (1619-1622)
- 1 AP 336 - Correspondance d'Elisabeth de Nassau (1623-1628)
- 1 AP 381 – Correspondance de Frédéric de La Trémoille
- 1 AP 384 – Correspondance de Charlotte de La Trémoille (1606-1652)
- 1 AP 393 - Correspondance de Henri de La Trémoille
- 1 AP 394 - Correspondance de Henri de La Trémoille
- 1 AP 430 - Correspondance de Marie de La Tour (datée)
- 1 AP 431 - Correspondance de Marie de La Tour (non datée)
- 1 AP 434 – Correspondance de Henri de La Tour, duc de Bouillon
- 1 AP 679 - Correspondance du médecin Testard

Fonds Rohan-Bouillon :

- 273 AP 180 - Correspondance à Elisabeth de Nassau

Archives départementales d'Ille et Vilaine

C 2650, 2651 Procès-verbaux des sessions des Etats de Bretagne en 1623 et 1628.

II - SOURCES IMPRIMEES

A

Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, Ed. André Thierry, Librairie Droz, Genève, 1981-1999, 10 vol.

J. AYMON, *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France...*, La Haye, 1705, 2 vol.

B

Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, Paris, 1708, 2 vol.

M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1862.

D

Charles DANGIBEAU, “Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620”, *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384.

Roger DUCHÊNE, *Correspondance de Mme de Sévigné*, Gallimard, “Bibliothèque de La Pléiade”, 1973-1978, 3 vol.

Philippe DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Louis Elzevier, Amsterdam, 1651-1652, 2 vol.

Philippe DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires et correspondance...*, Publiées par A. D. de La Fontenelle de Vaudoré et P. R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, 12 vol., in-8°, réédition Genève, Slatkine reprints, 1969, 12 vol.

F

Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol.

G

A. GOUGET, *Armorial du Poitou*, Réédition, Librairie Ancienne & Moderne Brissaud, Poitiers, 1994.

Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure*, Tome IV (1929), Editions A. Pedone, Paris, 1980.

H

Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970.

Suzanne d'HUART (Éditeur), *Lettres de Turenne extraites des Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1971.

I

Hugues IMBERT, “Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars”, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 35-364.

Hugues IMBERT, “Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille (1661)”, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXII, 1867, p. 89-129.

Hugues IMBERT, “Lettres de Catherine de Parthenay, Dame de Rohan-Soubise et de ses deux filles Henriette et Anne à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille”, *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XII, 1872, p. 41-161.

Hugues IMBERT, “Lettre au ministre de l'instruction tendant à ce que le château de Thouars soit transformé en un établissement d'enseignement public”, *Bulletins de la Société de Statistique, Sciences Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, N° 1-2 - janvier-février 1872, p. 248-251 et vœu en ce sens émis par la dite Société le 14 décembre 1871, *Ibid.*, p. 252-253.

Hugues IMBERT, “Découvertes des sépultures de Claude de La Trémoille, Marie de La Tour d'Auvergne et Isabelle de La Trémoille”, *Bulletins de la Société de Statistique, Sciences Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, N° 1 - janvier 1873, p. 427-439²⁶³.

Hugues IMBERT, *Documents inédits sur Thouars et les environs*, Thouars-Niort, 1879-1881, 3 vol.

Bruno ISBLED (Éditeur), *Moi Claude Bordeaux...*, journal d'un bourgeois de Rennes au 17e siècle, Editions Apogée, 1992.

²⁶³ En appui de cette communication Hugues IMBERT a publié (p. 434- 439) le “Portrait de Madame la duchesse de La Trémoille fait par elle même” extrait de *La galerie des Portraits de Mademoiselle de Montpensier*, Didier, 1860, p. 35 et suivantes.

J

Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857.

L

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877.

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV.

M

Paul MARCHEGAY, *Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia*, J. B. Nichols and Sons, London, 1863.

Paul MARCHEGAY, "Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur", *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille publiées d'après les originaux*, Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872, 112 p.

Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, Les Roches-Baritaud, 1875, 137 p²⁶⁴.

Paul MARCHEGAY et Hugues IMBERT, "Lettres missives originales du seizième siècle (100 femmes et 200 hommes) tirées des archives du duc de La Trémoille", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XIX, 1881, p. 1-463.

Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970.

I. MESCHINOT de RICHEMOND, "Diaire de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643)", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXVIII, 1908.

O

Claude-Guy ONFRAY, *Livre des Baptêmes, Mariages & Mortuaires de l'Eglise réformée assemblée à La Moussaye en Plénée-Jugon Depuis l'an 1619 jusques en l'an 1683*, Res Universis, 1992.

P

Abbé Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Eglise protestante de Vitré*, Rennes, 2 vol., 1890-1894.

M. PIAT, "Inventaire des biens de Madame Charlotte de Nassau au château de La Mothe à Châteaurenard", *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Arrondissement de Montargis*, N° 92, 3^e série, Novembre 1993, p. 3-9 (Premières pages de l'inventaire fait après le décès de Charlotte-Brabantine de Nassau, conservé aux Archives nationales, à la cote 1 AP 380).

PONTCHARTRAIN (Paul Phélypeaux, sieur de), *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XIX, Didier et Cie, Paris, 1857.

²⁶⁴ Recueil de lettres publiées précédemment par Paul Marchegay dans les volumes VI (1857), XV (1866) et XXIII (1874) du *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*.

Q

E. QUESNET et P. PARFOURU, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Ille et Vilaine. Archives civiles, Série C. Tome II, Intendance de Bretagne (supplément) et Etats de Bretagne*, Rennes, 1892.

S

Charles SAMARAN, *Archives de la Maison de La Trémoille (Chartriers de Thouars et de Senant, papiers Duchatel)*, Honoré Champion, Paris, 1928.

SAINTE-MARTHE (de), *Histoire généalogique de la Maison de La Trémoille*, Paris, 1668.

SAINT-SIMON, *Mémoires*, Éd. Y. Coirault, Gallimard, "Bibliothèque de La Pléiade", 1983-1988, 8 vol.

T

TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, Gallimard, "Bibliothèque de La Pléiade", 1960-1961, 2 vol.

Hervé TIGIER, *La Bretagne de bon aloi. Répertoire des arrêts sur remontrance du Parlement de Bretagne (1554-1789) conservés aux Archives d'Ille et Vilaine*, Hervé Tigier, 1987.

Jean Luc TULOT, *Correspondance du marquis et de la marquise de la Moussaye*, Coll. Pages d'archives, Editions Honoré Champion, 1999.

Jean Luc TULOT, *Correspondance de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille, (1601-1665)*, Saint-Brieuc, Edition provisoire du 1er août 1999.

Jean Luc TULOT, *Correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars (1598-1674)*, Saint-Brieuc, Edition provisoire du 1er août 1999.

W

Henriette de WITT (Née Guizot), *Mémoires de Madame de Mornay*, Paris, 2 vol., 1868-1869.

BIBLIOGRAPHIE

A

M. S. ANDERSON, *War and Society in Europe of the Old Regime (1618-1789)*, Fontana paperbacks, 1988.

Abbé ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 1900, 4 vol.

Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1623)*, Paris, 1859, réédition Genève, Slatkine reprints, 1970.

Idelette-ARDOUIN-WEISS, "Ministres et fidèles de l'Eglise réformée de l'Ile-Bouchard et de son annexe Chinon aux XVIe et XVIIe siècles", *B.H.S.P.F.*, tome 136, avril-juin 1990, p. 161-207.

Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973.

Louis AUBERY du MAURIER, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande et des autres Provinces Unies*, Chez Jean Villette, Paris, 1680.

Colette AUBRY, "Marie de La Tour d'Auvergne", *Mémoire vivante du Pays Thouarsais*, Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays Thouarsais, N° 4, 1998, p. 10-29.

B

- H. et J. BAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Poitiers-Fontenay-le-Comte, 1891-19.., 6 vol. parus jusqu'à May.
- Katia BÉGUIN, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand siècle*, Champ Vallon, 1999.
- Elie BENOIT, *Histoire de l'Edit de Nantes et sa révocation*, Delft, 1693-1695, 5 vol.
- Eric BERBUDEAU, *Thouars et le Thouet*, Editions de La Nouvelle République du Centre Ouest, 1994.
- Yves-Marie BERCÉ, *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Nouvelle histoire de la France Moderne – 3, Le Seuil, 1992.
- Jean BERENGER, *Turenne*, Arthème Fayard, 1987.
- Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Librairie Droz, Genève, 1990.
- P. V. J. BERTHRE de BOURNISEAUX, *Histoire de Thouars*, Niort, 1824, Réédition Res Universis, Paris, 1992.
- P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924.
- Mireille BOSSIS (Direction), *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Editions Kimé, Paris, 1994.
- Mireille BOSSIS, “La lettre entre expression et communication”, *Horizons philosophiques*, Volume 10, N°1, Automne 1999, p. 37-46.
- Bertrand de BROUSSILLON et Paul de FARCY, *La maison de Laval (1205-1605)*, Alphonse Picard et fils éditeurs, Paris, 5 vol, 1895-1903.

C

- Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Arthème Fayard, 1981.
- Michel CARMONA, *Richelieu, l'ambition et le pouvoir*, Arthème Fayard, 1983.
- Comte de CARNÉ, *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789*, Paris, 1875, 2 vol.
- Pierre CHEVALIER, *Louis XIII*, Arthème Fayard, 1979.
- Françoise CHEVALIER, *Prêcher sous l'Edit de Nantes. La prédication réformée au XVII^e siècle en France*, Labor et Fides, Genève, 1994.
- Jack Alden CLARKE, *Huguenot Warrior : the Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1966.
- James B. COLLINS, *Classes, Estates and Order in Early Modern Brittany*, Cambridge University Press, 1994.
- Jean-Marie CONSTANT, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Hachette, 1985.
- Bernard COTTRET, *1598, L'Edit de Nantes*, Perrin, 1997.
- Henri COURTEAULT, “Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine”, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome LVIII, 1921, p. 216-307.
- Barry COWARD, *The Stanleys. Lords Stanley and Earls of Derby, 1385-1672. The Origins, Wealth and Power of a Landowning Family*, Manchester University Press, 1983.
- Liliane CRÉTÉ, *Le protestantisme et les femmes aux origines de l'émancipation*, Labor et Fides, Genève, 1999.
- Alain CROIX, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles. La vie-la mort-la foi*, Paris, 1981, 2 vol.

D

- Maurice DAUMAS, *La Tendresse amoureuse, XVI^e-XVIII^e siècles*, Perrin, 1996.

- Maurice DAUMAS, *Le Mariage amoureux*, Editions Armand Colin, 2004.
- Natalie Z. DAVIS, *Les Cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au 16e siècle*, Collection historique, Aubier, 1979.
- DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, 2ème Edition, Paris, 1770-1786, 15 vol et 3ème Edition complétée par Badier, Paris, 1863-1876, 19 vol.
- G. DEREGNAUCOURT et D. POTON, *La vie religieuse en France aux XVIe - XVIIe - XVIIIe siècles*, Editions Ophrys, 1995.
- Jean-Paul DESPRAT, *Les bâtards d'Henri IV. L'épopée des Vendômes (1594-1727)*, Perrin, 1994.
- Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Ed. de Fallois, 1992.
- Th. van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De Winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000.
- Roger DUCHÊNE, *Ecrire au temps de Madame de Sévigné : Lettres et texte littéraire*, Vrin, Paris, 1982.
- Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.
- Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée 1579-1638*, Perrin, 2000.
- P. DEZ, *Histoire des protestants et des Eglises réformées du Poitou*, Tome I, La Rochelle, 1936.
- François DORNIC, *Le fer contre la forêt*, Coll. De mémoire d'homme : l'histoire, Editions Ouest-France, 1984.
- DROUYNEAU de BRIE, *Mémoires de la ville de Thouars (1742)*, Ed. Jean Luc Tulot, Saint-Brieuc, 1999.
- Georges DUBY et Michelle PERROT, *Histoire des Femmes en Occident*, Tome III, XVIe-XVIIIe siècles sous la direction de Nathalie Zemon DAVIS et Arlette FARGE, Plon, 1991.
- Roger DUCHÊNE, *Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, Nouvelle édition augmentée, Klincksieck, 1992.
- P. DUMONCEAUX, "Le XVIIème siècle : Aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire" in Jean-Louis BONNAT et Mireille BOSSIS (Direction), *Ecrire, publier, Lire. Les Correspondances (Problématique et économie d'un "genre littéraire")*, Publication de l'Université de Nantes, 1982, p. 289-302.
- Yves DURAND, *Les solidarités dans les sociétés humaines*, Coll. L'Historien, P.U.F., 1987.

E

- Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Calmann-Lévy, 1974, Edition de poche, Préface de Roger Chartier, Coll. Champs, Flammarion, 1985.
- Norbert ELIAS, *La civilisation des moeurs*, Calmann-Lévy, 1973, Edition de poche, Coll. Agora, Pocket, 1976.
- Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 1975, Edition de poche Coll. Agora, Pocket, 1990.
- Norbert ELIAS, *La Société des individus*, Avant-propos de Roger Chartier, Arthème Fayard, 1991, Edition de poche Coll. Agora, Pocket, 1997.

F

- Robert FAVREAU (Dir), *Histoire du Diocèse de Poitiers*, Ed. Beauchesne, Paris, 1988.
- E. FRAIN de La GAULAYRIE, *Tableaux généalogiques, notices et documents inédits au soutien du mémoire où il est fait mention de plusieurs familles établies à Vitré et paroisses environnantes aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Vitré, 3 vol, 1889-1898.
- Madeleine FOISIL, *La vie quotidienne au temps de Louis XIII*, Hachette, 1992.

Henri FROTIER de La MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes, 1650-1912*, réédition augmentée de l'édition de 1912, Mayenne, 1986, 6 vol.

G

Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Ed. Complexe, réédition 1986.

Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation*, Le Seuil, Paris, réédition, 1987.

Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes*, Arthème Fayard, 1998.

Wendy GIBSON, *Women in the Seventeenth Century France*, Macmillan, 1989.

Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *Les Français et l'Ancien Régime*, Armand Colin, 2 vol. 1991.

Marie-Claire GRASSI, *Lire l'épistolaire*, Dunod, 1998.

Abbé GUILLOTIN de CORSON, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, 1897-99, 3 vol, Réédition Le Livre d'Histoire, Paris, 1999.

H

Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966 ; 2ème édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.

Danielle HAASE-DUBOSC et Eliane VIENNOT (Direction), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien-Régime*, Rivages/Histoire, Paris, 1991.

Paul HAMON, "Les Carmes de Quintin et leur couvent (De 1619 à nos jours)", *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, tome CXVI, 1987, p. 131-156.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Collection Contours littéraires, Hachette, 1995.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *Lettre et réflexion morale. La lettre, miroir de l'âme*, Klincksieck, 1999.

Françoise HILDESHEIMER, *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, XIV^e-XIX^e siècles*, Coll. Carré-Histoire, Hachette, 1993.

Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN, *Les valeurs chez les mémorialistes au XVII^e siècle avant le Fronde*, Editions Klincksiek, 1979.

Simon HODSON, "The Power of Female Dynastic Networks : a brief study of Louise de Coligny, princess of Orange, and her stepdaughters", *Women's History Review*, volume 16, issue 3 july 2007, p. 335-351.

I

Hugues IMBERT, "Histoire de Thouars", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres*, 2e série, tome X, 1870, Réédition Office d'édition du livre d'histoire, Paris, 1996.

Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998.

J

Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1664*, Fayard, 1989.

K

J. P. KENYON, *Stuart England*, Coll. The Pelican History of England, Penguin Books, 1982.

Olga KENYON, *800 Years of Women's Letters*, Sutton Publishing, Paperback edition, 2001.

René KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, réédition augmentée de l'édition de 1886, Mayenne, 1978.

Sharon KETTERING, *French Society. 1589-1715*, Pearson Education Limited, 2001.

Odile KRAKOVITCH, Geneviève SELLIER et Eliane VIENNOT, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan, 2001

L

J. P. LABATUT, *Les ducs et pairs de France au XVIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1972.

Jean-François LABOURDETTE, " Fortune et administration des biens des La Trémoille au XVIIIe siècle ", *Annales de Bretagne*, tome 82, 1975, p. 163-177.

Jean-François LABOURDETTE, " L'administration d'une grande terre au XVIIIe siècle : le Comté de Laval " *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, Nouvelle Série, 1977, p. 53-169.

Elisabeth LABROUSSE, *La révocation de l'Edit de Nantes. Une foi, une loi, un roi*, Payot/Labor et Fides, 1985.

Monique LANGLOIS, *Etude historique, administrative et économique de la seigneurie de Quintin jusqu'en 1682*, Thèse de l'Ecole de Chartres, Paris, 1944.

François LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1975.

Pierre E. LEROY et Marcel LOYAU (Présentation), *Madame de Maintenon, " Comment la sagesse vient aux filles " . Propos d'éducation*, Bartillat, 1998.

Emmanuel LE ROY-LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Coll. Champs, Flammarion, 2 vol, 1983.

Emmanuel LE ROY-LADURIE, *L'Ancien Régime*, Coll. Pluriel, Hachette, 2 vol., 1993.

Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, Paris, 1968.

Georges LIVET, *La guerre de trente ans*, Coll. Que sais-je ?, P.U.F., 2^e Ed., 1966.

M

Robert MANDROU, *La France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Nouvelle Clio, P. U. F., 1967.

Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Paris, 1895.

Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoir de l'écrit*, Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, Albin Michel, 1996.

Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1992.

Robert MANDROU, *Introduction à la France moderne (1500-1640)*, Coll. Evolution de l'humanité, Albin Michel, 1974.

Roland MOUSNIER, *Les institutions de la France sous la Monarchie absolue (1598-1789)*, P.U.F., 1974-1980, 2 vol.

Robert MUCHEMBLED, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle*, Coll. Pluriel, Hachette, 1994.

Robert MUCHEMBLED, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Coll. Cursus, Armand Colin, 1996.

Robert MUCHEMBLED, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1998.

N

Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje en hare Dochters in Frankrijk*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1901.

Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje in Duitschland*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1920.

O

OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, 2^e édition, Rennes, 1845-1853, 2vol.

P

Georges PAGÈS, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Payot, Réédition 1991.

Eugénie PASCAL, “La lectrice devenue scriptrice. Lecture épistolaire dans les réponses d’Elisabeth à Charlotte-Brabantine de Nassau”, in Isabelle BROUARD-ARENDS (dir), *Lectrices d’Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 409-418.

Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d’illustre maison : Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Deuxième série, tome V, 1972, p. 3-41 et p. 445-475 et tiré à part de ladite Société, Niort, 1973.

René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol.

Barthélemy POCQUET, *Histoire de Bretagne*, tome V, Rennes, 1913.

J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieluik*, Walburg Pers., Zutphen, 1978.

Pol POTIER de COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 6^e édition, Mayenne, 1986, 2 vol.

Didier POTON, *Duplessis-Mornay (1549-1623). Le pape des huguenots*, Perrin, 2006.

Q

Jean QUENIART, *La Révocation de l’Edit de Nantes. Protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Declée de Brouwer, 1985.

R

Elisabeth RESCAN et Thierry de LA FOURNIERE, *Une communauté protestante en Bretagne : Vitré (1560-1685)*, Mémoire de maîtrise, Rennes II, 1982.

Michel-Edmond RICHARD, *La vie des protestants français de l’Edit de Nantes à la Révolution (1598-1789)*, Les Editions de Paris, 1994.

S

Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne 1554-1790*, Rennes, 1909, 2 vol.

Ellery SCHALK, *L’Epée et le Sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Champ Vallon, 1996.

Georges SERR, *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant de 1610 à 1616*, Aix-en-Provence, 1946 et *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant de 1617 à 1622*, Société d’Histoire du Protestantisme Français, Paris, 1975.

T

Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980.

Jean Luc TULOT, “Histoire de l’Eglise réformée de Vitré au XVI^e et XVII^e siècle”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, 1996, N° 53, p. 8-44 et N° 54, p. 63-95.

Jean Luc TULOT, “Les La Trémoille et le protestantisme au XVI^e et au XVII^e siècle : 1 – Un illustre lignage. 2 - Claude de La Trémoille, II^e duc de Thouars”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 83, Troisième trimestre 2003, p. 120-153.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 3 - Charlotte-Brabantine de Nassau ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 4 - Henri de La Trémoille, IIIe duc de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 85, Premier trimestre 2004, p. 27-52.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 5 - Marie de La Tour d’Auvergne, l’Héroïne de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 86, Deuxième trimestre 2004, p. 61-98.

Jean Luc TULOT, “ L’Eglise réformée de Thouars au XVIIe siècle ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 87, Troisième trimestre 2004, p. 119-138, N° 88, Quatrième trimestre 2004, p. 173-193, N° 89, Premier trimestre 2005, p. 4-29, N° 90, Deuxième trimestre 2005, p. 61-79, N° 93, Premier trimestre 2006, p. 42-43.

Jean Luc TULOT, « Agrippa d’Aubigné et Claude de La Trémoille, Ie duc de Thouars » *Albineana* 16, Actes de la journée d’étude « Anecdotes » du 26 septembre 2003, Librairie Honoré Champion, Paris, 2005, p. 139-169.

V

Michel VOVELLE, *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Archives, Gallimard-Julliard, 1974.

Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, protestante insoumise (1554-1631)*, Perrin, 1998.

W

William A. WEARY, “ The House of La Trémoille, fifteenth through eighteen centuries : Change and adaptation in a French noble family ”, *Journal of modern history*, N°49, mars 1977 (On demand supplement).

William A. WEARY, “ La maison de La Trémoille pendant la Renaissance : une seigneurie agrandie ”, *La France de la fin du XVe siècle*, B. Chevalier éd., Paris, C.N.R.S., 1985, p. 187-212.

Kathleen WILSON-CHEVALIER et Eliane VIENNOT, *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Honoré Champion, Paris, 1999.

Henriette de WITT-GUIZOT, *The Lady of Lathom. Being the Life and Original letters of Charlotte de La Trémoille, countess of Derby*, 1869.

Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby, d’après des lettres inédites conservées dans les archives des ducs de La Trémoille, 1601-1664*, Paris, Didier, 1870.

*

*****, *Généalogie et Héraldique des La Trémoille*, Société Héraldique Pictave, Niort, 2001, 2 vol.

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 6 décembre 2007